VENDREDI 22 AVRIL 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1677
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

RÉUSSIR
LES TRANSITIONS
AGRICOLE ET
AGROALIMENTAIRE
#ENSEMBLEONYARRIVERA
04/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. **BETC**

Quand le lien agriculture-territoire redevient évident



// UNE TENDANCE RÉELLE

Il y a encore dix ans, organiser une soirée destinée à remettre des trophées de l'agriculture n'avait rien d'évident. C'est pourtant une réalité maintenant en Côte-d'Or et cela dit beaucoup de l'évolution du regard que la société porte sur l'agriculture. Dans nos pages, cette semaine, on mesure également cela par des choix politiques, avec la création d'une ferme municipale à Luzy, dans la Nièvre, ou un show-room dans l'Yonne, pour qu'acheteurs et producteurs agricoles se rencontrent. Dans le lien agriculture-territoire, quelque chose est en train de bouger...

PAGES 04, 05 ET 27



Social // Une MSA sur tous les fronts



Cultures // Des variétés de plus en plus tolérantes aux maladies



Santé // Parce que la thérapie passe aussi par un toit et un bon lit

fendt.fr
FENDT
FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.
C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.
DÉMO POSSIBLE
Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO
Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

NOUVEAUTÉ
Entreprise de Travaux Agricole
ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy
ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol
ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...
Secteurs d'épandage:
Nièvre, Yonne, Loiret, Cher, Indre
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TROPHÉES DE L'AGRICULTURE : INSPIRATIONS GAGNANTES

.05 AGRILOCAL 89 : UN SHOWROOM POUR FAIRE SE RENCONTRER...

.06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA 58 : UNE VOLONTÉ FACE AUX...

.07 MACHINISME : MORTIER, ACTEUR HISTORIQUE DE L'AUXOIS-MORVAN...

.08 JA 58 : S'IMPLIQUER POUR L'AVENIR

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 INNOVATION : NEW HOLLAND LANCE SON TRACTEUR AU BIO MÉTHANE

.10 SOCIAL : UNE MSA SUR TOUS LES FRONTS

ACTUALITÉ // FRANCE-EUROPE

.11 POLOGNE : DES PRODUITS FRANÇAIS TROP ÉLITISTES

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.12 OSTÉOPATHIE ANIMALE : DES BOVINS EN PLEINE FORME

PRODUCTION // CULTURES

.14 COLZA BIO : COMPLIQUÉ, RISQUÉ MAIS FAISABLE

.15 MALADIES DES BLÉS ET ORGES : DES VARIÉTÉS DE PLUS EN PLUS...

.23 PROTÉAGINEUX : LES BONNES PRATIQUES DE L'INOCULATION DU SOJA

PRODUCTION // VIGNE

.24 4E COSNE WINE TOUR : ENTRE DEUX VINS

RURALITÉ // SANTÉ

.25 SANTÉ : PARCE QUE LA THÉRAPIE PASSE AUSSI PAR UN TOIT ET UN BON LIT

RURALITÉ // SOCIAL

.26 LA FABRIQUE DE L'EMPLOI : UN ENGAGEMENT CIBLÉ

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.27 PROJET DE FERME MUNICIPALE : LUZY : UN RÊVE DEVENANT RÉALITÉ

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT

.28 ENSEIGNEMENT : SE FORMER POUR DEVENIR ÉDUCATEUR CANIN

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.39 SPORT : RENDEZ-VOUS MOR'VENT DE BOUE

.39 AGENDA LOISIRS

MAGAZINE // OXYGÈNE

.40 AVICULTURE : L'ÉLEVAGE POUR LE PLAISIR



// LE DESSIN

// EN BREF

Europe Neuf pays réclament un report temporaire de la réforme de la PAC

Les représentants des plus grandes organisations agricoles des quatre États du groupe de Višegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) et de cinq autres pays ont conjointement appelé à un *« report temporaire de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE, ainsi que d'autres mesures environnementales »*, le 15 avril. Ils s'inquiètent des problèmes auxquels seront confrontés les pays frontaliers de l'Ukraine, en raison du conflit contre la Russie. Ils appellent à de nouvelles exemptions concernant l'interdiction de labourer les prairies permanentes et d'utiliser des pesticides sur les cultures légumineuses.

Présidentielle Pas de changement de paradigme de Macron sur l'écologie

Audrey Bourolleau, coordinatrice du groupe de travail agricole de la campagne d'Emmanuel Macron, assure qu'*« il n'y a pas de changement de paradigme »* pour l'agriculture après le discours du président candidat sur l'écologie à Marseille le 16 avril. *« Nous resterons dans la ligne de l'accompagnement des transitions, pas d'interdiction sans solution. Le discours de Marseille pose un enjeu de méthode, celui de la planification pour accompagner tous les secteurs dans les transitions. L'agriculture a un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique par la capacité de stocker du carbone dans les sols »*.

Lait Les coopératives demandent des hausses de tarifs entre 15 et 20 %

Face aux hausses des coûts de production et de transformation du lait, la Coopération laitière alerte, le 19 avril, sur la nécessité de faire passer des hausses de tarifs *« entre 15 et 20 % selon les produits »* sur les contrats conclus avec leurs clients et notamment les distributeurs. L'enjeu est de maintenir la production laitière. Il est encore trop tôt pour dire si les distributeurs sont enclins à accepter les hausses demandées. La plupart des coops sont aujourd'hui en discussion avec leurs clients et espèrent parvenir à renégocier les contrats au 1er mai ou, au plus tard, le 1er juin.

Viande bovine ElvéAOP signe son premier contrat-cadre Égalim 2 avec Intermarché

ElvéAOP, association d'organisations de producteurs (AOP) de viande bovine, a annoncé la signature, le 13 avril, de son premier contrat-cadre conforme à la loi Égalim 2, avec le groupement Les Mousquetaires. Outre l'AOP, les structures signataires sont Agromousquetaires (via l'abatteur SVA Jean Rozé) et l'enseigne Intermarché. *« Ce contrat permet aux éleveurs d'avoir une juste rémunération de leur production, élément important partagé par ces trois parties »*, précise ElvéAOP dans un communiqué.

// EN IMAGE

Le blé indien va-t-il sauver le monde ?



Photo : Deepak Sethi

L'Inde qui vient de connaître une récolte record de 111 millions de tonnes de blé, a décidé de venir en aide aux pays qui, très dépendants des importations de Russie et d'Ukraine, ne peuvent plus s'approvisionner auprès d'eux. Ce pays d'1,3 milliard d'habitant, qui produit 14 % du blé mondial, devient l'un des principaux fournisseurs de l'Égypte qui va devoir importer plusieurs millions de tonnes dans les prochains mois. D'ores et déjà, 240 000 tonnes de blé indien devraient être expédiées au Caire d'ici la fin du mois d'avril et l'Inde pourrait lui fournir plus d'un million de tonnes. Le ministre du Commerce indien, Piyush Goyal, espère *« atteindre un objectif d'exportation de blé d'au moins 10 millions de tonnes pour l'exercice 2023, qui pourrait même atteindre 15 millions de tonnes si les conditions restent favorables »* sur l'ensemble du continent africain. L'Inde commence à s'affirmer comme un sérieux concurrent sur le marché mondial du blé. Entre avril 2020 et janvier 2021, ses exportations s'établissaient à 340 millions de dollars. Elles sont passées à 1,74 milliard de dollars entre avril 2021 et janvier 2022, en augmentation de plus de 400 %. Le gouvernement de Narendra Modi vise aussi d'autres pays comme le Nigeria, l'Iran ou l'Indonésie qui dépendent du blé ukrainien.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91% - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la presse agricole et rurale

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MSA

21

« Nous sommes un outil au service de la ruralité »

À l'occasion de sa venue à Beaune, en Côte-d'Or, pour l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, nous avons interviewé François-Emmanuel Blanc, directeur général de la Caisse centrale de la MSA. Il insiste notamment sur le rôle élargi de l'organisme en termes de dynamisation des territoires ruraux.

Directeur général de la caisse centrale de la MSA depuis octobre 2018, François-Emmanuel Blanc est revenu sur les sujets d'actualité et les évolutions auxquels l'organisme de protection social est confronté.

Quel est, pour vous, l'intérêt de vous déplacer en région ?

François-Emmanuel Blanc : *« Nous sommes les héritiers des principes initiaux de la protection sociale, et parmi ces principes, on trouve la gestion par les principaux intéressés, ce qui passe par une vie démocratique réelle. Il y a des élections, tous les cinq ans, et les assemblées générales sont l'instance fondamentale de lien avec nos adhérents. C'est le cœur battant de la vie démocratique de notre MSA, donc, y participer, pour moi, c'est naturel ».*

Quelles sont les thématiques que vous souhaitiez aborder ?

F-E B : *« Nous sommes en phase de mise en œuvre de nos orientations stratégiques. Nous devons prouver la réalisation de la vision que nous développons à travers notre plan d'orientation stratégique MSA 2025. C'est en particulier le cas pour tout ce qui touche à la relation de proximité avec nos adhérents. Cela passe notamment par notre implication dans les projets Maisons France Services, mais aussi à travers d'autres projets… La protection sociale agricole suit une logique d'amélioration du bien-être des populations agricoles. Cela passe par les prestations que nous versons tous les ans : 30 milliards d'euros. Il y a aussi l'amélioration du niveau des retraites. Nous menons par ailleurs une action sanitaire et sociale sur les territoires, qui complète cette notion de bien-être. Cela se traduit de multiples façons : versement d'une subvention à une association, versement d'une aide individuelle à une personne dans le besoin… C'est un complément important apporté à l'action structurelle de versement des prestations sociales. Notre action vise aussi l'ensemble des territoires ruraux,*



François-Emmanuel Blanc était à Beaune, le 15 avril, à l'occasion de l'assemblée générale de la MSA Bourgogne.

dans le but de leur faire regagner de l'attractivité. Sur ces territoires, l'agriculture est une donnée stratégique mais pour qu'elle soit souveraine, nos agriculteurs doivent être en mesure d'exprimer pleinement leurs talents et leur potentiel, au service de l'alimentation de l'ensemble de la population. Pour cela, il faut une protection sociale directe forte et des actions complémentaires sur les territoires. Nous luttons contre la désertification sociale ».

« Nous luttons contre la désertification sociale »

Vous revendiquez totalement votre dimension d'acteur du monde rural…

F-E B : *« Le terme de revendication est très juste. Ce rôle est une contribution fondamentale de la protection sociale agricole qu'on a eu tendance à oublier. Face aux questions liées au changement et aux aléas climatiques, face au mal-être au sein de certaines populations agricoles, on s'aperçoit que ce qui est fait pour le monde agricole peut aider, de manière plus large, l'ensemble de la ruralité. Nous avons remis dix propositions citoyennes aux candidats à l'élection présidentielle, dont certaines peuvent paraître surprenantes, de la part d'un organisme de protection sociale. Par exemple : on veut créer un service civique rural afin de favoriser l'engagement des jeunes en territoires. La MSA, avec son réseau de 13 000 élus de terrains et autant de salariés, est un outil de politique publique au service du meilleur de la ruralité ».*

Est-ce une manière de répondre à la « petite musique » qu'on entend, sur le fait que la MSA pourrait être intégrée à l'ensemble de la protection sociale ?

F-E B : *« Ce n'est pas une position défensive, ni opportuniste. C'est une logique de fond et une véritable proposition : nous avons un modèle unique dans la protection sociale. Nous sommes organisés de manière démocratique, nous avons un guichet unique et nous disposons de notre proximité géographique qui est un impératif. Ce modèle est utile à nos adhérents, mais aussi aux pouvoirs publics, parce que nous menons une conduite personnalisée des politiques d'accompagnement sur les crises climatiques ou économiques. Nous faisons du sur-mesure et nous sommes les seuls à savoir le faire. Nous savons accompagner face au mal-être, grâce à notre réseau de délégués territoriaux. Nous testons toutes les évolutions qui interviennent dans le champ de la protection sociale parce que nous accompagnons nos ressortissants tout au long de la vie, dans chacune des dimensions qu'ils rencontrent. Par exemple, pour l'allocation logement, nous étions prêts sur la question du rapprochement de l'analyse des ressources et du versement de la prestation, à la différence du régime général, parce que nous l'avions testé. Ce modèle, tel qu'il est, est compatible avec de nombreuses évolutions de la protection sociale. Nous pouvons rendre des services à tous les assurés du régime général (l'exemple des Maisons France Services le prouve) ».*

Parmi les évolutions qui concernent la protection sociale figure ce qu'on nomme le cinquième risque, c'est-à-dire la dépendance. Où en est la MSA sur cette question ?

F-E B : *« Nous avons obtenu, en septembre 2020, que le rôle de la MSA dans la définition de la politique sur la dépendance soit reconnu. Il aurait été anormal que ce ne soit pas le cas, alors que nous sommes guichet unique et que nous couvrons de manière globale les besoins sociaux de nos adhérents. Nous serons acteurs de la mise en place du cinquième risque dès qu'il aura une dimension plus opérationnelle. À ce jour, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) prend ses marques. Elle s'appuie sur un réseau, dont la MSA fait partie, pour le déploiement de plusieurs initiatives, en relation avec les Conseils départementaux et d'autres opérateurs publics. Nous tenons toute notre place dans ce processus ».*

Propos recueillis par Berty Robert

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
Tannay 03 86 22 11 54
Promodis
Pro, Proche, Promodis

OPÉRATION RECYCLAGE
Les 26 avril et 3 mai à Avallon et Tannay


Filets balles rondes
Ficelles plastiques
Apportez-les secoués et propres en sacs


Films ensilage
et d'enrubannage
Apportez-les balayés, secs, pliés et roulés, ficelés, en sacs ou en boule

Collecte réservée aux clients ayant acheté les produits chez nous, l'année dernière.

// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

21

Inspirations gagnantes

De belles initiatives agricoles ont été mises en avant la semaine dernière au parc des expositions de Dijon.



Les lauréats et les partenaires, réunis sur scène.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Bien public ont organisé la cinquième cérémonie des trophées de l'agriculture le 14 avril à Dijon, pas moins de 560 personnes s'étaient inscrites à cet évènement. La soirée a mis à l'honneur dix démarches novatrices dans le monde agricole (voir palmarès). Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a salué ces différentes réussites et initiatives porteuses de solutions. Olivier Mevel, spécialiste de la transition alimentaire et de la stratégie marketing des filières alimentaires, a proposé un exposé avant la remise des récompenses. L'intervenant a notamment évoqué le partage de la valeur ajoutée : *« Celui-ci devrait s'infléchir en faveur des agriculteurs, à condition que ces derniers parviennent enfin à dissoudre le rapport de force. La désynchronisation entre l'offre et la demande devrait beaucoup les aider ces prochaines années. Je pense qu'aujourd'hui, nous ouvrons une page blanche. Celle-ci va amener le consommateur mais aussi les distributeurs et les industriels à considérer que la matière première origine France doit être payée ».*

AG

Le palmarès

Trophée de l'agriculture d'avenir : Matthieu Besançon (Saulx-le-Duc), pour son système diversifié et contractualisé au sein de filières porteuses, dégageant de la valeur ajoutée sur peu de foncier (élevage de 9 000 pondeuses bio, 45 ha de céréales bio, méthanisation en injection 125 nm³). Matthieu Besançon vend sa production à Matines mais se pose la question de la vente directe.

Trophée de l'agriculture au service de la gastronomie : Perrine Doudin, Helixine (Flavigny-sur-Ozerain). Installée début 2020, la jeune Côte-d'orienne élève des escargots en agriculture biologique et travaille avec des restaurateurs pour l'élaboration de recettes sur mesure (court bouillon et beurre bourguignon) et avec un boulanger (perles d'escargot, tapenades…).

Trophée de l'agriculture source d'énergie : Florine Fremont, Équi Feeling (Chaux). Ce site dédié au cheval n'est relié à aucun réseau : la structure tire son énergie du soleil qui alimente tout le domaine. L'eau est récupérée des toitures. Un manège en sol recyclé évite aussi le gaspillage de la ressource en eau.

Trophée de l'agriculture innovante pour l'environnement : syndicat viticole de Couchey, pour la démarche de certification de ses six vignerons, engagés collectivement pour obtenir HVE3.

Trophée de l'agriculture de proximité : Cédric Bazin (La Rochepot), membre du collectif « Le Goût d'ici made in pays Beaunois », organisateur d'un marché à la ferme tous les mois avec des producteurs locaux. Cédric Bazin envisage de développer un point de vente sur son exploitation, dans l'idée de ramener une dynamique de son village, dépourvu de tout commerce.

Trophée de l'agriculture intergénérationnelle : Liquoristerie Joannet (Arcenant). Structure artisanale et familiale (la troisième génération y travaille actuellement). Producteurs de fruits (agriculture raisonnée) et transformateurs en crème de cassis (100 % variété noir de Bourgogne), entreprise 100 % féminine.

Trophée coup de cœur du jury : Emmanuel Raillard, Le Moulin de Léopaul (Montigny-sur-Vingeanne). Les céréales de l'exploitation bio sont transformées en farines et pâte artisanales. Les produits sont plébiscités par des restaurants, pizzerias, particuliers, collèges et lycées.

Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée : Les Coteaux Bourguignons. Cette coopérative réunit 50 producteurs qui exploitent des vergers de cassis. Le groupe innove dans la recherche de débouchés liqueurs et boissons avec le fruit, arômes parfums et épices avec le bourgeon, gemmothérapie avec le bourgeon bio et, récemment, tisanes et infusions avec les feuilles.

Trophée de l'agriculture numérique et connectée : Benjamin Verdot, Le potager de la Borde (Chemin-d'Aisey). Cette petite structure maraîchère isolée compte une communauté de fans importante (2 787 abonnés à la page Facebook). Le producteur fait vivre cette page chaque semaine en y apportant de la nouveauté. Cette stratégie attire les clients.

Trophée de l'agriculture pédagogique : Brin d'Ortie (Longecourt-lès-Culêtre). Ferme bio de plantes aromatiques, médicinales et de petits fruits, jouant un rôle important dans la formation des futurs installés en Côte-d'Or. Brun d'Ortie accueille de nombreux stagiaires et intervient auprès du CFPPA de Quetigny pour de nombreux cours.

21

Vitagora et la FoodTech ne font plus qu'un

// AGROALIMENTAIRE

Le 8 avril a été actée la fusion entre deux associations impliquées pour l'innovation agroalimentaire territoriale : Vitagora et la FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté.

C'est à l'occasion des assemblées générales extraordinaires du pôle de compétitivité Goût-Nutrition-Santé Vitagora et de FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté (BFC), qu'a eu lieu la fusion de ces deux associations. Par cet acte, Vitagora s'engage à déployer les actions de la FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté au service de la promotion de l'écosystème foodtech du territoire. Vitagora est une association professionnelle s'adressant à la filière agroalimentaire et aux offreurs de solutions transverses. Elle a pour mission de favoriser le développement, la performance industrielle, et l'innovation de ses membres. Pôle de compétitivité agroalimentaire, elle représente l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) en BFC. Vitagora fédère 653 membres. Elle déploie un panel de services et d'outils dans l'animation d'un écosystème international permettant à ses membres d'innover pour une alimentation savoureuse, saine et durable, et l'accompagnement des entreprises de l'agroalimentaire dans la résolution de leurs problématiques du quotidien. En 2017, Vitagora a initié le programme d'accélération ToasterLAB, dédié aux jeunes pousses de l'agri-food. De son côté, la FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté a été créée en 2016, dans la dynamique de la marque FrenchTech lancée par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. L'association s'était constituée autour de l'ensemble des forces et des intelligences impliquées dans l'écosystème foodtech du territoire : l'université de Bourgogne, BFC Numérique, Dijon Développement, l'agence régionale de développement de l'innovation et de l'économie et la CCI, SEB, les Docks numériques, et Vitagora.

Actions poursuivies et développées

La présidence des deux structures, Vitagora et la FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté, est assumée par Pierre Guez depuis mars 2021. Lors de l'assemblée générale du 8 avril, il a été réélu président de Vitagora à l'unanimité, aux côtés d'un conseil d'administration réélu pour 3 ans, constitué notamment de Jean-Dominique Caseau, directeur général du groupe Suprex, et d'Oisin Morrin, directeur général de Tippagral, en premiers vice-présidents. En conséquence de la fusion intervenue, le programme porté par la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté sera repris par Vitagora et pourra bénéficier de ses ressources, en termes de compétences et de réseau. Seront poursuivies :

- Des actions d'animation et de promotion régionales et nationales, autour du salon FoodUseTech organisé à Dijon chaque année depuis 2018 ;
- L'implication dans le réseau national FoodTech ;
- Des actions collectives sur des salons, avec par exemple le Village FoodTech au salon Natexpo de Lyon, du 18 au 20 septembre prochain, pour permettre aux jeunes entreprises d'y exposer sous une bannière commune afin de décupler leur visibilité.

Le programme d'actions inclut également le Living Lab, outil novateur, né de la FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté et financé par Dijon Métropole, le Conseil régional de BFC et la Banque des Territoires. Il a pour ambition, à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, de décloisonner l'innovation en donnant aux usagers la capacité d'influencer positivement l'alimentation d'aujourd'hui et de demain.

Berty Robert, avec communiqué

// AGRILOCAL 89

Un showroom pour faire se rencontrer producteurs et acheteurs

La deuxième édition du showroom des producteurs, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Conseil départemental, a eu lieu le mercredi 30 mars, au collège de Tonnerre. Une vingtaine de producteurs étaient présents lors de ce showroom ouvert aux gestionnaires et cuisiniers des établissements scolaires et de santé, collectivités, grossistes et aux cuisines centrales ainsi qu'à la restauration commerciale.



Une vingtaine de producteurs étaient présents lors du showroom des producteurs.

Le mercredi 30 mars, le collège de Tonnerre accueillait la deuxième édition (la première a eu lieu en 2018) du showroom des producteurs, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Conseil départemental, où une vingtaine de producteurs étaient présents. « *Le but est de mettre en relation les acheteurs et les producteurs. Quand on parle d'acheteurs, ce sont des intendants et des cuisiniers des collèges et lycées. On a également élargi aux Ehpad, aux hôpitaux, aux restaurateurs et aux grossistes* », liste Nadine Darlot, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Les élus de l'Yonne étaient présents pour parler d'Agrilocal 89 et échanger avec les producteurs.

L'objectif de cette journée étant de faire connaître les producteurs inscrits sur Agrilocal 89 a tous ces acheteurs. « *C'est faire connaître aussi cet outil qui est Agrilocal (mis en place par le département sur lequel la Chambre d'agriculture accompagne au développement de cet outil auprès des producteurs, ndlr), que ce soit aux acheteurs ou aux vendeurs, pour qu'il soit mieux valorisé* ».

Répondre à la loi Égalim

Aussi, Agrilocal 89 est un outil qui permet de mettre en relation les acheteurs et les producteurs, pour permettre de répondre à la loi Égalim qui impose l'introduction d'au moins 50 % de produits de qualité et durable, dont 20 % en bio, dans la restauration collective. « *L'outil permet également pour le producteur d'avoir une meilleure valorisation du prix, des produits et donc une meilleure rémunération des producteurs* », continue Nadine Darlot. « *Agrilocal 89 c'est aussi permettre de consommer localement et donc manger mieux, ce qui contribue à être en bonne santé. Il y a enfin un rôle environnemental : quand on consomme localement c'est bien mieux que de faire venir les produits de loin* ».

Le choix de faire cet événement au collège de Tonnerre n'est pas un hasard, l'établissement utilisant l'outil. Pour la Chambre d'agriculture, fonctionner avec les collèges est important car cela permet de toucher les jeunes (la grande majorité des acheteurs inscrits sont des établissements scolaires). « *Ils sont l'avenir. On a trop laissé l'alimentation au second plan. Aujourd'hui on s'aperçoit que la nourriture est un bien essentiel, encore plus avec les événements mondiaux que nous vivons actuellement, et l'avoir à proximité c'est également essentiel. À travers l'utilisation de cet outil, il y a bien évidemment un aspect lié à l'éducation au « bien manger »* », conclut Nadine Darlot.

Christopher Levé

// ÉLEVAGE

Instructif, à coup sûr

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Bovins Croissance organisent une journée d'activités jeudi 5 mai à Fromenteau. Un apéritif dînatoire conclura ce rendez-vous.

L'exploitation de Christophe Jaugey, éleveur à Fromenteau, va servir de support à l'organisation d'une grande journée d'élevage. Le programme ne manquera pas d'intérêt avec des thématiques ciblées et pleinement d'actualités. « *Nous aurons quatre ateliers différents, toutes les personnes intéressées sont conviées à partir de 14 h 30* », présente Matthieu Javelle, conseiller à la Chambre d'agriculture, qui coordonnera cette journée en compagnie de ses collègues Alexandra Bailly, Cloé Bligny et Valentine Navereau.

Économies protéiques

Un des ateliers sera dédié à l'autonomie alimentaire, le système de Christophe Jaugey illustrera cette thématique. « *Ses soixante vaches charolaises sont finies en totale autonomie grâce à l'enrubannage de trèfle, sans le moindre tourteau. Nous présenterons ses résultats particulièrement intéressants, surtout face à l'actuelle flambée des matières premières. L'ensemble de ses rations d'élevage sont même en totale autonomie, cet exposé devrait logiquement intéresser de nombreuses personnes* », commente Matthieu Javelle. Celui-ci estime à près de 2 euros/vache/jour l'économie réalisée sur l'engraissement : « *sachant que la finition d'une vache est d'environ 100 jours, nous approchons les 200 euros par animal. Oui, c'est considérable !* ».

Vêlages précoces

Une autre thématique s'intéressera au vêlage à 2 ans, pratique mise en place par Christophe Jaugey depuis 2018 : « *l'éleveur témoignera de sa stratégie et présentera ses techniques employées. De bons résultats sont obtenus avec davantage de productivité et d'efficacité dans le travail. Le vêlage à 2 ans engendre aussi des atouts en termes de chargement* », poursuit le conseiller. Aujourd'hui, seulement 3, voire 4 % des élevages côte-d'oriens opteraient pour le vêlage à 2 ans : « *nous présenterons les critères à bien respecter pour réussir dans ce domaine, nous verrons également tout ce que cela implique sur une exploitation* ». Le photovoltaïque sera discuté au sein d'un troisième atelier, l'exploitation de l'éleveur de Fromenteau étant équipée depuis près d'une quinzaine d'années. « *Nous étudierons sa production. À ce titre, le système continue à bien produire malgré le temps, les pertes sont beaucoup moins importantes par rapport à ce qui était annoncé lors de l'installation, c'est une bonne nouvelle. Nous aborderons aussi les différentes nouveautés dans le photovoltaïque, les coûts de raccordement et bien d'autres points techniques* ».

Les bilans carbone seront au programme d'un quatrième stand : leur calcul et l'intérêt économique qu'ils peuvent représenter seront notamment abordés. La journée se terminera par un apéritif dînatoire au prix de 18 euros par personne (sur réservation par mail à pouilly@cote-d'or.chambagri.fr).

AG

Un deuxième rendez-vous

La Chambre d'agriculture organisera un tour de plaine « méteils » quelques jours après cette journée à Fromenteau. La date, les horaires et le lieu seront communiqués dans une prochaine édition d'Herbe Hebdo. Les visites seront très certainement proposées dans le secteur de Pouilly-en-Auxois et d'Arnay-le-Duc. Plusieurs types de méteils seront alors présentés avec des informations sur leur implantation, les coûts de production, les quantités et qualités espérées, sans oublier leurs atouts d'un point de vue alimentaire.





// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA 58

58 Une volonté face aux incertitudes

L'assemblée générale des JA 58 a eu lieu le 8 avril dernier à Montreuillon. Outre la validation du rapport d'activité et financier ainsi que des administrateurs, une table ronde s'est déroulée.

Afin d'avoir quelques chiffres et explications sur les problématiques actuelles, les JA 58 proposaient une table ronde sur le thème *« Quel avenir pour l'installation dans ce contexte économique imprévisible ? »* lors de leur assemblée générale du 8 avril à Montreuillon.

Problématique

« Le contexte est plus qu'incertain (crise sanitaire et guerre en Ukraine) » explique Martin Bloch, chef de service économie des entreprises à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et invité à la table ronde. Nicolas Roche, chargé de mission études et références au CER France, rappelle d'ailleurs : *« que la moyenne d'âge en grandes cultures, bovins viande et système mixte avoisine les 50 ans »* tout en nuançant *« que pour les productions ovines, la moyenne d'âge est moindre »*. Une donnée s'expliquant notamment par le coût des reprises : *« une production ovine requiert moins de matériel que les autres »* pointe Martin Bloch avant d'ajouter : *« ces montants de transmissions, souvent importants, ne favorisent pas le renouvellement »*. Face à cela, certains leviers ont été présentés pour trouver des solutions sur les exploitations.

Différents leviers

Parmi les solutions évoquées : la diversification (ateliers de transformation, circuits courts, etc.), l'installation à plusieurs (GAEC ou autres) ou encore la vente de carbone ou d'énergie (photovoltaïque). Toutefois, Nicolas Roche insiste : *« il faut prendre en compte l'environnement économique et réglementaire puis s'y adapter avec efficacité. Pour réaliser cela, la mutualisation des compétences peut être une solution envisageable… »*. Dans tous les cas, l'autonomie sur les exploitations a été maintes fois évoquée comme point d'ancrage pour un système viable.



Les invités de la table ronde étaient : Nicolas Roche (Chargé de mission études et références CER France), Emmanuel Berthon (expert financement agriculture Crédit Agricole), Martin Bloch (Chef de service économie des entreprises à la Chambre d'Agriculture), Christophe Chatet (administrateur JA National).

Attention

Martin Bloch a précisé qu'il existe des points de vigilance à avoir en tête avant l'installation comme *« l'adéquation entre la production choisie, la filière et la localisation (afin de cibler les débouchés possibles de commercialisation). J'enfonce sûrement des portes ouvertes, mais il est nécessaire de faire une piqûre de rappel notamment pour les productions atypiques, car nous avons encore trop de projets qui ne sont pas cohérents sur cette adéquation indispensable »*. Nicolas Roche poursuit : *« pour s'installer, il faut choisir un costume à sa taille. Il faut s'intéresser à la variabilité économique et se poser les bonnes questions sur la maîtrise de toutes les facettes de son système »*.

Le goût de la vie

Emmanuel Berthon, expert financement agriculture Crédit Agricole, a rappelé que dans tous les cas, les financements suivaient *« uniquement si les projets étaient viables et vivables pour les exploitants car nous avons toujours en tête qu'un agriculteur n'est pas seul et que toute une famille est là avec lui. C'est d'ailleurs une valeur ajoutée dans les territoires ruraux, qu'il ne faut pas négliger »* et Christophe Chatet, administrateur JA national, de rajouter : *« Il faut créer des points attractifs à nos terres rurales afin que des jeunes s'y installent avec plaisir (cinéma, café, lieu de rencontre, etc.). Ensuite, ils doivent pouvoir trouver une solution qui leur corresponde afin de travailler avec passion et engagement tout en ayant l'espoir d'un avenir »*. Florian Guyard, coprésident des JA 58 conclut : *« nos métiers manquent d'attrait de même que notre territoire. Il faut commencer par les valoriser en communiquant sur nos pratiques. Il faut remotiver les jeunes que ce soit pour reprendre des exploitations ou pour devenir salariés agricoles. En somme, nous devons tous travailler sur une communication positive afin d'offrir un avenir à notre profession »*.

Chloé Monget

Les administrateurs

Liste départementale : Cédric Bernier, Clément Blandin, Florent Point, Bertrand Larue, Jean-Charles Seutin.
Château-Chinon : Valentin Jeanguyot, Grégoire Bazot, Jérôme Lebel, Maxime Petit ;
Châtillon : Adrien Laporte, Julie Rhoumy ; Fours : Romain Bruriot ;
Luzy : Jérôme Berthier, Jodie Perraudin ;
Lormes : Valentin Saget ; Montsauche-les-Settons : Thomas Lemée ;
Moulins-Engilbert : Frédéric Allaire, Luc Laporte ;
Guérigny : Rémi Thibaudat ; Nevers : Julie Cadiot ;
Saint-Benin-d'Azy : Benjamin Maillault, Vivien Gaume ;
Saint-Saulge : Simon Gauche, Quentin Hecht ;
Brinon-sur-Beuvron : Thomas Beaumier ;
Corbigny : Kévin Aulard, Emmanuel Lorré, Denis Guillien ;
Tannay : Florian Guyard, Benjamin Guyard.

Bientôt un nouveau bureau

Après l'annonce des administrateurs par canton, Florian Guyard, coprésident des JA 58, rappelait : *« 2022 est une année d'élection pour les JA 58, dont le bureau doit se renouveler »*. Afin d'attirer un ou des candidats à la présidence, il soulignait : *« Cette expérience de coprésidence a été très enrichissante pour moi, notamment grâce à l'engagement de chacun dans nos actions. Certes, nous avons vécu des moments particuliers (crise sanitaire), mais l'envie de faire était toujours là. Ma présidence et celle de Frédéric Allaire arrivent à leur fin. Il va donc falloir que l'un de vous s'empare de cela afin de poursuivre les activités »*. Frédéric Allaire, rebondit : *« Une coprésidence permet de diviser les tâches, ce qui est assez pratique. Mais il faut bien s'entendre. Que ce soit seul ou à deux, il faudra continuer d'avoir un bureau JA 58 efficace pour la suite »*. Florian Guyard conclut : *« On est JA pour soi mais aussi et principalement pour les autres »*.

Législation

Durant les échanges, la loi Égalim 2 a aussi été abordée et plus particulièrement la difficulté à la faire appliquer. *« Nous avons un outil qui a été pensé pour que nous puissions vivre dignement de notre travail. C'est à nous de nous en emparer collectivement afin que cette loi trouve sa place dans les transactions »* souligne Christophe Chatet. Pour sa part Florian Guyard insiste : *« nous devons nous poser les bonnes questions sur la presque non-application de cette loi. Elle existe, mais il semble que les grands groupes n'en tiennent simplement pas compte. C'est donc à nous de les forcer à le faire. Encore une fois, nous devons nous battre »*.

// SYNDICALISME

58 Assemblée générale de la FDSEA 58

Le 27 avril, la FDSEA organise son assemblée générale. Outre la présentation des rapports d'activité et de gestion, une table ronde aura lieu sur un thème d'actualité.

Avec une actualité internationale marquée par la guerre en Ukraine et plus généralement par un contexte incertain, la FDSEA 58 propose une table ronde *« Entre inflation et crise géopolitique : quelles conséquences pour l'agriculture nivernaise ? »* lors de son assemblée générale du 27 avril.

Point central

« Ces problématiques préoccupent les exploitants, et c'est pour cela que nous avons choisi ce thème. Avant la guerre en Ukraine, nous avions ciblé des interrogations sur l'inflation (gaz, électricité, engrais, etc.). Aujourd'hui, la profession est dans l'obligation de s'adapter à cette nouvelle donne, et cette table ronde permettra, outre d'établir des constats, de trouver des portes de sorties afin d'avancer plus sereinement » souligne Blandine Caruel, directrice de la FDSEA 58.

Bilan et réponses

En plus d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, cette table ronde accueillera deux autres intervenants :
- Thierry Pouch, responsable du service études références et prospectives à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Docteur en sciences économiques (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne depuis 1988), il est l'auteur de différents ouvrages dont « La guerre des terres » (Choiseul Éditions) ou encore « Agriculture et mondialisation, Un atout géopolitique pour la France » (éditions Sciences Po. Les Presses).
- Yannick Fialip, membre du bureau et président de la commission économique de la FNSEA. Il est également président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire et éleveur en Gaec dans ce département (lait et brebis viande).

L'assemblée générale de la FDSEA 58 aura lieu à la ferme du Marault (Magny-Cours) à partir de 14 heures (huis clos jusqu'à 15 h 15). Renseignements : 03 86 93 40 92 ou fdsea58@wanadoo.fr

Chloé Monget

Programme

La première partie de l'assemblée générale se tiendra à huis clos à 14 heures : présentation des comptes 2021 et rapport de gestion, rapports du commissaire aux comptes, Christian Perrin-Boudoux, budget prévisionnel 2022, vote des résolutions. Puis, le public sera accueilli à partir de 15 h 15 : rapport d'activité 2021 en vidéo, table ronde, discours de clôture.

// MACHINISME

Mortier, acteur historique de l'Auxois-Morvan et du Charolais

La maison Mortier fait partie de ces entreprises qui ont su rester familiales et ancrées sur leur territoire. L'entreprise vient d'inaugurer un nouvel atelier sur son site de Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire.



Outre Saint-Bonnet-de-Joux, la maison Mortier est implantée à Censerey en Côte-d'Or et à Etang-sur-Arroux, en Saône-et-Loire.



Alexandre Mortier devant le nouveau bâtiment de Saint-Bonnet-de-Joux, au cœur du Charolais.

L'histoire de la maison Mortier remonte à 1947 lorsqu'un maréchal-ferrant s'est installé à Censerey, en Côte-d'Or, à une trentaine de kilomètres au nord d'Autun. Le grand-père des actuels gérants a vécu l'apparition des premiers tracteurs supplantant les chevaux dans l'Auxois-Morvan. Ses fils, Bernard et Michel, ont repris le flambeau en 1985 en développant le « service commercial » alors que l'entreprise était devenue agent Massey-Ferguson. Au même moment, Alexandre Mortier se préparait à intégrer la structure familiale. Après un BEP au lycée Cassin à Mâcon puis une formation de technico-commercial en Corrèze, il a travaillé comme magasinier au sein d'une concession Massey-Ferguson à Mâcon, avant de rejoindre une succursale de l'enseigne à Châtenoy-en-Bresse. En 1991, il était de retour dans la société familiale à Censerey. En 1993, la famille Mortier a inauguré un bâtiment neuf. À l'époque, Alexandre faisait ses armes à l'atelier. *« À la fin des années 1990,* se souvient-il, *je me suis lancé dans le commerce. Nous étions devenus un agent privilégié de Massey-Ferguson (MF) et nous réalisions 70 % du chiffre d'affaires tracteurs de la concession dont nous dépendions »*. C'est à l'occasion du salon Innovagri que le jeune entrepreneur a rencontré le patron de MF qui a pris connaissance de la situation de l'Autunois-Morvan. Alors qu'une société était en liquidation judiciaire à Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire, Massey-Ferguson a sollicité la famille Mortier pour la reprendre. Une proposition de reprise a été présentée au tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse. C'était en octobre 2001 et cela a convaincu MF d'attribuer sa concession à Mortier. Les dix années suivantes ont été consacrées au développement de l'activité de la nouvelle concession qui rayonnait désormais sur l'Auxois-Morvan, l'Autunois et le Charolais.



Lors de l'inauguration du nouvel atelier, le 1er avril, avec l'ensemble du personnel.

Records de ventes

En 2004, la maison Mortier a réalisé son record de ventes avec plus de 50 tracteurs sur son secteur. Dès lors, elle a toujours maintenu une part de marché supérieure à la moyenne nationale de la marque. *« En débarquant de la Côte-d'Or, on craignait un peu notre arrivée dans le Charolais »*, reconnaît aujourd'hui Alexandre. Mais ces territoires dominés par l'élevage se ressemblent beaucoup. C'est en 2014 qu'Alexandre et son cousin Guillaume, tous deux petits-fils du fondateur, ont pris la succession de leurs parents à la tête de la concession. La même année, ils ont aussi repris Moniot à Étang-sur-Arroux, ce qui leur permettait de compléter leur activité avec un secteur « parc et jardin ». Devenus propriétaires de leur base du Charolais, les cousins Mortier se sont lancés dans la construction d'un bâtiment neuf à Saint-Bonnet-de-Joux. Ils ont tenu la gageure de maintenir toute leur activité pendant la durée des travaux. Inaugurée le 1er avril, la nouvelle installation fait la fierté de l'entreprise qui emploie aujourd'hui 30 salariés sur ses trois sites. Son chiffre d'affaires atteint 9 millions d'euros. Outre les tracteurs Massey-Ferguson, le concessionnaire commercialise tout un matériel de fenaison, épandage, distribution, etc. Sur une zone spécialisée dans l'élevage, Mortier vend également des tubulaires, du matériel de contention, etc. *« Notre secteur est aussi très demandeur en matériels d'occasion »*, confie Alexandre Mortier. Il répond à une problématique d'allongement des délais de livraison et, dans une entreprise très attachée au service après-vente, cette activité assure du travail pour l'atelier.

Un contexte de plus en plus exigeant

Hausse des prix des machines, allongement des délais de livraison, évolution de l'agriculture… : l'avenir a de quoi inquiéter les concessionnaires. D'autant que la distribution est en pleine mutation, comme le décrit Alexandre Mortier par ailleurs vice-président du Sedima (syndicat national des distributeurs de matériel agricole et d'espaces verts). Les constructeurs sont aujourd'hui cinq gros groupes étrangers qui incitent de plus en plus leurs concessionnaires à se regrouper, certains n'hésitant pas à imposer des seuils en termes de chiffres d'affaires. *« On nous pousse à grossir nos secteurs pour un volume de tracteurs suffisant »*, confirme Alexandre Mortier. Les entreprises sont encouragées à se tenir à l'affût des concessions en perte de vitesse ou sans repreneur. Dans cet univers impitoyable, arrivent des investisseurs qu'on ne connaissait pas jusqu'alors. Ainsi, le patron d'une compagnie aérienne, de supermarchés et de concessions automobiles s'est diversifié dans le machinisme agricole dans l'ouest de la France. Des coopératives le font aussi. La stabilité économique du secteur attire ces nouveaux capitaux. Pour l'heure, le réseau Massey-Ferguson est celui qui conserve le plus de concessions sur le territoire. Si *« la marque a toujours privilégié la taille humaine »*, Alexandre Mortier ne cache pas que le niveau d'exigence technique et les mouvements opérés par la concurrence ne laissent guère le choix.

Marc Labille

Un espace de travail moderne et ergonomique

Situé dans la zone artisanale de Saint-Bonnet-de-Joux, le nouveau bâtiment de la concession Mortier couvre environ 1 500 m2. Aux 600 m2 de l'ancien atelier, se sont greffés 800 m2 d'un espace de travail moderne et ergonomique. Il s'agit d'un vaste hangar abritant dix postes de travail équipés d'aspirateurs de fumée, de récupérateurs d'huiles de vidange. Au faîtage, une large voûte translucide laisse pénétrer la lumière naturelle dans l'atelier, chauffé par géothermie. Le bâtiment est recouvert de panneaux photovoltaïques. L'investissement s'élève à 1,2 million d'euros. L'entreprise a bénéficié des aides de la Région (50 000 €), de la Carsat (30 000 €) et de la communauté de communes du Grand Charolais (5 000 €).

// JA 58

S'impliquer pour l'avenir

Les JA de Pougues-Guérigny (Varennes-Vauzelles) ont organisé une collecte de piles, dans le cadre du concours « Les piles s'empilent » afin d'aider le Collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles qui y participe.

« À cause des restrictions sanitaires de ces dernières années, nous n'avons pas pu nous impliquer comme nous le voulions. Du coup, il nous paraissait normal de revenir en force en aidant le collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles dans leur collecte pour le concours « Les piles s'empilent », souligne Nicolas Pesson, président des JA de Pougues-Guérigny avant d'ajouter : *« pour que tout fonctionne, il faut un engagement commun ».*

Des hôtes sensibilisés

La collecte, organisée par les JA, s'est tenue au Gaec de Clairefontaine (Rémi et Éric Thibaudat), à Garchizy. Rémi insiste : *« le recyclage est de plus en plus présent dans le monde agricole, car il y a une véritable prise de conscience. Pour notre part, cela fait déjà un moment que nous recyclons nos filets d'enrubannage, donc cette collecte est dans la continuité de notre manière de penser »*. Son père, Éric, poursuit : *« Il y a environ 20 ans, le recyclage n'était pas une pratique fort courante, car le plastique, notamment, n'était pas non plus très courant. Mais, les choses évoluant, les pratiques le font également. Le recyclage est une question d'organisation pour les agriculteurs, entre autres, pour trouver un moment pour se rendre en déchetterie. Il faut simplement prendre un peu de temps pour le faire ».*

Toujours là

« Nous sommes ravis que des anciens élèves, comme Nicolas ou Rémi, aient encore le collège à cœur. Cela montre qu'il y a une véritable volonté de promouvoir nos établissements. Nous sommes convaincus qu'il est important de travailler avec tout le monde pour avoir une certaine ouverture sur le monde » détaille Sophie Bardin, professeur d'EPS et référente sur l'opération *« Les piles s'empilent »* pour le collège Henri Wallon – action soutenue par la principale, madame Labrune. Les résultats du concours seront connus aux environ de la fin mai.

Une idée

Pour rappel, le concours les piles s'empilent est organisé par Le Centre Nucléaire de Production d'Électricité EDF de Belleville-sur-Loire et l'éco-organisme Screlec-Batribox dans les départements du Cher, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre. Une fois la collecte terminée, une subvention sera attribuée. *« Si nous obtenons un financement, notre projet est d'améliorer la cour de récréation. Nous avons réfléchi, avec les élèves, à un lien à faire avec le foyer comme mettre des bancs ou encore créer un mur végétalisé »* explique Sophie Bardin. Pour la suite, les JA Pougues-Guérigny (Varennes-Vauzelles) comptent bien poursuivre leur investissement dans la vie de leur canton, avec, au programme : soirée dansante, concours de labour, comices, etc. *« L'important est de redonner de la vie après ces années compliquées »* conclut Nicolas Pesson.



Groupama était partenaire de cette collecte en finançant la viande proposée lors de la rencontre.

Chloé Monget



Fendt Tigo PR/XR : Flexible, compacte, tenace.

Dotées d'une paroi frontale multifonction doublement brevetée, les remorques autochargeuses Fendt Tigo PR et XR, pionnières dans leur catégorie, assurent un chargement et déchargement automatiques du fourrage (système VarioFill). Cette paroi permet également un gain de 6 m³ à l?avant de la remorque autochargeuse. Comparées à une machine de volume équivalent sans paroi frontale, les Fendt Tigo sont plus courtes d?un mètre. Offrant une grande qualité de fourrage, avec un volume DIN de 31 à 54 m3, ces dernières réaliseront tous vos souhaits.

BOUCHERON SAS

89 Lézinnes	03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes	03 80 97 01 50
et son agent :	
BSA	
89 Cussy les Forges	03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN

89 Cerisiers	03 86 96 20 08
89 Charny	03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis	03 86 59 31 26
et ses agents :	
OUANNE AGRI 89 Ouanne	03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy	02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

// QUETIGNY

Sensibilisés à l'apiculture

Des élèves du lycée Olivier de Serres ont participé à une demi-journée dédiée aux abeilles.

Sans abeille, pas de pollinisation, pas de plante ! Le lycée agricole de Quetigny rappelle l'importance de ces insectes à chaque occasion à leurs élèves. Le 14 avril, une après-midi thématique était proposée aux jeunes de Seconde, dans le cadre de l'option EATDD (Écologie, agriculture, territoire et développement durable). Des membres de deux associations avaient fait le déplacement (Des Abeilles En Ville, et l'Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne-Franche-Comté). Le travail de l'apiculteur, la vie de l'abeille et l'apiculture urbaine ont été notamment présentés, tout comme les caractéristiques de la filière apicole dans la région. Cette après-midi a aussi été l'occasion de finaliser un projet d'étiquetage de pots de miel lancé en 2020. *« Nos élèves ont travaillé avec une graphiste afin de réaliser l'étiquette des pots de miel de la ferme du lycée. Nous leur avons remis un pot de miel chacun pour les remercier de leur participation »*, informe Raphaël Moretto, professeur d'éducation socioculturelle.

AG



Les jeunes de Seconde.

// INNOVATION

New Holland lance son tracteur au bio méthane

Le mercredi 6 avril, une journée de présentation du tracteur T6 fonctionnant au bio méthane, proposé par New Holland agriculture, a eu lieu à Sureau agriculture à Avallon. Un événement organisé en partenariat avec GRDF et la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Les agriculteurs ont pu essayer le tracteur quelques instants pour se rendre compte par eux-mêmes de l'équivalence avec un tracteur fonctionnant au diesel.

Sureau agriculture, basé à Avallon, accueillait le mercredi 6 avril le constructeur New Holland agriculture pour la présentation du tracteur T6 fonctionnant au bio méthane. Un tracteur « *propre au niveau des gaz à effet de serre* », assure Nicolas Morel, responsable produits tracteurs à New Holland agriculture.

Lors de cette journée, organisée en partenariat avec GRDF et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, New Holland agriculture a proposé « *une solution alternative au carburant diesel* », avec ce tracteur fonctionnant au bio méthane. « *Pour l'alimenter, deux solutions : du GNV (gaz naturel pour véhicule) ou du bio GNV produit par la méthanisation, qui est plus propre en termes de pollution et neutre en termes de CO_2* », continue Nicolas Morel.

Ce méthane est produit à partir de divers procédés. « *Cela peut être produit à partir d'effluents d'élevage, des Cive (Culture intermédiaire à vocation énergétique) ou encore des déchets alimentaires* », poursuit le responsable produits tracteurs à New Holland agriculture. « *L'intérêt du bio GNV et de la méthanisation c'est que l'on améliore le bilan carbone. C'est aussi retrouver au niveau de l'agriculture une autonomie dans la production d'énergie* ».

Une heure et demie de production est égale à un plein

Alors, combien représente un plein de carburant d'un tracteur fonctionnant au bio méthane par rapport à la production d'un méthaniseur ? « *Un plein représente 100 normo mètre cube de gaz, ce qui représente entre une demi-heure et trois quarts d'heure d'un méthaniseur moyen* », répond Nicolas Morel. « *Pour une grosse journée de travail, cela représente une heure à une heure et demie de la production journalière du méthaniseur, car il faut compter deux pleins de carburant. Tout le reste est vendu. On arrive donc à trouver des équilibres intéressants entre la capacité de vendre de l'énergie aux autres et d'autoconsommer une partie de cette énergie* ».

Quant à la pureté du méthane toléré par le moteur de ce tracteur ? « *Il faut qu'il ait au minimum 83 % de pureté* », indique Nicolas Morel.

Pour l'heure New Holland agriculture est le seul constructeur à proposer ce tracteur fonctionnant au bio méthane sur le marché. Il a déjà dépassé la centaine de commandes dans le monde et plusieurs dizaines de tracteurs sont d'ores et déjà prévues pour la France cette année.

Christopher Levé



Nicolas Morel de New Holland agriculture a présenté le tracteur T6 fonctionnant au bio méthane, lors d'un événement organisé chez Sureau, le mercredi 6 avril à Avallon.

De nouveaux adhérents dans l'Yonne

// BIENVENUE À LA FERME

Aurélie et François Bientz sont maraîchers. Ils ont rejoint depuis peu le réseau Bienvenue à la ferme 89.

Direction Lavau, village de 500 âmes, en pleine Puisaye-Forterre, où se sont installés Aurélie et François Bientz. Maraîchers et producteurs de plants potagers depuis 2013, ils rejoignent pour la première fois le réseau Bienvenue à la ferme Yonne. C'est dans le fief de l'ancien argentier royal Jacques Cœur qu'ils accueillent le public sur leur ferme engagée dans la préservation de la nature et de la biodiversité. Inspirés dans leur travail par la permaculture, ils partagent les valeurs de celle-ci : « *prendre soin de la terre, prendre soin des hommes et partager équitablement les ressources* ». « *Pour nous, la saveur se trouve dans ce que la terre sait faire le mieux. Nous produisons une grande variété de graines (de la plus connue à la plus rare) certifiées Agriculture Biologique qui feront apprécier les plaisirs du jardinage et de la récolte des fruits et légumes au goût authentique. Nous avons personnellement cultivé, récolté et testé la germination de toutes nos graines à la main, pour garantir des graines de qualité, fidèles au type. À chaque graine, une possibilité* » explique Aurélie. « *Nous suivons le modèle des micros-fermes, privilégiant le travail manuel aux machines. Nous suivons l'éthique de la permaculture, ce qui nous permet d'avoir une vision globale sur l'écosystème en essayant au maximum d'augmenter la biodiversité et les échanges entre les différents milieux* » complète François. Au total, ce sont 500 espèces et variétés de légumes, d'aromates, des semences paysannes, produits transformés à la ferme… qu'ils proposent à la vente.

Poésie et rencontres

Le jardin des Thorains, ce n'est pas seulement une exploitation agricole proposant sa production à la vente. Tout au long de l'année, Aurélie et François organisent des animations, entre portes ouvertes, ateliers pédagogiques, formations à la permaculture, expositions, moments de convivialité et d'échanges, des concerts… C'est parce qu'ils donnent du sens à leur métier qu'ils mettent vos sens en éveil lors de ces journées. Vous pouvez également les retrouver sur de nombreuses foires et marchés. Accueil à la ferme : les vendredis de 14 h 00 à 19 h 00, les samedis de 9 h 00 à 18 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 et sur rendez-vous.

Laëtitia Le Breton

Contact : Aurélie et François Bientz.
Les Thorains, 89 170 Lavau
Tél. : 06 80 46 72 08 / 06 80 46 72 19
lejardindesthorains@orange.fr
https://www.lejardindesthorains.fr/
Facebook : @lejardindesthorains



Aurélie et François conjuguent l'amour de leur métier et celui du partage pour le faire connaître.

Zoom sur Bienvenue à la ferme

Bienvenue à la ferme est le 1er réseau agricole en France de vente directe et d'accueil à la ferme. Il compte environ 8 000 adhérents au niveau national et met un point d'honneur à valoriser le savoir-faire des agriculteurs qui proposent des produits et services de qualités. Animé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le réseau icaunais Bienvenue à la ferme compte près de 40 adhérents que vous pouvez retrouver sur www.bienvenuealaferme.com. Retrouvez tout au long de l'année les animations proposées par les producteurs sur les réseaux sociaux @bienvenuealafermeyonne (facebook) ou sur le site internet. Contact et renseignements Marion Lefoyer, Chambre d'agriculture de l'Yonne - 03 86 94 26 33.



// SOCIAL

21

Une MSA sur tous les fronts

La MSA Bourgogne a tenu son assemblée générale à Beaune. Dominique Bossong, son président, insiste sur l'évolution du rôle de l'organisme et souligne un contexte de travail où la normalité n'est plus de mise, entre crise sanitaire, aléas climatiques, et revalorisation des retraites.

Pour bénéficier de conditions presque normales, l'assemblée générale 2021 de la MSA Bourgogne avait dû se tenir en fin d'année, le 26 novembre. À peine cinq mois plus tard intervenait donc, le 15 avril, l'assemblée générale 2022 qui a renoué, elle, avec un « timing » habituel. N'était la présence encore forte de masques, on pouvait néanmoins considérer qu'elle concrétisait l'après-Covid, ce dont personne ne se plaindra. Près de 200 personnes ont fait le déplacement au palais des congrès de Beaune pour assister à cet événement, marqué par la présence du directeur général de la caisse centrale de la MSA, François-Emmanuel Blanc (voir son interview en page 03 de ce même numéro). Parmi les nombreux points abordés, la question de la prise en charge de cotisations, intervenue en écho à la crise sanitaire, faisait partie des grands thèmes désignés par Dominique Bossong, le président de la MSA Bourgogne. *« Mais il y a aussi,* précisait-il, *la question de la revalorisation des petites retraites, dont la mise en place a été un peu compliquée dans les territoires ».*



À la tribune, Dominique Bossong, au centre, entouré d'Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, et de François-Emmanuel Blanc, directeur général de la caisse centrale de la MSA.

« Valoriser le rôle des élus »

Par ailleurs, l'accent a été mis sur ce que la MSA nomme sa *« stratégie d'influence »*: apparaître non plus seulement comme la protection sociale des agriculteurs, mais comme un acteur qui compte dans les dynamiques qui traversent et structurent la ruralité. La concrétisation la plus flagrante de cette volonté étant l'implication de la MSA dans les Maisons France Services (l'organisme en porte quatre en Bourgogne, à Charolles et Tournus, en Saône-et-Loire, et Montbard et Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or). *« Plus largement,* souligne Dominique Bossong, *nous voulons mieux nous faire connaître, valoriser le rôle de nos élus et gagner en réactivité ».* Dans ce cadre, lors de l'AG, une nouvelle application numérique permettant la mise en relation de l'ensemble des délégués du réseau a été présentée. Ces délégués pourront aussi obtenir par ce biais des informations sur lesquelles ils pourront s'appuyer afin de défendre la MSA sur les territoires. Par ailleurs, lors de cette assemblée générale a été annoncée l'organisation d'une semaine d'actions, en octobre prochain et par toutes les caisses MSA, sur le thème de l'alimentation. *« Chaque caisse,* précise le président de la MSA Bourgogne, *va choisir une action en fonction de son territoire. Nous avons sensibilisé nos délégués à cette action. Cela intervient dans le prolongement de nos journées nationales organisées en novembre dernier à Biarritz, et qui portaient sur ce thème ».* La question de la revalorisation des retraites aura aussi jalonné les échanges. *« En Bourgogne, nous avons été alertés par les aînés,* explique Dominique Bossong, *et avec eux nous avons mis en place des réunions d'information sur les territoires. Nous sommes partis du principe qu'il fallait expliquer très rapidement afin que les personnes impliquées dans les organisations d'aînés soient nos relais auprès de leurs voisins, amis, collègues… Nous avons été réactifs et nous avons envoyé des techniciens dans les réunions. Les gens étaient demandeurs de réponses concrètes. La question de la revalorisation des retraites de conjoints et des aides familiaux risque aussi de faire poser des questions à beaucoup ».*

Berty Robert

Le gel, gros dossier de 2021

Parmi les problématiques que la MSA de Bourgogne a eues à gérer l'an passé figure évidemment l'épisode de gel du printemps. *« La MSA a été extrêmement réactive,* précise Dominique Bossong, *et a immédiatement mis en place des reports de paiement de cotisation. Mais la profession impactée a aussi réclamé la mise en place de procédures de calamité et il fallait que tout cela s'intègre dans un dispositif européen, ce qui réclame du temps pour la mise en place. Finalement, nous allons donc intervenir à la fin du processus. Si le viticulteur peut bénéficier de calamités, il va toucher une enveloppe, s'il était assuré sur les aléas climatiques, il va être indemnisé. C'est seulement ensuite que la MSA versera un restant de prise en charge, calculé au prorata de ce à quoi il avait droit. Ce sera du cas par cas, qui va réclamer un travail énorme et nous opérons en partenariat avec les DDT ».*

Les temps forts de l'année

Comité paritaire d'action sanitaire et sociale :
- la politique ASS a vu ses moyens financiers augmentés
- plan d'aide exceptionnel (chèques vacances pour les familles, aides financières pour les retraités) en lien avec la crise sanitaire
- mise en place du parcours Attentionné nouvel installé, pour les jeunes exploitants agricoles

Sur le numérique :
- en 2021, 1 266 745 connexions à Mon espace privé, sur le site de la MSA, en progression de 19 % par rapport à 2020
- près de 100 000 particuliers sont inscrits sur le site, ainsi que 23 000 exploitants
- huit nouveaux services en ligne sont venus renforcer l'offre existante

Sur la Santé Sécurité au travail :
- en 2021 il y a eu plus de 8 000 visites en médecine du travail
- 19 M d'euros de dépenses liées aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles

Sur la prise en charge de cotisations :
- il y a eu 1 053 bénéficiaires d'une prise en charge partielle de cotisations, pour un montant de 2,7 M d'euros
- 1 457 échéanciers de paiement accordés pour un montant de 10,73 M d'euros



Près de 200 personnes avaient fait le déplacement au palais des congrès de Beaune.

FRANCE - EUROPE

// POLOGNE

Des produits français trop élitistes

Ce pays d'Europe centrale dispose d'une économie dynamique qui profite notamment aux produits alimentaires d'origine française. Mais ce marché à des exigences auxquelles il faut savoir répondre.

La Pologne est devenue le plus vaste marché de consommateurs de produits agricoles et agroalimentaires d'Europe centrale de l'Union européenne. Toutes les chaînes de la grande distribution française (Carrefour, Leclerc etc.) et européenne s'y sont implantées, attirées par des consommateurs dotés d'un pouvoir d'achat toujours plus élevé. Du reste, les *hard discounts* des années 1990 ont été remplacés par des *softs discounts*. Cependant, le petit commerce n'a pas disparu. Aux côtés des magasins d'alimentation de quartier, la pléthore de petites boutiques spécialisées et d'épiceries fines qui se sont ouvertes dans les centres-villes, rencontre un vif succès auprès des Polonais. Les produits français (vins, charcuterie, fromage etc.) y sont bien représentés.



Dans les habitudes culinaires des Polonais, les produits français ont bonne réputation mais sont considérés comme plus compliqués à cuisiner que les produits italiens.

Photo : ewg3d

Un appétit lié à la libre circulation

L'intégration de la Pologne au sein du marché unique est une réussite. La libre circulation des biens et des marchandises permet aux Polonais d'apprécier une vaste gamme de produits dont ils avaient été privés durant la période soviétique : vins blancs et rosés français, d'appellation notamment, champagne. Les fruits à coques et à noyaux, les choux-fleurs et les échalotes importés de France sont aussi très convoités. En migrant dans des pays occidentaux pour y travailler, les Polonais ont découvert des produits alimentaires qu'ils tiennent à retrouver, une fois rentrés chez eux. Les occasions ne manquent d'ailleurs pas pour les refaire découvrir. Les supermarchés organisent des opérations commerciales « foires aux produits français » et à la télévision, les émissions culinaires sont très nombreuses. Très connectés, les Polonais découvrent sur les réseaux l'art de vivre à la française. Dans les centres-villes, de nombreux cafés-bistrots français proposent des plats à consommer sur place, à emporter ou à livrer à domicile. Mais les restaurants sont chers, réservés aux Polonais de classes sociales relativement élevées. Toutefois, les produits français pâtissent de leur trop grande notoriété auprès des Polonais. La cuisine française leur paraît fort compliquée.

Concurrence avec les Italiens

A contrario, les produits et la cuisine italiens sont plus accessibles. Il est vrai que les entreprises italiennes ne manquent pas d'initiatives pour promouvoir leurs spécialités dans des packagings attrayants. Les Polonais sont si bien intégrés dans l'Union européenne qu'ils ont adopté les codes alimentaires et sociétaux de leur époque : attrait pour les produits « sans » (sans gluten, sans pesticides…), bio, réduction du gaspillage alimentaire, fin des emballages plastiques. Les Polonais cherchent aussi à consommer moins gras et moins sucré pour lutter contre l'obésité et le diabète, deux fléaux hérités de la période soviétique, et largement répandus. Aussi, les produits français d'AOP ou IGP répondent à leurs aspirations de manger sainement des produits authentiques. Le bio se développe tout en ne représentant que 0,5 % du panier alimentaire. Cependant, plus des deux tiers des produits sont importés d'Italie ou d'Allemagne notamment. Mais les produits bios restent assimilés au vegan et aux produits sans gluten, sucre ou gras.

Actuagri

// AIDES À L'INVESTISSEMENT

Matériels innovants : un nouveau dispositif est en place

Dans la logique d'une amélioration des performances d'une agriculture durable, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation propose un nouveau programme d'aide.

Un nouveau dispositif visant à soutenir l'investissement dans des matériels innovants et à accélérer leur déploiement a été mis en œuvre par FranceAgriMer. La construction de ce dispositif par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a donné lieu à la formalisation d'une décision publiée au bulletin officiel du ministère en question. Le téléservice dédié à ce dispositif, pour le dépôt des demandes d'aide, est ainsi ouvert depuis le 8 avril et jusqu'au 31 décembre 2023. Les principes de gestion de ce dispositif, doté d'une enveloppe maximale de 20 M€, sont identiques à ceux mis en œuvre pour le financement d'investissements dans les exploitations, prévus par le plan de relance. Ainsi, les demandes d'aide au financement de ces matériels innovants (pour lesquels un taux d'aide allant de 20 à 40 %, en fonction de l'équipement choisi, a été défini) seront traitées selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Les structures éligibles à cette aide sont les personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, mais aussi les Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA).

Un bonus pour les JA et les nouveaux installés

On compte aussi les sociétés hors Gaec, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime : exploitations des lycées agricoles, entreprises de travaux agricoles, Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), et structures portant un projet reconnu en qualité de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Les JA et nouveaux installés, d'une part, les Cuma, d'autre part, bénéficient d'une majoration du taux d'aide de 10 points. Le seuil minimal des dépenses présentées est fixé à 2 000 € et le plafond des dépenses éligibles est défini à 40 000 € par demande sauf pour les Cuma, pour lesquelles ce plafond est fixé à 150 000 €. Les matériels éligibles correspondent à des drones de télédétection, des capteurs connectés, des matériels connectés et innovants, des robots désherbeurs autonomes, des innovations techniques de filière. Le dossier de demande d'aide doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- La demande d'aide déposée par téléprocédure,
- Les devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé permettant l'identification du matériel
- Les statuts de la société demandeuse pour les autres formes sociétaire que Gaec, EARL et SCEA ; la présence d'un associé Jeune Agriculteur ou Nouvellement Installé quelle que soit la forme de la société.

Berty Robert, avec communiqué

Renseignements sur www.franceagrimer.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

ÉLEVAGE

// OSTÉOPATHIE ANIMALE

Des bovins en pleine forme

Marine Nief, ostéopathe animalier biomécaniste, propose ses services aux exploitations agricoles. Rencontre.



Elle est originaire de Mont-Saint-Jean et habite Pouilly-en-Auxois. Marine Nief, 27 ans, exerce la profession d'ostéopathe animalier mécaniste. Titulaire d'un diplôme bac +5 obtenu à l'école spécialisée Biopraxia de Rennes, la jeune femme fait des merveilles depuis le début de son activité en 2019. La majorité de ses interventions s'intéressent aux bovins (80 %), d'autres se dédient aux chevaux, aux chiens et aux chats. *« En bovins, je traite notamment des animaux dérotulés, déhanchés, avec des entorses ou autres problèmes de ce type qui compliquent très souvent la vie, les performances et même le devenir de l'animal. Les bénéfices de l'ostéopathie ne sont pas toujours bien connus en élevage allaitant, je prends plaisir à les expliquer aux personnes que je rencontre sur le terrain »*, informe la professionnelle.



La jeune femme travaille avec ses mains et parfois avec une corde comme ici, lors d'un soin apporté à une vache atteinte d'une sciatique.

Sens de l'observation

Une fois arrivée sur un rendez-vous, l'ostéopathe vérifie toutes les articulations du bovin, chaque rouage de celui-ci pour établir un diagnostic global : *« la raison pour laquelle on m'a fait venir est alors au centre des débats. Si cela est possible, nous faisons marcher l'animal. S'il ne peut pas, nous nous adaptons toujours. Le problème peut venir d'une chute ou d'un traumatisme que nous devons préalablement déterminer. Il y a parfois des problèmes avec l'environnement de l'animal, nous le recherchons alors ensemble, avec l'éleveur. Des exemples ? Des vaches laitières qui circulent toujours d'une même façon dans un couloir étroit, dans lequel elles ne peuvent pas se retourner, vont parfois se bloquer au niveau du bassin. Autre point : les animaux ne sont pas faits pour manger en hauteur : des côtes bloquées sont souvent observées chez des chevaux. L'intervention est réalisée à l'aide des mains mais aussi à l'aide d'une corde si besoin. Comme en ostéopathie humaine, les manipulations impliquent parfois des craquements, ces derniers sont bien sûr très brefs et sans danger puisque les mouvements restent dans les limites physiologiques des articulations ».*

Plusieurs départements

Marine Nief se déplace dans un rayon d'1 h 30 autour de Pouilly-en-Auxois : d'Auxerre à Montceau-les-Mines, en passant par Saint-Agnan, Autun et Brazey-en-Plaine. Une séance pour un veau est facturée 45 euros, le tarif passe à 55 euros pour un broutard ou une génisse, 60 pour une vache et 70 pour un taureau. Une dizaine d'euros sont ajoutés sur la facture pour un déplacement ne dépassant pas une demi-heure, une vingtaine le seront pour un trajet d'une heure. Contact : 06 76 21 27 68.

AG



Louis et Rémi Debard.

« Pleinement satisfaits »

Louis et Rémi Debard, agriculteurs à Cussy-le-Châtel, sollicitent Marine Nief depuis le mois de février : *« Un éleveur que nous connaissons très bien nous l'avait fortement recommandée, alors nous avons tenté l'expérience, sans être forcément convaincus des résultats, pour ne rien vous cacher. Nous en sommes aujourd'hui pleinement satisfaits, Marine est même déjà revenue à deux reprises sur notre exploitation. Elle a déjà soigné un veau dérotulé, un autre qui était déhanché et elle a même guéri une de nos vaches qui souffrait d'une sciatique. Nous ne connaissions pas les bénéfices que pouvaient nous apporter de telles consultations. Il n'y a rien à dire, le travail est bien fait et elle continuera de venir quand nous aurons besoin d'elle. L'an passé, nous avions déjà un veau dérotulé et il n'avait pas été soigné : aujourd'hui, celui-ci ne semble pas commercialisable. Nous aurions connu Marine avant, nous l'aurions contactée ! Diminuer les pertes dans notre troupeau est notre objectif ».*

// CONCOURS BOVINS

Avec brio

Plusieurs élevages de Côte-d'Or se sont distingués au Pisani Show de Chaumont.

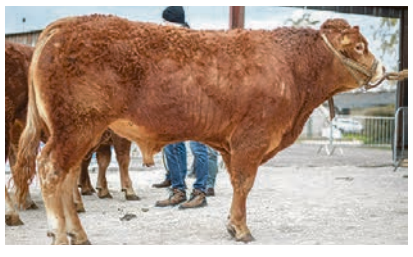
Un bien joli concours s'est tenu début avril à Choignes, près de Chaumont. Cet événement organisé par des étudiants du lycée agricole Edgard Pisani a attiré plusieurs races bovines, dont 34 Simmental de Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or. Trois représentants du 21 présentaient un total de six animaux, qui ont chacun réalisé un podium ! Parmi les meilleurs résultats, Java, une vache de l'EARL Menestrier, a été désignée championne adulte. Option, une génisse de ce même élevage de Villy-en-Auxois, a remporté le prix de la super mamelle. Odyssée, une vache appartenant au Gaec Magnière, a décroché le titre de réserve mamelle jeune. Licorne, une autre Simmental de Chazeuil, s'adjuge le prix de la meilleure mamelle adulte. Troisième élevage côte-d'orien aligné dans ce concours, le Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont) a vu Mousse, une vache adulte, terminer première et meilleure mamelle de sa section. Des concours se sont également tenus en Prim'Holstein et Limousine. Dans cette dernière race, deux élevages de Côte-d'Or avaient fait le déplacement : Viande limousine de Côte-d'Or (Prâlon) signe un troisième prix et l'EARL David Mignard (Les-Granges-sous-Grignon) remporte le premier prix de sa section.

AG


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr



Odysée (Impossible x Tirolien), du Gaec Magnière, réserve mamelle jeune en Simmental.



Revolver (Viande limousine de Côte-d'Or, de Prâlon), troisième prix de sa section.



Safran, de David Mignard, premier prix de sa section limousine.



Java (Manigo x Pandora), de l'EARL Menestrier, championne adulte du concours Simmental

TOUS CONCERNÉS, TOUS GAGNANTS.

C'est un fait, les consommateurs veulent mieux manger, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.
Cette tendance est en marche, elle ne s'arrêtera plus.
En s'engageant dans la démarche Bœuf Label Rouge, les éleveurs répondent aux attentes de la société et bénéficient d'une rémunération plus juste.

Et tout le monde est gagnant.

Vous aussi, engagez-vous !

- **LES CONSOMMATEURS** ont accès à une viande de qualité supérieure, conforme à leurs attentes, et disposent avec le Label Rouge d'un repère de confiance, synonyme de forte incitation à l'achat.
- **LES ÉLEVEURS,** qui s'engagent à répondre aux nouvelles exigences sociétales avec un cahier des charges renforcé, bénéficient d'une rémunération plus juste dans le cadre d'un contrat.
- **LA DISTRIBUTION** dispose d'une démarche complète pour adapter son offre à la demande. Elle bénéficie d'un accompagnement actif jusqu'aux points de vente et accède à une visibilité et une sécurisation accrues sur les volumes et les prix, toute l'année. Enfin, signe de qualité officiel, le Label Rouge valorise le rayon boucherie et l'enseigne.
- **UNE CAMPAGNE PUISSANTE EN SOUTIEN.** Déjà plébiscitée par les Français, la campagne de communication revient du 19 avril au 12 mai 2022 dans les grands médias (radio, internet) pour amplifier le mouvement. C'est le moment d'en profiter !

UNE CAMPAGNE REMARQUÉE PAR PRÈS D'UN FRANÇAIS SUR 2, ET QUI INCITE 83 % DES PERSONNES EXPOSÉES À L'ACHAT DE VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE ! *

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

label Rouge

Pour plus d'informations : 01 42 86 08 14 | 06 62 80 78 77

Place Cliché, Istock. 022450-00.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

www.interbev.fr

*Sondage OpinionWay pour INTERBEV, décembre 2020.

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

// COLZA BIO

Compliqué, risqué mais faisable

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Terres Inovia et Bio Bourgogne organisaient une journée technique dédiée au colza bio le 12 avril à Billy-lès-Chanceaux.

Non, ce n'est pas un poisson d'avril. Cultiver du colza en agriculture biologique est possible malgré toutes les exigences de cette plante. Pascal Guérin tente l'expérience depuis près de vingt ans à Billy-lès-Chanceaux. Cet exploitant reconnaît d'emblée le côté risqué et très aléatoire de chaque campagne, le succès de la récolte dépendant très souvent des attaques d'altises. Ses différents rendements varient ainsi de 22 à… 0 q/ha, pour une moyenne d'environ 10 q/ha : *« Il y a une grande variabilité, cela va sans dire. Les risques météo sont présents, mais il y a aussi et surtout la menace des bioagresseurs face à laquelle nous ne pouvons rien. Sans ces derniers, le colza bio représenterait une belle culture à valeur ajoutée pour le Châtillonnais, j'en suis certain. Nous travaillons actuellement sur des pistes d'amélioration sur ce point »*. Pascal Guérin est entré en contact avec les techniciens de la Chambre d'agriculture, de Terres Inovia et de Bio Bourgogne pour tenter de trouver le meilleur itinéraire technique possible et les variétés les plus adaptées. Des essais se concentrent aujourd'hui sur une parcelle de 8,5 ha, les travaux ont fait l'objet d'un rendez-vous professionnel le 12 avril.



Pascal Guérin cultive et transforme du colza bio dans le Châtillonnais.

Mauvaises herbes et fumier

Pascal Guérin a notamment évoqué le désherbage et les amendements lors de cette rencontre : *« il faut être très vigilant sur ces différents postes. Au début, j'utilisais un semoir à céréales, avec des plantes accompagnatrices. Par la suite, nous sommes passés au semoir monograine, pour pouvoir gérer les mauvaises herbes avec du binage à l'automne puis au printemps si besoin. Cela se passe plutôt bien, nous arrivons à peu près à gérer. Concernant les amendements organiques, des granulés étaient autrefois apportés au printemps, mais leur effet se faisait ressentir beaucoup trop tard… Nous faisions davantage pousser des mauvaises herbes que du colza ! Aujourd'hui, nous réalisons l'amendement en août, avant le semis, en utilisant du fumier et des fientes. Les résultats sont bien meilleurs. Notre plus gros problème aujourd'hui est à mettre à l'actif des insectes, car nous n'avons malheureusement pas de solutions »*.

Huiles et tourteaux

Pascal Guérin transforme l'intégralité de sa production en huiles : *« telle est ma motivation à cultiver du colza bio. Les tourteaux, eux, nous permettent d'engraisser nos animaux. Nous tenons à conserver cette complémentarité entre l'atelier végétal et l'atelier animal, celle-ci nous permet de réaliser de belles économies compte tenu des prix de l'aliment »*. Si le colza bio n'était pas transformé, Pascal Guérin pourrait le vendre aujourd'hui au prix de 1 200 euros/t, contre environ 1 000 euros/t pour le conventionnel : *« il y a peu de différence entre les deux, en effet. Ces dernières années, le prix du colza bio se démarquait davantage avec une fourchette comprise entre 800 et 900 euros/t. Il ne faudrait pas que son prix baisse car la semence coûte cher, l'amendement organique a aussi un prix »*.

AG

« Une culture de diversification »



Clément Divo, conseiller à la Chambre d'agriculture, a présenté les essais menés depuis trois ans : *« Les hybrides, qui sont les mêmes qu'en conventionnel, sont prometteurs à ce jour, notamment la variété Féliciano. Notre interprétation n'est malgré tout que visuelle pour le moment, car c'est la première fois que nous réalisons des essais variétaux »*. Les travaux se sont concentrés sur l'itinéraire technique lors des deux premières campagnes d'essais, les points à retenir sont les suivants : fertiliser en août avec du fumier et des fientes, utiliser un semoir monograine, privilégier un écartement d'une cinquantaine de centimètres pour pouvoir biner, éviter une densité trop forte au semis (viser 30 pieds au m2), faire en sorte que le colza soit levé au plus tard le 1er septembre, possibilité d'apporter du soufre en reprise de végétation. *« Malgré toutes ces préconisations, la culture est susceptible de ne pas aller au bout, il faut bien en avoir conscience »*, prévient Clément Divo, *« le colza bio est une culture de diversification, très risquée et compliquée. Sur une ferme, il ne doit représenter que 5 voire 10 % maximum de l'assolement. Une dizaine d'agriculteurs, tout au plus, en cultivent dans le département. Nous menons également des essais dans le secteur de la plaine »*.

// À NOTER

Découvrez notre nouveau site internet

RENDEZ-VOUS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Sevia
un service opéré par SARPI VEOLIA

BESOIN DE FAIRE COLLECTER VOS HUILES USAGEES ?

Prise en charge sans frais de la collecte depuis janvier 2022

C'EST NOUVEAU !

Scannez le QR Code, SEVIA s'occupe du reste !

03 80 32 03 50

sevia.dijon@veolia.com

// MALADIES DES BLÉS ET ORGES

Des variétés de plus en plus tolérantes aux maladies

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux leviers à mettre en œuvre pour lutter contre les maladies des céréales à paille.

Avant de passer en revue les principales maladies pouvant affecter les blés et les orges en Bourgogne, il est important de relativiser leur fréquence d'apparition.
Concernant les **blés**, à partir des observations réalisées chaque année au cours des 20 dernières, le tableau ci-dessous est un bon indicateur pour faire des priorités sur les maladies à considérer en priorité ou pas.

Force est de constater que la maladie la plus fréquente est bien la septoriose. Présente tous les ans, son intensité est variable selon la pluviométrie enregistrée au printemps. À raison d'une année sur trois, les attaques peuvent être graves comme en 2016, voire 2012 et 2013. En revanche, elle se fait plus discrète lorsque le printemps est sec comme en 2019 et 2020. Du côté de sa nuisibilité, elle est bien moindre sur les plateaux argilo calcaires que dans les zones de plaines et vallées où elle peut atteindre, dans le pire des cas, 25 à 30 q/ha. En sortie d'hiver 2022, l'inoculum de septoriose est moins important que lors des deux dernières campagnes, en lien avec des précipitations plus faibles que la normale en janvier et février.
Généralement absente de la région, la rouille jaune a fait son apparition de manière significative depuis 2014 mais son intensité est faible depuis 2017. En 2022, le risque estimé par le modèle, pour une variété sensible, est faible et bien plus faible que l'année de référence haute 2014 et comparable à l'année 2021 dans notre région. Le piétin verse est plutôt discret depuis une bonne dizaine années. C'est à se demander si l'inoculum, inféodé à chaque parcelle est toujours là ? Par ailleurs, sa nuisibilité est modeste, autour de 4 à 6 q/ha par exemple dans les zones favorables à la maladie en Puisaye, dans le Gâtinais et le Val de Saône. L'oïdium est quasi absent du paysage depuis le début des années 90, fruit des progrès de la sélection variétale. La rouille brune est relativement rare et ne s'exprime que lorsque l'hiver est doux et la fin du printemps assez humide. Mais, non contrôlée, sa nuisibilité peut atteindre 30 q/ha sur variété sensible et dans tous les milieux comme en 2007. Enfin, la fusariose (roséum) des épis ne se développe que lorsque le climat autour de la floraison est humide comme ce fut le cas en 2007 et 2008 et encore plus en 2016. Plus que le dégât occasionné au rendement, environ 6 – 7 q/ha au maximum, c'est la potentielle production de mycotoxines DON qui peut poser problème à l'aval de la filière. Du côté des **orges**, la maladie la plus fréquente est l'helminthosporiose teres, en particulier sur les orges d'hiver. Son développement est conditionné par un contexte climatique proche de celui de la septoriose. Les



dégâts enregistrés sont du même ordre que pour la septoriose avec aussi la différenciation entre les milieux pédoclimatiques. La rhynchosporiose s'attaque très facilement aux nombreuses variétés sensibles qu'il s'agisse d'orges d'hiver ou de printemps. Dans le pire des cas la nuisibilité de cette maladie s'établit autour de 15 q/ha. Les autres maladies telles que l'oïdium et la ramulariose sont plus rares. Enfin, depuis quelques années, on observe le développement de fusariose sur les épis d'orges d'hiver comme de printemps dont les effets sont encore méconnus.

Niveau annuel d'intensité des principales maladies du blé en Bourgogne Franche-Comté

Années / Maladies	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
PIETIN VERSE	↔ ↓	↔ ↔	↔	↓	↓	↓	↓	↔	↔	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
SEPTORIOSE	↔	↔ ↓	↓	↓	↔	↔ ↓	↔	↔	↔ ↓	↔	↔	↓	↔ ↓	↔ ↓	↓	↓	↔ ↔	↓	↔	↓	↓	↓
OÏDIUM	↓	↓	↓	↓	↔	↔	↔	↓	↓	↓	↓	↔	↓	↓	↓	↓	↓	↔	↓	↓	↓	↓
ROUILLE JAUNE														↓	↔ ↓	↔	↔	↓	↓	↓	↓	↓
ROUILLE BRUNE	↓	↔ ↓	↔	↓	↓	↓	↓	↔ ↔	↓	↓	↓	↓	↔	↓	↓	↔	↓	↓	↔	↓	↓	↓
FUSARIOSE DES EPIS	↓	↓	↓	↔	↓	↓	↓	↔ ↓	↔ ↔	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↔ ↔	↓	↔	↓	↓	↔

Selon Arvalis Dijon

INTENSITE : ↔ ↔ Très forte | ↔ ↓ Forte | ↔ Moyenne | ↓ Faible

FOCUS SUR LES PRINCIPALES MALADIES DU BLÉ

Septoriose

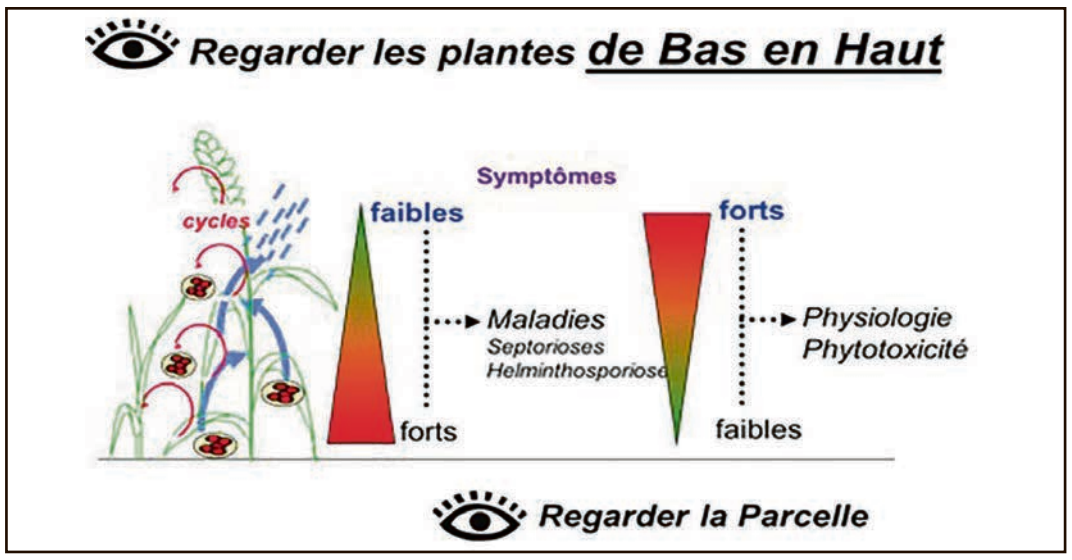
C'est une maladie du feuillage des **blés** dont les attaques se font de manière homogène à l'échelle de la parcelle. Lorsque le printemps est pluvieux, elle peut se développer significativement à partir du stade 2 nœuds. Néanmoins, en général en Bourgogne, le risque est attendu autour des stades dernière feuille pointante à étalée. La progression de la maladie se fait de la base vers le haut de la plante par les pluies. Les éclaboussures entraînent les spores vers les organes supérieurs de la céréale. Sur feuille la maladie se développe sous forme de tâches brunes, ovales, éparses, souvent bordées d'un halo jaune, puis se rejoignant pour former de grandes plages irrégulières allongées dans le sens des nervures. Elles sont visibles sur les deux faces de la feuille. Au milieu de ces tâches, le champignon forme des points noirs bien visibles caractéristiques de cette maladie que l'on nomme des pycnides.

Les matières actives fongicides efficaces sur la septoriose sont les triazoles (prothioconazole, metconazole, mefentrifluconazole…), SDHI associés à triazoles, soufre associé ou non à une triazole. Les strobilurines ne sont plus efficaces sur cette maladie. La recommandation forte reste d'associer et d'alterner ces matières actives afin de limiter le développement de souches résistantes.

Ne pas confondre la septoriose avec d'autres symptômes observés sur le feuillage. Des tâches physiologiques ou liées à une phytotoxicité peuvent être observées au cours de la montaison. Pour différencier les symptômes, il est nécessaire d'observer les plantes dans leur ensemble. Si les symptômes sont plus marqués sur le haut du feuillage, les causes sont liées le plus souvent à une phytotoxicité ou à des symptômes physio – climatiques : applications phytosanitaires en présence d'écarts de température importants, symptômes climatologiques variétaux associés à des variations brutales de températures et d'hygrométrie…





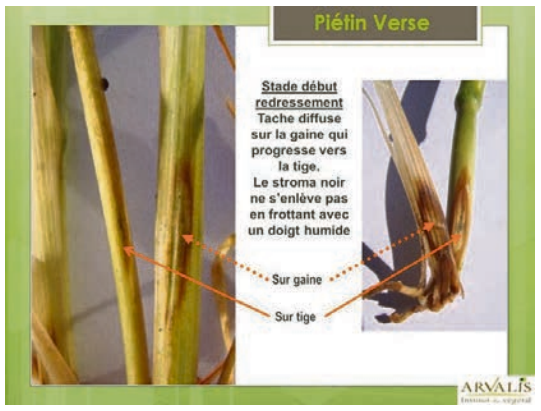




Piétin verse

Le risque piétin-verse est largement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle dans la mesure où ce pathogène est inféodé à la parcelle. Son estimation peut être utilement complétée par la prise en compte du climat de la levée jusqu'à début montaison (modèles) et par des observations à la parcelle. Dans les situations à risque, les premiers symptômes peuvent être visibles à partir du stade épi 1 cm – 1 nœud. Ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.

Les traitements fongicides contre cette maladie ont des efficacités modestes. Aujourd'hui, la métrafénone, voire le Cyprodinil sont considérés comme des anti-piétin verse.







Rouille brune

La maladie apparaît généralement tardivement sur les feuilles supérieures entre le stade dernière feuille pointante et l'épiaison. Les pustules allant du brun au brun orangé sont dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.

Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille brune sont les triazoles et les strobilurines. Parmi les SDHI, le benzovindiflupyr (Elatus) est également efficace.



Rouille jaune

La rouille jaune apparaît en début de montaison, généralement de 1 nœud à dernière feuille, plus rarement au stade tallage à épi 1 cm sauf au cours des deux dernières années.

Au niveau de la parcelle, des foyers de petite surface (1 m²) apparaissent, jaunes de loin, nettement délimités (la contamination se fait essentiellement à l'intérieur du champ et peu depuis l'extérieur). Si le climat est favorable, ces foyers peuvent ensuite infester toute la parcelle. Les premières pustules jaunes sont localisées sur les feuilles du bas de quelques plantes dans la parcelle, alignées entre les nervures.

Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille jaune sont les triazoles et les strobilurines.



Fusariose des épis

Lorsqu'on voit les symptômes, il est déjà trop tard pour intervenir. lls sont homogènes sur la parcelle.

En tendance, les complexes de fusarioses présentent les symptômes suivants :

- Epillets échaudés roses-orangés par groupe pouvant aller jusqu'à échaudage complet de l'épi = *F. graminearum ou roseum, F. culmorum, M. nivale* et *M. majus*. Ce sont ces Fusarium qu'on rencontre le plus fréquemment en Bourgogne. Ils sont responsables de la production de mycotoxines DON.
- Auréole noire sur une glume de couleur marron plus ou moins clair à noir = *F. poae, F. tricinctum, F. langsethiae, F. sporotrichioides, F. avenaceum, M. majus* et *M. nivale*.

Outre le risque agronomique (précédent, travail du sol, variété), le risque climatique est la principale cause d'apparition de la maladie. Les fusarioses sont favorisées par une forte humidité ou une période pluvieuse persistante pendant plusieurs jours entre la période épiaison-début floraison. Un court épisode pluvieux à la floraison, précédé d'une période sèche n'est pas suffisant pour l'installation de la maladie.

Les matières actives fongicides efficaces sur la *F.graminearum* ou *roseum* sont les triazoles (Tébuconazole, Prothioconazole).



FOCUS SUR LES PRINCIPALES MALADIES DES ORGES

Helminthosporiose teres

Les symptômes s'observent durant la montaison jusqu'à la maturité selon une répartition homogène dans la parcelle. Comme la septoriose, l'helminthosporiose progresse du bas vers le haut de la plante sous l'effet de pluies dites « éclaboussantes ». Ce sont des colorations brun foncé visibles sur les deux faces des feuilles. Elles engendrent des symptômes de type « réseau » ou de type « petites taches ovales ».

Les matières actives efficaces sur l'helminthosporiose sont les triazoles (Prothioconazole). En revanche, SDHI et strobilurines perdent progressivement leurs performances. Donc, nous recommandons de limiter le plus possible le recours aux mélanges triples IDM + SDHI + QoI, en limitant strictement leur utilisation aux variétés les plus sensibles et aux contextes « maladie » les plus sévères. D'une manière plus générale, nous recommandons de diversifier les solutions en pratiquant l'alternance entre mode d'action à l'échelle du programme ou à défaut entre molécules partageant le même mode d'action.



Rhynchosporiose

Cette maladie affecte généralement les orges tôt en saison dès le stade épi 1 cm à 1 nœud. Elle se développe particulièrement quand le climat est frais humide, en particulier avec la présence d'eau libre. Les jeunes tâches de rhynchosporiose débutent par une modification de la couleur verte de la feuille. Des plages de feuilles palissent et deviennent vert – gris. Progressivement le centre des tâches s'éclaircit pour devenir pratiquement blanc. La base du limbe, au niveau de l'oreillette et de la ligule de la feuille, peut être attaquée.

Les matières actives efficaces sur la rhynchosporiose sont les triazoles et le Cyprodinil.



Estimer la nuisibilité des maladies pour caler un besoin de protection

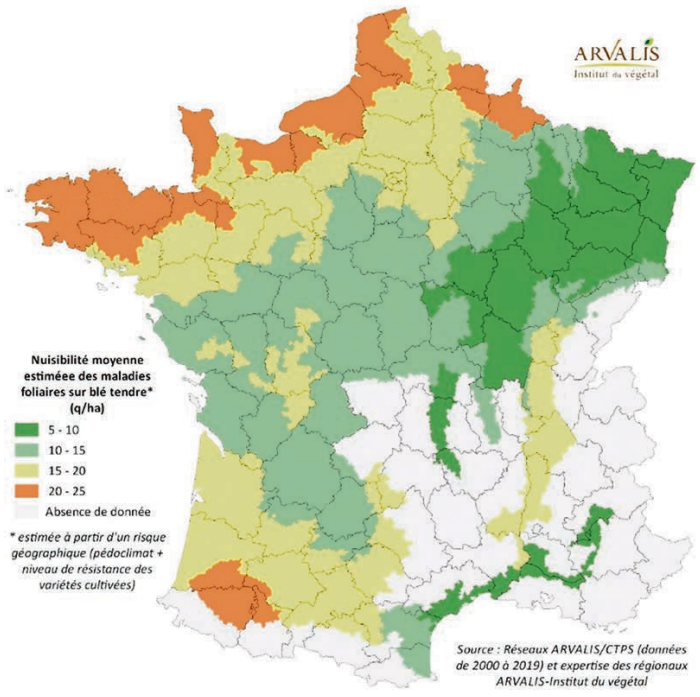
La nuisibilité se mesure communément grâce à l'écart « traité – non traité ». Que soit pour les blés ou les orges, la nuisibilité varie en fonction des années et des conditions agronomiques. En Bourgogne, la maladie la plus fréquente sur blé est la septoriose. C'est l'helminthosporiose teres sur les orges d'hiver et plutôt l'oïdium et la rhynchosporiose précoces sur les orges de printemps.

Du côté des blés, cette nuisibilité, caractéristique d'un contexte pédoclimatique, peut varier de quelques quintaux à une trentaine de q/ha, par exemple pour le blé (voir carte ci-jointe). Les Plateaux argilo-calcaires, avec des potentiels de rendement moindres, sont les moins touchés. En revanche, dans des végétations plus denses de plaines et vallées, d'autant plus en zones hydromorphes de Puisaye et du Val de Saône, les dégâts peuvent être importants.

Les nuisibilités moyennes des maladies sont également du même ordre de grandeur pour les orges d'hiver bien que depuis quelques années le développement de variétés plus tolérantes à l'helminthosporiose teres, limite sensiblement les dégâts. Enfin, sauf exception, les orges de printemps subissent moins les effets des maladies, soit une nuisibilité autour de 5 à 6 q/ha pour les variétés les plus cultivées actuellement. Du côté des orges de printemps semées à l'automne, le dégât dû aux maladies s'établi entre 6 et 12 q/ha selon les variétés, en particulier vis-à-vis du comportement de ces dernières vis-à-vis de la rhynchosporiose.

Connaître la pression parasitaire moyenne de son secteur permet de situer son besoin global de protection et par conséquent sa dépense potentielle de fongicides. Par ailleurs, il faut toujours avoir en tête que l'impact des techniques culturales (choix variétal, type de fongicide par exemple) sur le rendement est plus faible sur les milieux à moindre potentiel que dans les zones les plus favorables.

Nuisibilité moyenne des maladies foliaires sur blé tendre



Activer des leviers agronomiques en amont

Pour lutter efficacement contre les maladies des céréales d'hiver, des mesures agronomiques peuvent intervenir en amont de la lutte chimique afin de limiter la pression des bioagresseurs. Ces pratiques précèdent généralement de l'apparition des maladies.

Les tableaux 1 et 2 permettent d'évaluer l'impact de chaque décision technique sur la pression des principales maladies des blés et des orges d'hiver. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Tableau : Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des blés

Principales maladies des blés	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	++	=
Piétin verse	+++	+	+++	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	-	+	++
Septoriose	=	+	+++	=	++	+	+
Rouille jaune	*	=	+++	+	*	+	++
Rouille brune	*	=	+++	+	=	=	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	++	*	=	+	+

Légende :

+++	Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
++	Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
+	Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
=	Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
-	Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
*	Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression parasitaire

Tableau 2 : Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des orges d'hiver

Principales maladies des orges d'hiver	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	+	+
Piétin verse	+++	+	*	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	++	+	+
Rhynchosporiose	++	=	++	*	++	=	+
Helminthosporiose	++	=	++	*	++	=	+
Rouille naine	*	=	+++	+	++	+	++
Ramulariose	=	*	+	*	=	*	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	*	*	+	*	+

Légende :

+++	Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
++	Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
+	Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
=	Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
-	Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
*	Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression parasitaire

// LE CHOIX VARIÉTAL

Principal levier pour modérer la nuisibilité des maladies

Pour les céréales à paille, la résistance variétale n'existe pas ou peu. On parle plutôt de tolérance qui recouvre la capacité de la variété à limiter le développement de la maladie et à supporter la présence du pathogène en limitant plus ou moins l'impact sur le rendement. Sur **blé** pour la septoriose comme sur **orges** pour l'helminthosporiose teres, la tolérance ne permet pas de rester indemne. Par contre, on est plus proche de la résistance concernant le piétin verse et les rouilles.

Une fois la nuisibilité moyenne du pédoclimat définie, il faut l'ajuster en fonction de la variété, notamment par rapport à sa sensibilité globale aux maladies. La nuisibilité attendue sera alors majorée de 5 à 10 % sur une variété très sensible et minorée d'autant sur une variété peu sensible. Ces valeurs ne sont, bien entendus, que des tendances, dépendantes de la pression de l'année.

À partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de blé de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique 1). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à la septoriose. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.

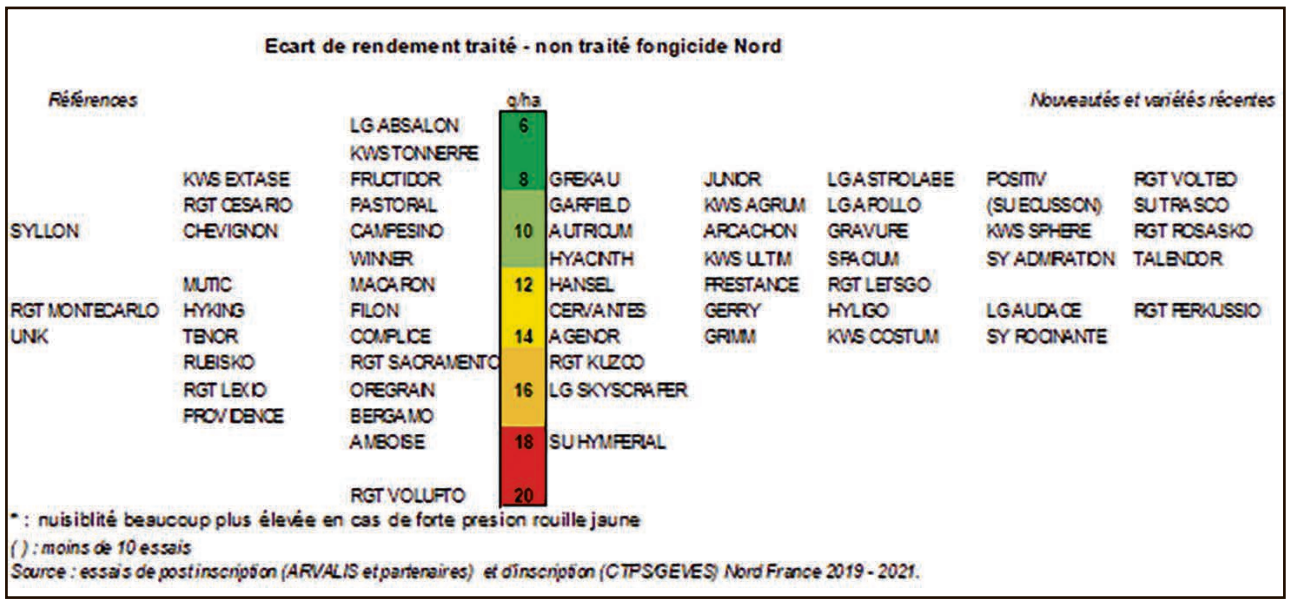
Parmi les variétés fréquemment rencontrées en Bourgogne, le dégât dû aux maladies peut varier du simple au double. LG Absalon, KWS Extase, GREKAU ou JUNIOR se distinguent par sa très bonne tolérance aux maladies aux maladies du feuillage. À l'inverse, Rubisko, Nemo et Unik sont particulièrement sensibles à la septoriose.



Concernant les maladies, pouvant plus ou moins affecter les variétés de blé, consulter le tableau suivant :

	Précocité épiaison	Variété	Septoriose Tritici	Rouille jaune	Rouille brune	Oïdium	Acc. DON	Fusarioses	Piétin verse
Tris Peusensible Septo - Tris peusensible Rouille Jaune et Brune	5.5	KWS TONNERRE	6.5	7	7	7	4.5	4	6
	5.5	GARFIELD	7	7	7	6	5	5	3
	6.5	LG ABSALON	7.5	7	7	8	5	5	6
	7	LG ARMSTRONG	7	7	7	7	3	4	6
	6	SY ADORATION	7	7	7	7	6.5	5.5	3
Tris Peusensible Septo - Tris Peusensible Rouille Jaune	6.5	AUTRICUM	6.5	7	7	6	5	4.5	1
	6	CHEVIGNON	7	7	6	7	5	5.5	3
	6	FRUCTIDOR	6.5	7	6	7	5	5	3
	6.5	GRAVURE	6.5	7	7	6	4.5	5	6
	7	GRIMM	6.5	7	6	6	4	5	3
	5.5	KWS DAKOTANA	7.5	7	4	7	4.5		1.1
	6	KWS EXTASE	7	7	6	7	4	4	3
	6.5	KWS SPHERE	6.5	7	6	4	6	5.5	6
	6.5	PASTORAL	6.5	7	6	8	4	4	3
	7.5	PRESTANCE	6.5	6	6		5	4.5	6
	7	RGT LETSGO	6.5	6	8		4	4.5	3
	6	RGT PERKUSSIO	6.5	7	6	5	5.5	4.5	2
	6.5	SPACIUM	6.5	7	8	4	5	4	2
	6.5	WINNER	6.5	7	7	5	4.5	(5)	3
Moyennement sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	7	ARCACHON	6	7	6		5.5	5	3
	7.5	BONIFACIO	6	7	5	7	5.5	6	3
	6	COMPIL	6	7	5	6	5	4	6
	7.5	GREKAU	6	7	8		5	5.5	6
	6.5	HYKING	6	7	6	5	4	4.5	2
	6	JUNIOR	6	7	6	7	4	5	7
	7	PROVIDENCE	6	7	4	5	4	5	3
	7.5	SOISSO	6	7	4	6	5	5	2
Moyennement sensible Septo - Sensible Rouille Jaune et Brune	6.5	CAMPESINO	6.5	5	8	8	6	5	6
	7	COMPLICE	6	4	5	6	5.5	5	3
	7	GONCOURT	6	4	5	7	5.5	4	2
	7	HYFIGO	6	6	5	7	6.5	5.5	4
	5.5	LG AUDACE	6	6	6	7	5	4.5	6
	7.5	PIRIAC	6	6	5	6	4	5	4
	7	SY ROCINANTE	6	6	6		4	5	3
	7	TENOR	6	6	6	4	4.5	5	6
Sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	6.5	ADVISOR	5.5	7	6	7	4	4.5	6
	7	APHELO	5.5	7	6	7	4.5	4.5	4
	7	CALABRO	5.5	8	5	7	4	5	2
	7	DIAMENTO	5.5	7	5	6	4	5	3
	7.5	FILON	5.5	8	5	6	5.5	4.5	3
	7	KWS ULTIM	5.5	7	5	4	5.5	5.5	6
	7.5	OBIWAN	5.5	7	6	6	5	5	3
	8	RGT MONTECARLO	5.5	6	(7)	6	(5)		(6)
	6.5	RGT SACRAMENTO	5.5	7	7	5	4.5		2
	6.5	RGT VENEZIO	5.5	8	7	4	4	4.5	3
	6.5	RUBISKO	5.5	7	7	6	5	5.5	2
	6.5	SY ADMIRATION	5	7	6	5	5.5	6.5	6
	7.5	TALENDOR	5.5	7	4	6	5.5	5	7
	7	UNIK	5.5	7	4	4	4.5	4.5	3
Sensible Septo - Sensible Rouille Jaune et Brune	7	ARGOS	5.5	4	5	5	4.5	5.5	2
	6.5	NEMO	5.5	5	5	5	4	4.5	2
	7.5	OREGRAIN	5.5	6	5	7	5.5	5.5	3
Tris sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	7	APACHE	4.5	7	4	5	6.5	7	7
	7	SY MOISSON	4.5	7	6	7	5.5	6	3
TS Septo et Rj et RB	7	OREGRAIN	5	4	4	4	6.5	5.5	2





Ce tableau met en exergue les variétés qui présentent des risques spécifiques qui demandent une protection adaptée. Par exemple, Chevignon est très sensible au piétin verse alors que LG Absalon est résistante. Du côté de la rouille jaune Complice, Goncourt ainsi qu'Oregrain et Goncourt sont très sensibles. La rouille brune peut violemment affecter Compil, Providence et Talendor alors que Fructidor et LG Armstrong sont généralement indemnes. Enfin, vis-à-vis de la fusariose des épis, significativement présente en 2016, on observe que SY Adoration et KWS Sphere possèdent une bonne résistance aux symptômes sur épis et à l'accumulation DON.

Pour en savoir plus

Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALIS Institut du végétal sur www.arvalis-infos.fr
Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico-chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

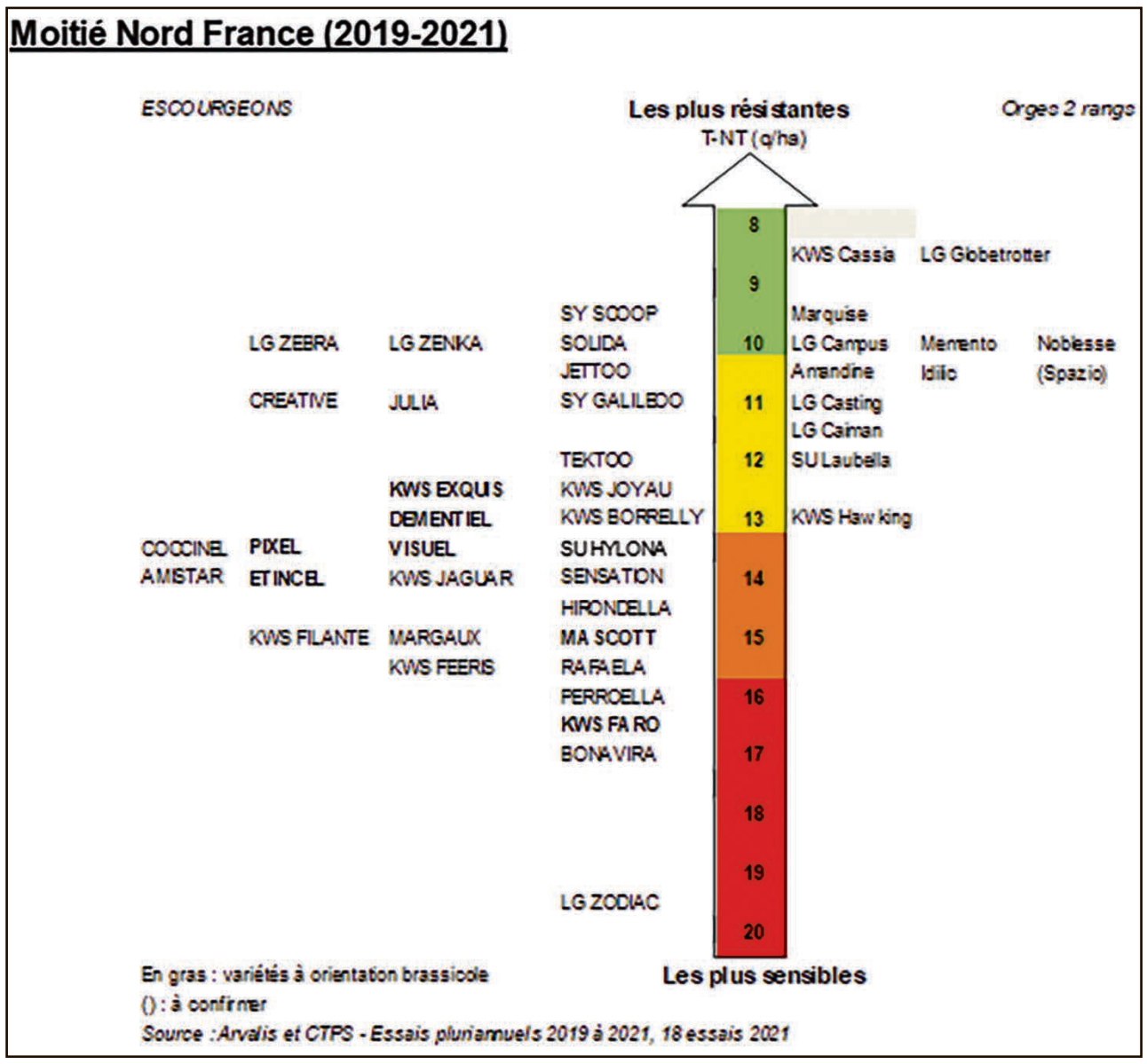
CULTURES



De la même manière pour les orges d'hiver, à partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique ci-dessous). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à l'helminthosporiose teres. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.

Au cours de ces dernières années, la rhynchosporiose est souvent plus présente en début de printemps, en particulier dans la moitié nord de la France. Parmi les variétés les plus sensibles, les deux orges d'hiver 6 rangs brassicoles ETINCEL et ROSSIGNOLA, ainsi que l'escourgeon tolérant à la JNO RAFAELA, confirment leur mauvais comportement vis-à-vis de cette maladie. À l'inverse, les variétés brassicoles DEMENTIEL, KWS JOYAU et MASCOTT semblent assez peu sensibles. Du côté des 2 rangs, Memento apporte un progrès par rapport à KWS Cassia.

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Sur cette espèce, c'est l'arrivée précoce de rhynchosporiose et d'oïdium qu'il faut particulièrement observer. Des différences variétales existent. Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles. Peu sensible en semis de printemps, RGT Planet est très sensible en semis d'automne.



// BLÉ TENDRE

Définir un investissement et construire son programme fongicide

Étape 1 : Définir son enveloppe de dépense optimale

Il est possible pour une nuisibilité et un prix de vente données d'établir un investissement fongicide qui assurera la meilleure marge sur la base d'une synthèse de nombreux essais.

Ainsi, une dépense de 95 €/ha apparaît comme une enveloppe repère pour faire face à une forte pression de maladie (de l'ordre de 25 q/ha). Pour 10 q/ha de nuisibilité, l'investissement à envisager sera de l'ordre de 47 €. Une protection de qualité sera donc recherchée, tout en continuant d'adapter le nombre et la dose de chaque application aux conditions de l'année, à la région et à la variété

Dépense fongicide optimale théorique sur blé en fonction de la pression parasitaire attendue en septoriose et rouille brune et sous 12 hypothèses du prix du quintal (62 essais 2012 à 2017)

	Nuisibilité attendue (q/ha)							
Prix blé (€/q)	5 q/ha	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha	30 q/ha	35 q/ha	40 q/ha
11 €/q	18	30	41	53	64	76	88	99
12 €/q	20	32	44	57	69	81	93	105
13 €/q	22	35	47	60	73	85	98	111
14 €/q	24	37	50	63	77	90	103	116
15 €/q	25	39	53	67	80	94	108	122
16 €/q	27	41	56	70	84	98	113	127
17 €/q	29	43	58	73	88	102	117	132
18 €/q	30	45	61	76	91	106	121	137
19 €/q	32	47	63	79	94	110	126	141
20 €/q	33	49	65	81	98	114	130	146
21 €/q	34	51	67	83	101	118	135	150
22 €/q	35	53	69	85	103	121	140	153

Enfin si ces repères, dans un contexte incertain, sont utiles pour préparer sa stratégie de protection contre les maladies, il faudra au final prendre en compte le contexte de la saison et les conditions climatiques qui influent sur le développement des maladies pour ajuster en cours de campagne à la hausse ou à la baisse, les programmes de base bâtis a priori.

Étape 2 : Choisir sa stratégie de protection

Pour minimiser les risques de résistance, nous confirmons notre préconisation d'un seul SDHI par saison. Diversifier les modes d'action en essayant de respecter les règles suivantes :

- Pas plus d'une strobilurine et pas plus d'un SDHI (carboxamides) par campagne.
- Alterner les IDM (triazoles) au cours de la saison : éviter si possible d'utiliser 2 fois la même matière active.
- Introduire dans la mesure du possible les nouveaux modes d'action (fenpicoxamid) dans les programmes

Un programme à 1, 2 ou 3 applications est à adapter régionalement et à l'année.

Traitement en T0 (épi 1 cm) : en situation à risque de développement précoce de rouille jaune (bordure maritime…), on préférera recourir aux variétés résistantes (note >=7). Sur rouille jaune uniquement, les produits à base de triazoles (ou double triazoles) ont une efficacité très satisfaisante. Ils peuvent être complétés éventuellement par une strobilurine. Plus que le produit, c'est le délai entre deux interventions qui est important. Avec une pression précoce comme celle-ci :

Traitement en T1 (1 à 2 nœuds) :

Sur septoriose : l'impasse de T1 à 2 nœuds devient la règle (en situations à risque de développement précoce, on préférera recourir aux variétés résistantes (note >=6.5) pour éviter un traitement. Seules les situations où Septo-LIS® indique un développement précoce de septoriose sur des variétés sensibles (note < 6.5) nécessitent un T1. Dans ce cas, les triazoles

sont proposés de préférence associés à un contact pour renforcer leur efficacité sur septoriose. Le soufre et le folpel étant des fongicides multisites, ils présentent un risque de résistance limité.
Sur rouille jaune : uniquement si présence de la maladie pour les variétés sensibles dont la note rouille jaune est < 7.

Sur piétin verse : en cas de risque, on préférera recourir aux variétés résistantes. Si un traitement s'avérait absolument nécessaire, l'association de métrafénone et de cyprodinil nous semble la solution la plus adaptée aux situations où le piétin verse est très présent.

Traitement en T2 (dernière feuille étalée à gonflement) : en complément des IDM (triazoles), les SDHI (carboxamides), les QiI (picolinamides) et/ou les QoI (strobilurines) trouvent leur place en T2, du stade dernière feuille étalée au stade gonflement. Pour les régions et les variétés où la rouille brune est la préoccupation majeure, parce que particulièrement difficile à contrôler, l'adjonction d'une strobilurine est proposée de 0.2 à 0.3 l/ha, sauf dans le cas d'une spécialité à base de benzovindiflupyr en T2.

Traitement en T3 (début Floraison) : Attention, éviter l'azoxystrobine en T3, pour toutes les situations agronomiques où le risque fusariose est avéré et pour lesquelles l'objectif de qualité sanitaire est prioritaire. Préférer dans ce cas un triazole anti-Fusarium seul ou associé (prothioconazole, tébuconazole, metconazole, bromuconazole) ou éventuellement Fandango S.

Étape 3 : Établir son programme fongicide

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal sur blé tendre

Nuisibilité maladies ≤ 10 q/ha

Investissement maladies foliaires ≤ 50 €/ha
Prix du blé 19 €/q

RISQUE SEPTORIOSE FAIBLE
VAR PEU SENSIBLES SEPTO et RJ. Ex : LG ABSALON, FRUCTIDOR, CHEVIGNON, KWS EXTASE... note SEPTO ≥6.5

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

2 NŒUDS	DFE (dernière feuille étalée)	
	Dose	€/ha
Revistar XL	0.75	44
Zoom	0.75	45
Librax	1	43
Kardix (Madison/Viviig)	0.9	43
Elatus Era	0.75	45
Elatus Plus +Questar	0.56 + 1.16	50
Elatus Plus +Arioste90	0.6 + 0.6	47
Univoq	1.2	48

Nuisibilité maladies 10-15 q/ha

Investissement maladies foliaires maximum 65 €/ha
Prix du blé 19 €/q

RISQUE SEPTORIOSE MOYEN
VAR MOYENNEMENT SENSIBLES SEPTO Ex : COMPIL, HYKING, JUNIOR, PROVIDENCE, TENOR... note SEPTO = 6

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

2 NŒUDS	DFE (dernière feuille étalée)		REMISSION
	Dose	€/ha	
Revistar XL	0.9	52	
Zoom	0.9	54	
Librax	1.2	52	
Kardix (Madison/Viviig)	1	48	
Elatus Era	0.9	54	
Elatus Plus + Questar	0.6 + 1.2	54	
Elatus Plus + Arioste 90	0.7 + 0.7	54	
Univoq	1.5	60	

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NŒUDS	DFE (dernière feuille étalée)		REMISSION
	Dose	€/ha	
Soufre *	3500 g	0.21	
Soufre ** + Pydrmation	2100 g + 1	25 - 30	
Revistar XL	0.75	45	
Zoom	0.75	45	
Librax	1	43	
Kardix (Madison/Viviig)	0.9	43	
Elatus Era	0.75	45	
Elatus Plus + Questar	0.56 + 1.16	50	
Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47	
Univoq	1.2	48	

RISQUE SEPTO MOYEN avec RISQUE ROUILLE BRUNE
Ex : COMPLICE, GONCOURT, HYLIGO, PIBRAC

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

Revistar XL + Comet	0.75 + 0.33	56
Librax + Comet	1 + 0.33	62
Elatus Plus + Arioste 90	0.7 + 0.7	54
Zoom + Comet	0.75 + 0.33	56
Elatus Era	0.75	46

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

Soufre *	3500 g	0.21
Soufre ** + Pydrmation	2100 g + 1	25 - 30
Revistar XL + Comet	0.7 + 0.33	50
Librax + Comet	0.75 + 0.25	47
Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47
Zoom + Comet	0.7 + 0.35	53
Elatus Era	0.75	46

Nuisibilité maladies 15-20 q/ha

Investissement maladies foliaires maximum 80 €/ha
Prix du blé 19 €/q

RISQUE SEPTORIOSE ELEVE
VAR SENSIBLES SEPTO Ex : UNIK, RUBISKO, NEMO, BERGAMO... note SEPTO = 5.5

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NŒUDS	DFE (dernière feuille étalée)		REMISSION
	Dose	€/ha	
Septo-LIS J			
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400 g	19-32	
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26	
Kardix (Madison/Viviig)	0.9	43	
Elatus Era	0.75	45	
Revistar XL	0.75	48	
Zoom	0.75	45	
Univoq	1.2	48	
Elatus Plus + Questar	0.56 + 1.16	50	
ou			
Dyonisos + Soufre*	0.5 + 2400 g	17-32	
Timbal EW + Soufre*	1 + 2400 g	23	
Pygmalion + Soufre**	2 + 2100 g	25-36	
Dyonisos + Sesto	0.5 + 1	23	
Sesto + Soufre*	1 + 2400 g	18-22	
Kardix (Madison/Viviig)	0.9	43	
Elatus Era	0.75	45	
Revistar XL	0.75	48	
Zoom	0.75	45	
Univoq	1.2	48	
Librax	1	43	
Elatus Plus + Questar	0.56 + 1.16	50	

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kumulus WG à (32.4€), Thiovit Jet Microbilles à (5.4€), Heliosoufre S à (6.3€), Microthiol Spécial Disperss à (6.9€), Vitisan à (3.72€) et Thiopron Rapid Fluo à (3.24€) soit homologués pour l'usage visé ci-dessus.

** Produit de biocontrôle : 2100g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kumulus WG à (32.4€), Thiovit Jet Microbilles à (5.4€), Heliosoufre S à (6.3€), Microthiol Spécial Disperss à (6.9€), Vitisan à (3.72€) et Thiopron Rapid Fluo à (3.24€) soit homologués pour l'usage visé ci-dessus.

RISQUE SEPTO ELEVE avec RISQUE ROUILLE BRUNE
Ex : UNIK, NEMO...

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

Septo-LIS J			
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400 g	19-32	
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26	
Revistar XL + Comet	0.7 + 0.35	50	
Zoom + Comet	0.7 + 0.35	53	
Elatus Era	0.75	46	
Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47	
Univoq + Amistar	1.2 + 0.4	56	
ou			
Dyonisos + Soufre*	0.5 + 2400 g	17-32	
Timbal EW + Soufre*	1 + 2400 g	23	
Pygmalion + Soufre**	2 + 2100 g	25-36	
Dyonisos + Sesto	0.5 + 1	23	
Sesto + Soufre*	1 + 2400 g	18-22	
Revistar XL + Comet	0.7 + 0.35	50	
Librax + Comet	0.75 + 0.25	47	
Zoom + Comet	0.7 + 0.35	53	
Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47	
Elatus Era	0.75	46	
Univoq + Amistar	1.2 + 0.4	56	

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kumulus WG à (32.4€), Thiovit Jet Microbilles à (5.4€), Heliosoufre S à (6.3€), Microthiol Spécial Disperss à (6.9€), Vitisan à (3.72€) et Thiopron Rapid Fluo à (3.24€) soit homologués pour l'usage visé ci-dessus.

** Produit de biocontrôle : 2100g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kumulus WG à (32.4€), Thiovit Jet Microbilles à (5.4€), Heliosoufre S à (6.3€), Microthiol Spécial Disperss à (6.9€), Vitisan à (3.72€) et Thiopron Rapid Fluo à (3.24€) soit homologués pour l'usage visé ci-dessus.



Efficacité par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Septoriose	Rouille brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
					F. graminearum	*Microdochium spp*
AMPERA 1.5 l	35	+	++	++	+	+
AMPLITUDE / SULKY 0.6 + PRIAXOR EC 0.6	53	+++	+++	+++		
AVIATOR XPRO 0.6 l	35	+	+	+		
AVIATOR XPRO 0.75 l	44	++	++	+		
BALMORA 1 l	16		++	++	+	
CURBATUR 0.4 + COMET 200 0.4	38	++	++	++		
CURBATUR 0.4 + OXAR 0.6	55	++	+++	+++		
CURBATUR 0.4 + CARAMBA STAR 0.4	36	++	++	++	++	+
DJEMBE 0.8 + SITIA 3	34	++	+	+		
ELATUS ERA 0.75	45	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 1 l	60	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.6 + MIRROR 0.9	50	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.6 + AMISTAR 0.3	44	+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 + ARIOSTE 0.6	47	+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 + QUESTAR 1.2	54	+++	+++	+++		
FANDANGO S 1 l	32	+	+	+	+	+
FANDANGO S 1.6 l	51	+	++	++	++	++
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	36	++	+	+	+	++
ISIX 0.7 + IMTREX XE 0.7	54	+++	+++	+++		
ISIX 0.6 + IMTREX XE 0.6	46	++	+++	+++		
JOAO 0.4 l	25	+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	29	++			+	++
JUVENTUS 0.8 + COMET 200 0.4	36	++	++	++		
JUVENTUS 0.6 + PYROS 0.6	26	++	+	+		
JUVENTUS 0.7 + JUBILE 2.1	28	++	+	+		
KANTIK 1.3 l	30	++	++	++		
KARDIX 1.5 l	72	+++	++	++		
KARDIX 0.9 l	43	+++	++	+		
KARDIX 0.7 l	34	++	+	+		
KARDIX 0.7 l + TWIST 500 SC 0.14	37	++	++	++		
KESTREL 0.5 l	25	+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	50	++	++	++	++	++
LIBRAX 0.8 + COMET 200 0.4	50	++	+++	+++		
LIBRAX 0.8 l	35	++	++	++		
LIBRAX 0.9 l	39	+++	++	++		
LIBRAX 1 l	43	+++	++	++		
MELTOP ONE 0.5 l	24					
Prochloraze 450 g	12					+
PROSARO 0.5 l	23	+	+	+	+	+
PROSARO 1 l	45	++	++	++	++	++
PYGMALION 2l + soufre 2100 g	30	+				
QUESTAR 1.2 + ELATUS PLUS 0.6	54	+++	+++	+++		
QUESTAR 1 + ELATUS PLUS 0.5	45	++	+++	+++		
QUESTAR 1.2 + TURRET 90 0.6	48	+++	++	++		
QUESTAR 1 + TURRET 90 0.5	40	++	++	++		
REVYSTAR XL 1.5	87	+++	+++	+++		
REVYSTAR XL 0.9	52	+++	++	++		
REVYSTAR XL 0.75	43.5	+++	++	+		
REVYSTAR XL 0.7 + COMET 200 0.35	52	+++	+++	+++		
REVYSTAR XL 0.5 + OXAR 0.5	56	+++	+++	+++		
SKYWAY XPRO 0.6 l	39	+	++	+		
SKYWAY XPRO 0.75 l	49	++	++	++		
SOLEIL 1.2	31	+	+	+	+	

// ORGE D'HIVER

Quels choix pour établir son programme de protection ?

Étape 1 : Définir son enveloppe de dépense optimale

Le prix de vente de l'orge et le niveau de dégâts des maladies attendu au printemps 2022 sont des éléments déterminants dans le choix du programme de protection. Synthèse des deux clés du raisonnement, la variété, qui par son débouché prévu et son niveau de tolérance aux maladies peut faire varier la dépense fongicide à priori. **À titre d'exemple, on pourra partir sur la base d'une dépense pouvant aller jusqu'à 75 €/ha pour une variété brassicole sensible aux maladies type KWS FARO ou autour de 50 €/ha pour une variété fourragère plus tolérante aux maladies comme LG ZEBRA. Intermédiaire vis-à-vis des maladies, PIXEL brassicole et KWS JAGUAR fourragère demanderont une dépense fongicide d'environ 65 €/ha.**

Nuisibilité attendue q/ha / Prix orges d'hiver	8 q/ha	11 q/ha	14 q/ha	17 q/ha	20 q/ha	23 q/ha
15 €/q	36	44	51	59	66	74
16 €/q	39	46	54	62	70	77
17 €/q	41	49	57	65	73	80
18 €/q	43	51	59	67	75	84
19 €/q	45	53	62	70	81	87
20 €/q	47	56	64	73	84	90
21 €/q	49	58	66	75	89	93
22 €/q	51	60	68	77	94	96

Dépense fongicide optimale théorique (€/ha) sur escourgeon et orge d'hiver en fonction de la pression parasitaire attendue et sous plusieurs hypothèses du prix (15 à 22€/quintal) – Bases essais pluriannuels.

Étape 2 : Choisir sa stratégie de protection

La situation des populations d'helminthosporiose vis-à-vis de la résistance aux SDHI a fortement évoluée depuis 2014.

Le recours à un SDHI + triazole en T2 dans un nombre important de situations ne semble plus aussi favorable que ces dernières années. En 2021, la faible pression de maladie ne permet d'infléchir nos recommandations. De ce fait, nous restons sur le constat établit ces dernières années : dans les situations où la résistance est la plus fortement implantée, l'efficacité des SDHI + triazole est affectée significativement. Elle repose principalement sur le seul triazole présent dans cette association. Dans un contexte dominé par l'helminthosporiose, il est préférable d'ajouter une strobilurine au triazole ou d'utiliser le mélange triple (triazole + SDHI + strobilurine) uniquement sur les variétés sensibles à l'helminthosporiose.

Sur le plan pratique, par précaution, nous invitons à diversifier les modes d'action et les molécules : une seule strobilurine par ha et par an est notre conseil depuis longtemps. Dans le même esprit, nous persistons et recommandons une seule application par saison de SDHI. S'agissant des triazoles, on s'efforcera d'alterner les molécules : alternance facilitée par l'introduction du méfentrifluconazole.

Étape 3 : Établir son programme fongicide

Variétés peu sensibles aux maladies

Hiver brassicole : KWS JOYAU, (KWS EXQUIS)

Hiver fourragères : SY GALILEO, LG ZEBRA, LG Casting, Memento

OPsa Printemps semis automne : Fandaga, Focus

Nuisibilité inférieure à 10 q/ha

Investissement maladies foliaires autour de 50 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 20 €/q - orge hiver fourragère 18 €/q - OPsa orge printemps semis automne 21 €/q

SORTIE DES BARBES	Dose	€/ha
Triazole + SDHI		
KARDIX	1	48
LIBRAX	1.1	47
ELATUS ERA	0.8	48
REVY STAR XL	0.8	46
ZOOM	0.8	48
Triazole + Strobilurine		
CURBATUR + COMET 200	0.5+0.5	50
MADISON	0.9	50
FANDANGO S	1.5	48

Variétés moyennement sensibles aux maladies

Hiver brassicoles : COCCINEL*, DEMENTIEL, PIXEL, VISUEL

Hiver fourragères : KWS BORRELLY, KWS JAGUAR, (LG Caïman)

OPsa Printemps semis automne : KWS Fantex, Lauréate, RGT Planet

Nuisibilité autour de 10 à 15 q/ha

Investissement maladies foliaires d'environ 65 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 20 €/q - orge hiver fourragère 18 €/q - OPsa orge printemps semis automne 21 €/q

1 cm à 1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose	Dose	€/ha		SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Grillures - Ramulariose	Dose	€/ha
				Triazole + SDHI		
				KARDIX	0.9	43
				LIBRAX	1.0	43
				ELATUS ERA	0.7	42
				Triazole + Strobilurine		
				CURBATUR + COMET 200	0.4+0.4	41
UNIX MAX + MELTOP ONE	0.6+0.2	20	PUIS	MADISON	0.8	45
				FANDANGO S	1.4	45
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
				KARDIX + TWIST 500 SC	0.8+0.15	42
				LIBRAX + COMET 200	0.7+0.35	44
				ELATUS ERA + AMISTAR	0.6+0.3	43
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.6+0.3	45
				ZOOM + COMET 200	0.6+0.3	45
OU						
				Triazole + SDHI		
				LIBRAX	1.0	43
UNIX MAX + INPUT	0.6+0.2	20	PUIS	*Triazole + SDHI + Strobilurine*		
				LIBRAX + COMET 200	0.7+0.35	44
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.6+0.3	45
				ZOOM + COMET 200	0.6+0.3	45

(variété) = à confirmer

* n'est pas sur la liste du CBMO mais est reconnue brassicole par un malteur et un brasseur

Variétés les plus sensibles aux maladies

Hiver brassicoles : ETINCEL, ISOCEL, KWS FARO, HIRONDELLA*, MASCOTT

Hiver fourragères : (KWS FEERIS), RAFAELA, Maltesse

Nuisibilité autour de 15 à 20 q/ha

Investissement maladies foliaires jusqu'à 75 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 20 €/q - orge hiver fourragère 18 €/q - OPsa orge printemps semis automne 21 €/q

Epi 1 cm à 1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose	Dose	€/ha		SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose	Dose	€/ha
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
				KARDIX + TWIST 500 SC	1.0+0.2	51
UNIX MAX + MELTOP ONE	0.6+0.2	20	PUIS	LIBRAX + COMET 200	0.8+0.4	50
				ELATUS ERA + AMISTAR	0.7+0.35	50
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.7+0.35	51
				ZOOM + COMET 200	0.7+0.35	51
OU						
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
UNIX MAX + INPUT	0.6+0.2	20	PUIS	LIBRAX + COMET 200	0.8+0.4	50
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.7+0.35	51
				ZOOM + COMET 200	0.7+0.35	51

(variété) = à confirmer

* n'est pas sur la liste du CBMO mais est reconnue brassicole par un malteur et un brasseur

Efficacité par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur orge

	Prix indicatif (€/ha)	Helminthos-poriose	Oïdium	Rhynchos-poriose	Rouille Naine	Ramula-riose	Grillures
AMISTAR 1 l	27				+		
AMPLITUDE / SULKY 0.6 l + PRIAXOR EC 0.6 l	53	+++		+++	+++	++	+
AMPLITUDE 0.55 l + PRIAXOR EC 0.55 l	49	+++		+++	+++	++	+
AVIATOR XPRO 0.75 l	44	++		+++	+++		
AVIATOR XPRO 1 l	58	+++		+++	+++		
CURBATUR 0.4 l + COMET 200 0.4 l	38	++		+++	+++		
CURBATUR 0.5 l + COMET 200 0.25 l	38	++		+++	++		
ELATUS ERA 0.6 l + AMISTAR 0.4 l	44	++		+++	+++		
ELATUS ERA 0.75 l	46	++		+++	+++	++	
ELATUS ERA 1 l	61	++		+++	+++	++	
ELATUS PLUS 0.6 l + ARIOSTE 0.6 l	47			++	+++	++	
FANDANGO S 1 l	32	++	++	++	++		
FANDANGO S 1.75 l	56	++	+++	+++	+++		
INPUT 0.6 l	28	+	++	++	++		
INPUT 1.25 l	59	++	+++	+++	+++		
ISIX 0.6 l + CURBATUR 0.3 l	45	++		+++	+++	++	+
ISIX 0.7 l + IMTREX XE 0.7 l	54	+++		+++	+++	++	+
JOAO 0.4 l	25	+	++	++	++		
JOAO 0.8 l	50	++	+++	+++	+++		
JUVENTUS 0.8 l + COMET 200 0.4 l	36	++		++	+++		
KARDIX 0.7 l + TWIST 0.14 l	36	+++		+++	+++		
KARDIX 0.9 l	43	+		+++	+++		
KARDIX 1.2 l	58	+++		+++	+++		
KAYAK 0.6 l + MELTOP ONE 0.3 l	23	++	+	++	+		
LIBRAX 0.8 l + COMET 200 0.4 l	50	+++		++	+++		
LIBRAX 1	43	+		++	++		
MADISON 0.5 l	28	++	++	++	++		
MADISON 1 l	56	++	+++	+++	+++		
OXAR 0.6 l + CURBATUR 0.4 l	55	+++		+++	+++		
REVYSTAR XL 0.8 l + COMET 200 0.4 l	59	+++		+++	+++	++	+
REVYSTAR XL 0.65 l + COMET 200 0.33 l	48	++		+++	+++	++	+
REVYSTAR XL 0.45 l + OXAR 0.45 l	50	+++		+++	+++	++	+
REVYSTAR XL 0.9 l	52			++	++	++	+
REVYSTAR XL 1.5 l	87	+		+++	+++	++	+
VARIANO XPRO 1 l	45	++		+++	+++		
ZOOM 0.65 l + COMET 200 0.33 l	49	++		+++	+++	++	+

// ORGE DE PRINTEMPS

Quelle stratégie adopter ?

Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Dans la grande majorité des situations, un traitement unique au stade dernière feuille étalée peut être considéré comme la règle. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rynchosporiose sur les variétés sensibles telles que Explorer, Yoda et LG Tosca, il faudra envisager un premier traitement en végétation si la maladie est présente tôt.

Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 21 €/q. Dans ce contexte de prix favorable, à la date d'aujourd'hui, avec une nuisibilité moyenne attendue des maladies de 10 q/ha, l'enveloppe de dépense fongicides s'établit à environ 50€/ha. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la *« Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie »*.

Ajuster ses interventions en cours de campagne :

Chaque année apporte ses spécificités en matière de développement des maladies. Pour adapter finement la stratégie de protection des cultures, il est utile de prendre en compte les données météo en plus des observations au champ. Il est possible de faire varier la stratégie de l'année en cours à l'aide « outil d'aide à la décision » : grilles de risques, modèles agrométéorologiques ou technologies innovantes satellitaires constituent une voie de progrès vers une agriculture de plus en plus précise.

Avant tout, l'observation visuelle est une première étape essentielle qui permet d'adapter les interventions à effectuer sur une parcelle. Elle consiste à repérer avec précision les stades clés de la culture pour l'observation des maladies et à connaître le seuil d'intervention. Un programme fongicide pourra ainsi être ajusté (nombre de traitements, dose…). Afin de réaliser convenablement l'observation visuelle, un guide est proposé par ARVALIS - Institut du végétal regroupant des fiches stades, maladies et seuil d'intervention (Fongiscope®).

Diffusées gratuitement, les grilles de risque (fusariose, piétin-verse, verse) permettent d'évaluer la situation agronomique de la parcelle au regard du problème concerné. Le cumul des différents facteurs de risque fournit un risque global qui donne des indications sur la nécessité ou non de protéger la parcelle.

Les modèles agrométéorologiques allient prise en compte du climat et mesures de terrain.

Luc PELCE et Diane CHAVASSIEUX
ARVALIS – Institut du végétal
Bourgogne Franche - Comté

Consultable en accès libre, sur ordinateur, tablette et mobile, le baromètre maladies combine l'expertise des modèles agronomiques d'Arvalis et les prévisions climatologiques de Météo France pour calculer instantanément le risque associé à 5 maladies du blé tendre : piétin-verse, rouille jaune et brune, septoriose et fusariose : www.barometre-maladies-arvalis-infos.fr

Le Bulletin de Santé du Végétal : une information hebdomadaire pour déclencher une intervention :

Chaque semaine, le BSV est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/publications/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-grandes-cultures/Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA21 - CIA 25 90 - CA39 - CA58 - CA70 - CA71 - CA 89 - CHAYS- SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRYSOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites.

Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

// PROTÉAGINEUX

Les bonnes pratiques de l'inoculation du soja

L'inoculation est une étape essentielle dans la conduite de la culture du soja. Dans quelles situations inoculer ? Quel produit utiliser ? Terres Inovia fait le point.



Le Rhizobium responsable de la mise en place des nodosités sur les plants de soja étant naturellement absent des sols français, l'inoculation est souvent nécessaire et indispensable. Elle garantit en effet la couverture des besoins en azote de la culture via la mise en place de nodosités qui permettent de fixer biologiquement l'azote de l'air.

Dans quelles situations inoculer ?

La décision de l'inoculation repose sur l'historique de la parcelle, la qualité de la nodulation précédente et le type de sol. Une parcelle n'ayant jamais porté de soja devra systématiquement être inoculée en respectant les recommandations de dose d'inoculum par poids de semence. Il en est de même pour les sols sableux et calcaires. Dans le cas général d'une parcelle ayant déjà reçu un soja correctement nodulé depuis moins de 5 ans, la ré-inoculationne ne s'avère pas utile, puisque les bactéries survivent dans le sol. Dans les faits et compte tenu de l'enjeu, les producteurs pratiquent fréquemment une ré-inoculation d'« assurance ». Dans ce cas, une demi-dose d'inoculum peut être suffisante et plus intéressante d'un point de vue économique.

Quel produit apporter ?

Il existe différents produits homologués pour inoculer le soja mais certains sont à privilégier. En effet, les produits à base de la souche G49 font l'objet de tests de qualité réguliers, réalisés par Inrae, garantissant l'efficacité du produit dans la mise en place des nodosités. Par ailleurs, la souche peut être retrouvée sous différentes formes dans le commerce avec des dates d'apport spécifiques (voir tableau). Concernant les semences pré-inoculées, la souche utilisée n'est pas garantie par Inrae puisqu'il ne s'agit pas de la G49. L'utilisation de ce type d'inocula est à réserver aux ré-inoculations.

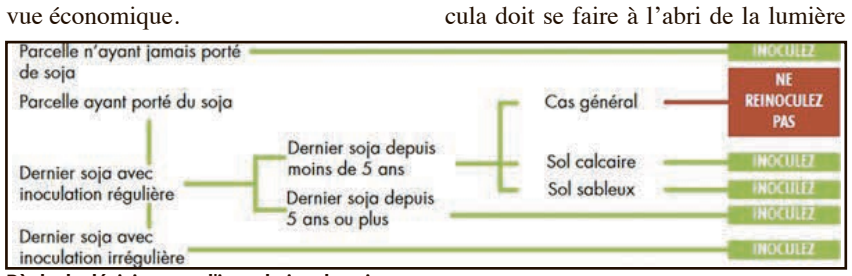
Les bonnes pratiques d'inoculation

Les bactéries qui composent les inocula sont vivantes et nécessitent d'être manipulées avec précaution pour garantir leur efficacité. La conservation de l'inocula doit se faire à l'abri de la lumière et à une température inférieure à 25 °C. L'étape d'inoculation étant délicate, voici quelques recommandations pratiques :

En enrobage de semence : réaliser la manipulation 4 heures avant le semis. En cas d'utilisation d'une bétonnière pour réaliser le mélange, privilégier une vitesse lente afin d'éviter la casse des grains et pour bien mélanger les semences avec la tourbe.

Au micro-granulateur : utiliser des micro-granulés d'argile inoculés à 10 kg/ha

Manon Gipouloux, Terres Inovia



Règle de décision pour l'inoculation du soja.

Type d'inoculum	Produit	Fabricant	Distribution	Utilisation	Souche	Avis de Terres Inovia
Tourbe sur graine	NPPL	BASF	LIDEA	Au semis	G49	Bon
	Nitrogen	Agrifutur SRL	Etb Gaillard	Au semis	G49	Bon
Tourbe sur µgranulés	Nitrogen GR	Agrifutur SRL	Etb Gaillard	Au semis	G49	Bon
Tourbe + additif collant	NPPL Force48	BASF	LIDEA	Semis -48 h	G49	Très bon - Leader de marché
Liquide + solution carbonée	Rizoliq Top	Rizobacter	De Sangosse	Semis -15 j	G49	Très bon - Leader de marché. Préférer semis -10 j
	Vitalianz R Soja	Calister	Cerience	Semis -4 j	G49	Très bon - Préférer semis -48 h

// ORGES BRASSICOLES

Un colloque riche en perspectives

Arvalis - Institut du végétal, en partenariat avec Brasseurs de France, Malteurs de France, Intercéréales et l'AGPB, a réuni plus de 200 acteurs de la filière brassicole pour le 22e colloque Orges Brassicoles. La journée a confirmé la capacité de résilience de la filière, tout en restant vigilant face au contexte géopolitique international et à la forte hausse des coûts de production.

Point d'orgue du colloque, la table ronde réunissant Magali Filhue, déléguée générale de Brasseurs de France, Maxime Costilhes, directeur général d'Intercéréales, Jean-Philippe Jelu, président de Malteurs de France, Baptiste Soenen, chef du service Agronomie Économie Environnement d'Arvalis - Institut du végétal, et animée par Franck Wiacek, directeur des Actions régionales d'Arvalis – Institut du végétal, a permis de mettre en exergue les points forts de la filière en France :

- La brasserie est dans une dynamique importante, de 250 en 2006 à plus de 2 300 brasseries aujourd'hui.
- La production française de malt est leader mondial (80 % de la production est exportée).
- Un engagement RSE de filière avec des projets de décarbonation sur les activités industrielles de maltage et de brassage, et sur la production de l'orge de brasserie avec une empreinte carbone des orges françaises parmi les meilleures du monde.
- Les orges brassicoles françaises sont mondialement reconnues pour leur qualité, avec la spécificité de produire des orges 6 rangs hiver brassicole, grâce à un contexte pédoclimatique favorable.

Cette table ronde a aussi mis en évidence des points de vigilance :

- Le contexte géopolitique mondial crée des tensions sur le prix des intrants comme sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale.
- L'ambition de réduction de l'empreinte environnementale des activités agricoles et industrielles, de la stratégie européenne *Farm to Fork*, est partagée par les acteurs de la filière, mais ils alertent sur les moyens exigés pour l'atteindre.

Situation internationale inquiétante

Éric Thirouin, président de l'AGPB, est revenu sur les conséquences délétères de la situation géopolitique internationale quant au prix des intrants sur les résultats de la récolte 2023 et à la stabilité des marchés mondiaux. Le plan de résilience économique et sociale présenté par le gouvernement français mi-mars sera-t-il suffisant pour répondre aux enjeux des professionnels ? Le bilan dressé sur la production comme sur la transformation et la consommation montre la grande capacité de résilience de la filière orges brassicoles, surtout après deux années de crise sanitaire et son impact sur tous les métiers de l'interprofession. La responsabilité sociale et environnementale de la filière est un atout majeur pour son avenir et pour assurer une production de qualité en quantité. Aujourd'hui les principaux exportateurs mondiaux d'orge sont l'Union européenne et le Royaume-Uni, la Russie, l'Australie, l'Ukraine, le Canada et l'Argentine pour l'export, la Chine et l'Arabie saoudite sont les premiers importateurs suivis de l'Iran et de la Turquie. La situation géopolitique mondiale, notamment les conséquences de la guerre en Ukraine et la dégradation des relations commerciales entre la Chine et l'Australie, a eu et aura un impact majeur sur le marché international de l'orge.

Arvalis - Institut du végétal

VIGNE

// 4E COSNE WINE TOUR

Entre deux vins

Cette 4e édition du Cosne Wine Tour aurait dû avoir lieu en décembre, mais crise sanitaire oblige, elle a été décalée sans conséquence.



« Il est nécessaire d'organiser des événements comme le Cosne Wine Tour afin de mettre en avant le travail des jeunes » réagit Marcel Cottin, vice-président de l'Eplefpa Nevers-Cosne où était organisée la foire aux vins et dégustation pour la 4e année. Sophie Ramet, directrice de l'exploitation du lycée souligne : *« Nous aurions dû faire cette édition en décembre, mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de le faire. Cela étant, les visiteurs sont tout de même au rendez-vous avec un peu plus de 200 entrées »*.

Ouverture des horizons

Pour le déroulé du Cosne Wine Tour, outre le corps enseignant, les élèves de la seconde à la Terminale en viti-vini ont été mis à contribution pour faire découvrir les différents vins proposés à la vente et conduire les dégustations. *« Ils sont en binômes avec un mélange des niveaux afin que les plus anciens puissent accompagner les plus jeunes. Nous pensons que cela est nécessaire pour eux afin que l'expérience les sorte de leur zone de confort et soit la plus enrichissante possible »* détaille Sophie Ramet.

Implication

« C'est la première fois que je participe au Cosne Wine Tour et tout se déroule bien. C'est très intéressant de pouvoir conseiller de vrais clients » explique Thomas, 16 ans, en seconde. De son côté Damien, 16 ans, en seconde également, évoque la complicité : *« Outre que cela nous offre une expérience de vente en situation réelle, il y a une véritable cohésion entre les élèves pour mener à bien le projet afin que tout se déroule bien ; c'est très appréciable »*. Si les élèves de la filière étaient présents, d'autres sont venus prêter main-forte comme Tiffany Agogue, 18 ans, en BTSA viticulture œnologie à Challuy et ancienne élève de Cosne : *« J'ai un attachement particulier envers le lycée et venir aider me paraît normal. En plus, c'est une chance d'expliquer notre métier et tout le travail qui se cache derrière une bouteille de vin. La plupart des visiteurs n'ont pas conscience de cela et je pense qu'il est nécessaire de le mettre en lumière pour apprécier un peu plus les vins »*.



Thomas et Damien sur leur stand lors du Cosne Wine Tour.



Tiffany, en BTSA viticulture œnologie à Challuy, venue prêter main-forte lors de l'événement.

Prix et qualité

Du côté des clients, l'accueil du Cosne Wine Tour est au beau fixe : *« Valoriser le travail des lycées agricoles est très important pour que les jeunes aient une reconnaissance de leur engagement mais aussi pour montrer qu'il y a une jeunesse dans ces métiers-là. Pour ma part, je suis un client fidèle des Athénées, car ils réussissent avec leurs produits à allier qualité et prix ; très intéressant pour un consommateur »* détaille Olivier Essiane, 35 ans, manager et visiteur.



Olivier Essiane en pleine dégustation lors du 4e Cosne Wine Tour.

Petit rappel

Outre le vin, une présentation des formations du CFPPA était proposée : *« Il faut avoir conscience que les vignes sont entretenues par les lycéens mais aussi par les adultes en formation. Ils font vivre, eux aussi, les 8 ha de vignes en y passant près de 70 % de leur temps puisqu'ils sont très rarement en cours en salle »* spécifie Lucile Martin, coordinatrice du CFPPA, avant de conclure : *« En somme, les bouteilles proposées aujourd'hui sont le fruit d'un travail commun avec un bon goût de volonté collective pour atteindre une certaine qualité »*.

Chloé Monget



Les produits des autres exploitations de l'EPL Challuy-Plagny étaient proposés à la vente.



Divers vins étaient présentés à la dégustation comme du Pouilly ou du Sancerre.

Cohésion

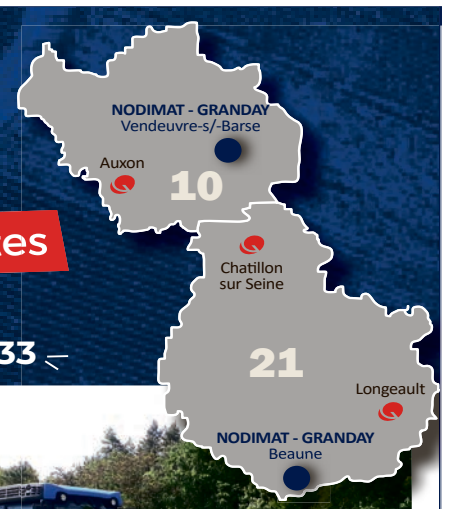
Outre les vins, les visiteurs du Cosne Wine Tour ont pu découvrir les produits issus des autres exploitations que sont Plagny et Challuy. *« Ces productions sont la mise en valeur des lycées et du travail fourni par les élèves. Les gens cherchent des produits locaux et nous répondons présents par des denrées du terroir »* insiste Guillaume Bouché, directeur de l'exploitation du lycée de Challuy. Pour sa part, Kelly Dérivé, directrice de l'exploitation de Plagny et de la Boutique des Athénées, avance : *« À nous trois réunis, Cosne-Plagny-Challuy, nous sommes dans le même bateau, nous luttons pour donner une visibilité à nos exploitations et à nos produits, il est donc normal de se serrer les coudes »*.

GRANDAY GROUPE OUVRARD

CLEMENS TECHNOLOGIES

Votre spécialiste en travail du sol en vignes larges et étroites

DEMANDEZ VOTRE DÉMO PERSONNALISÉE AU 06 02 19 20 33





Domaine Glantenet Père et Fils
« Le matériel CLEMENS nous à plu par sa robustesse et par la qualité du résultat du travail obtenu. Nous avons un cadre CLEMENS SB2 avec micro relevage, intercep RADIUS SL+ équipé des petites herses rotatives émotteuses, le tout en montage sur le relevage avant de notre tracteur. Nous avions toujours en tête cette phrase : « Un binage vaut deux arrosages ».



Domaine des Mouchottes
« Nous avons choisi la marque CLEMENS pour son rapport qualité / prix, c'est du matériel robuste, nous avons des terres fortes et caillouteuse. L'intercep RADIUS SL+ est puissant, souple et très simple à régler ! Avec 3 passages j'ai réussi à maintenir mes vignes propres, sur 9 ha en 2021. »



Domaine Jacob MAUCLAIR
« Nous avons choisi la marque CLEMENS pour la proximité du concessionnaire, pour la polyvalence et la robustesse des équipements proposés par CLEMENS, pour la facilité de réglage des interceps RADIUS SL+ et pour la rapidité d'exécution car je travaille entre 4 et 6 km/h. »

// SANTÉ

Parce que la thérapie passe aussi par un toit et un bon lit

À Dijon, la Maison d'accueil hospitalière, encore trop peu connue, est une structure précieuse. Elle permet aux proches de personnes hospitalisées ou aux patients en ambulatoire de ne pas multiplier des allers-retours coûteux et d'alléger un peu le défi posé par un problème de santé.

On oublie trop souvent que l'impact de la maladie ne concerne pas que le malade. Une pathologie de longue durée, une opération un peu lourde, une personne dépendante hospitalisée et c'est le quotidien de toute une partie de l'entourage familial qui doit être adapté. A fortiori lorsqu'on habite loin du lieu d'hospitalisation. Pouvoir se loger à proximité, dans des conditions financières accessibles, c'est déjà atténuer le niveau d'inquiétude ou de soucis qui ne manque pas de gâcher la vie dans ces circonstances. À Dijon, il existe une structure, encore trop mal connue, apte à répondre à ce type de préoccupation : la Maison d'accueil hospitalière (MAH) (*). Gérée par une association créée en 2000, elle avait, à l'origine, pour vocation d'héberger les parents d'enfants hospitalisés. Un rôle qui, depuis, a été élargi aux familles entières et pour accompagner des malades de tous âges. *« Aujourd'hui, la MAH accueille des familles de proches de malades, mais aussi 30 % de patients »* souligne Henri Mazué, président de l'association MAH Dijon-Bourgogne, porteuse de la structure. Il faut dire que, pour certains de ces derniers, hospitalisés en ambulatoire, disposer d'un hébergement à 500 mètres du CHU est un véritable atout, lorsqu'il n'est pas possible de faire un voyage hôpital-domicile dans la journée, en raison de la distance ou du manque d'un véhicule.



Située à 500 mètres du CHU de Dijon, la MAH est ouverte à toutes personnes ayant à faire avec un établissement de santé de l'agglomération dijonnaise.

Baisser les coûts de transport

Parmi les gens qui fréquentent la MAH, beaucoup sont originaires des départements de la Nièvre ou de l'Yonne. De fait, le CHU de Dijon reçoit des personnes de toute la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). *« L'organisation sanitaire s'est structurée autour de grands centres,* poursuit Henri Mazué, *et Dijon en est un. Pouvoir s'appuyer sur un hébergement comme le nôtre permet aussi, dans certains cas, d'éviter des allers-retours en véhicule sanitaire coûteux. Nous accueillons toutes les personnes qui ont à faire avec un établissement de santé de l'agglomération dijonnaise »*. La MAH est aussi une réponse pour les personnes rendant visite à un membre de leur entourage en Ehpad ou en situation de handicap. L'une des originalités de cet établissement (qui emploie 12 salariés), c'est que son fonctionnement repose aussi en partie sur l'investissement de bénévoles : certains s'occupent de l'accueil quand d'autres se consacrent à de l'écoute, de l'accompagnement, voire de la maintenance technique. Une dimension essentielle pour une structure ouverte en permanence : *« il nous faut parfois accueillir des gens en pleine nuit »* précise Henri Mazué. La durée moyenne des séjours est de trois nuits. Il peut s'agir de personnes en radiothérapie, de parents de grands prématurés… les typologies sont extrêmement variées. Consciente de constituer une réponse importante, la MAH soigne désormais sa communication. C'est notamment la tâche qui incombe à Sandrine Bourgeois : *« Dans ce domaine,* souligne-t-elle, *je fais porter mes efforts sur le référencement et l'identification sur internet. Nous avons aussi récemment signé une convention avec le CHU et le Centre Georges-François Leclerc (CGFL) de lutte contre le cancer, afin qu'ils orientent vers nous les personnes qui en auraient besoin. C'est aussi le cas avec le CH de La Chartreuse »*.



Des chambres prévues pour parents et enfants, d'autres adaptées aux personnes à mobilité réduite, des espaces de restauration ou de détente, à proximité du CHU de Dijon : la Maison d'accueil hospitalière se veut une solution agréable pour les patients et leurs proches.

Une logique de développement

L'instance qui préside aux destinées de la MAH comprend le fondateur de la structure, la Mutualité française, des représentants des adhérents de l'association, et des associations intéressées par les questions sociales et de santé (Ligue contre le cancer, France Assos santé, Union régionale des associations familiales, les Bébés de la Chouette), ainsi qu'un représentant du CHU et un autre du CGFL. De quoi réfléchir et accompagner les objectifs que se fixe Henri Mazué pour les mois à venir : *« Nous sommes dans une logique de développement et nous visons à terme 22 000 nuitées par an. Pour mémoire, en 2018, nous avions atteint le chiffre de 18 000 »*. Une ambition qui s'appuie sur des évolutions très concrètes : en 2022 la MAH sera entièrement climatisée et on annonce la mise en place d'un transport, sous forme d'une navette, entre la maison hospitalière et le CHU, afin de répondre à une forte attente des résidents.

Berty Robert

(*) 12 rue de Cromois, 21000 Dijon. www.mahdijon.fr/ tel : 03 80 65 70 40

La Maison d'accueil hospitalière de Dijon en chiffres

La structure propose 58 chambres, dont certaines adaptées aux personnes à mobilité réduite. Il y a aussi des chambres où parents et enfants peuvent être ensemble et des chambres familiales qui peuvent accueillir jusqu'à 4 personnes.
– La structure emploie 12 salariés (9,4 équivalents temps plein)
- 11 bénévoles participent également au fonctionnement
– La MAH accueille près de 3 500 personnes chaque année
– En 2018 elle a comptabilisé 18 000 nuitées
– Le tarif de la nuitée, avec petit-déjeuner, est de 37 euros



// LA FABRIQUE DE L'EMPLOI

58 Un engagement ciblé

Parmi les organismes mettant en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi, il existe l'association la Fabrique Emploi et Territoires, à Nevers.

« La Fabrique Emploi et Territoires est une association faisant office de pierre angulaire entre les demandes du terrain et les politiques publiques » détaille Virginie Charrière, directrice de la Fabrique. Pour mettre en œuvre ses projets, l'association répond à des appels à projets, régionaux ou nationaux de l'État, de la région et de l'Europe dans les 3 domaines d'actions : les démarches de GTEC (gestion territorialisée des emplois et des compétences), la promotion des métiers et l'économie locale et les clauses sociales et d'insertion.

Pour avancer

La Fabrique Emploi et Territoires a un rôle d'ensemblier et de facilitateur comme le détaille Virginie Charrière : *« Ses 2 axes de travail sont : l'accompagnement des mutations économiques et le développement local de l'emploi. L'équipe est amenée à rencontrer des employeurs pour mieux comprendre leurs besoins en recrutement ou formation et les accompagner pour la gestion des RH. Elle intervient aussi auprès des publics en collectifs, lors d'ateliers par exemple à destination des jeunes des missions locales et de l'E2C pour qu'ils appréhendent mieux les filières professionnelles locales, les opportunités d'emploi et l'offre de formation locale. Les actions que propose la Fabrique s'inscrivent dans les politiques publiques de l'emploi et se connectent aux remontées du terrain, aussi bien du côté employeurs, publics que du côté des conseillers à l'emploi et l'insertion (de Pôle emploi ou missions locales, ou du PLIE et des structures d'insertion par l'activité économique), des organismes de formations ou des collectivités comme les agents des EPCI. L'animation territoriale que met en place la Fabrique depuis 12 ans lui permet de bien connaître le réseau des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique. Un des objectifs de l'équipe est de créer des interactions entre tous ces partenaires et proposer des coopérations utiles et pertinentes pour le territoire, créer des dynamiques pour que les entreprises embauchent et que les Nivernais connaissent mieux les opportunités locales d'emploi et de formation ».*



Photo : La Fabrique Emploi et Territoires

Ici, une rencontre entre les employeurs du secteur viticole et les demandeurs d'emploi au sein du chai de l'EPL de Cosne-Cours-sur-Loire.

Exemple concret

Durant quelques années, cette association a animé des groupes de partenaires pour travailler sur différents secteurs professionnels : l'industrie, le numérique, la vitiviniculture, mais aussi sur l'emploi partagé. *« Nous avons participé activement à la création, en avril 2021, d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) viti Nièvre Cher »* souligne Manuel Sourd, chargé de ce projet. Il poursuit : *« Cela existait dans d'autres départements, et il nous paraissait nécessaire de le mettre en action sur le territoire de Pouilly et Sancerre. Le choix de celui-ci s'est fait non pas par logique administrative, mais par bassin d'activité. Le GEIQ est une association dirigée par des professionnels de ce secteur, viticulteurs et vignerons de la Nièvre et Cher. Cet outil à la main des employeurs permet de former et d'embaucher des personnes avec les compétences attendues sur le marché de l'emploi ».* Manuel Sourd détaille : *« L'avantage de cette solution est de miser sur la formation proposée en adéquation avec les compétences attendues dans les exploitations locales. Grâce à cela, l'embauche à la sortie du contrat de professionnalisation est quasiment automatique ».*

Plus le choix

Autre point à prendre en compte, selon Virginie Charrière : le manque de candidatures est de plus en plus prégnant : *« Le taux de chômage est bas dans le département, de ce fait, les candidats ont plus de choix dans les offres d'emploi locales (contrairement à ces dernières années). Les entreprises doivent ainsi être attractives pour assurer les embauche dont elle a besoin. Outre le montant du salaire, l'environnement de travail entre de plus en plus en ligne de compte dans le choix des candidats. En effet, les salariés ne considèrent plus le travail comme une nécessité mais plutôt comme un élément d'épanouissement personnel ».*

Virginie Charrière conclut : *« l'équipe de la Fabrique s'efforce de répondre aux enjeux locaux sur l'emploi et la formation, en coopération avec tous les acteurs du territoire, en apportant la plupart du temps des solutions sur-mesure. Nous essayons d'inscrire des actions qui y répondent dans le temps. Nous devons tous œuvrer pour le développement de notre département en prenant en compte les problématiques de chacun. Ici, nous avons tout à offrir, il suffit de mettre nos atouts en avant ».*

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Rencontres et liens utiles

Afin d'encourager le dialogue sur l'emploi entre les divers acteurs du territoire, la Fabrique Emploi et Territoires organise des rencontres. Par exemple, le 29 mars, était organisée une journée dédiée à la reconversion professionnelle. À noter également le premier ciné rencontre mis en place à Château-Chinon l'an dernier pour découvrir des entreprises du Morvan via des reportages. Retrouvez tous les liens sur notre site.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Projets en cours

La Fabrique Emploi et Territoires a été retenue pour mettre en œuvre de 2021 à 2024 une plateforme départementale des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées dans la Nièvre.

Les objectifs de la plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées ?
- Encourager le recrutement de professionnels
- Renforcer l'attractivité de ces métiers
- Développer une intermédiation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi
- Fidéliser les salariés et optimiser la gestion des ressources humaines

La Fabrique Emploi et Territoires propose de développer les actions suivantes :
- Valoriser les métiers en faisant la promotion de parcours de formation ou à l'emploi, organiser des rencontres entre employeurs et personnes à la recherche d'opportunités professionnelles,
- Proposer des supports de communication adaptés pour toucher des publics plus jeunes comme des visites de plateaux techniques de formation ou interviews d'employeurs en live sur les réseaux sociaux…
- Proposer des parcours d'orientation et de formation pour un accès à l'emploi plus sécurisé : proposer des solutions aux jeunes, aux personnes en reconversion, aux hommes et jeunes hommes - ces métiers sont souvent très féminisés -, coopérer avec les employeurs, l'éducation nationale, Pôle emploi, les missions locales et les financeurs de formation (OPCO, conseil régional, Pôle emploi…) pour proposer des solutions adaptées en termes de compétences.
- Proposer des actions pour favoriser le recrutement : organiser des rencontres en fin de sessions de formation entre employeurs et personnes fraîchement qualifiées/formées ou d'autres rencontres avec des personnes qui souhaitent découvrir les métiers du secteur de l'aide à domicile…
- Proposer un accompagnement à la prise de poste pour les nouveaux salariés
- Proposer des actions de fidélisation et de mobilité des personnes en poste
- Proposer des actions d'appui à la QVT et de lutte contre la sinistralité
- Développer un accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

// PROJET DE FERME MUNICIPALE

58 Luzy : un rêve devenant réalité

Fruit d'une vision globale sur le développement de Luzy, la ferme municipale devrait voir le jour d'ici septembre 2022.

Presque tout était inscrit dans le programme « Luzy ville du futur » datant de 2015. Commencée sous l'ancienne mandature, cette vision de Luzy poursuit sa route sous la houlette de Madame la Maire, Jocelyne Guérin, avec la mise en service de la ferme municipale d'ici septembre.

Un projet précis

Si la mairie possède 55 ha au total à Montarmin, seuls 4 ha seront dédiés, pour le moment, à une activité maraîchère. *« Il nous est apparu nécessaire de créer un projet qui puisse nous permettre d'approcher une certaine autonomie alimentaire tout en proposant une activité économique singulière dans les environs. En somme, nous voulons faire progresser la consommation locale tout en créant une véritable économie sur notre bassin de vie »* détaille Jocelyne Guérin avant d'insister : *« nous ne voulons pas être en concurrence avec les autres producteurs présents, nous voulons simplement compléter l'offre déjà proposée »*. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une réunion est prévue prochainement pour cibler les envies et demandes des producteurs sur ce projet.

Conscience des prix

Ainsi, les 4 ha deviendront un espace test, à l'image de ceux du Marault ou de la Baratte à Nevers. *« Ce principe, soutenu par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture ainsi que par Semeurs du possible, permet durant 3 ans d'offrir tout le matériel nécessaire ainsi qu'un lieu pour la mise en fonction d'une exploitation agricole »*. En plus, Madame la Maire évoque les débouchés : *« L'intérêt de cet espace sera de fournir des produits à la cantine en transition (voir encadré dédié) ainsi qu'à la résidence senior »*. Cela étant, consciente du fossé entre le budget des collectivités et les coûts de production, elle insiste : *« nous savons que le maraîcher de notre espace test ne pourra se contenter de nos commandes, c'est pour cette raison qu'un autre projet vient se greffer sur Montarmin, toujours en complément sans concurrence »*.



Jocelyne Guérin, Maire de Luzy, ne souhaite qu'une chose : *« apporter un équilibre économique, social et agricole à la ville »*.

D'autres possibilités

Le second projet est partie intégrante du projet alimentaire territorial (PAT) : *« nous voudrions, sous la direction d'un chef de projet (pour animer toute la démarche et être en lien avec les acteurs - embauche prochaine), proposer des jardins où les enfants et les seniors pourront venir chercher leurs légumes directement sur le terrain. Cela permettrait d'avoir un outil pédagogique et utile pour la consommation de chacun, tout en étant créateur de liens sociaux »*. Avec des idées plein la tête, Jocelyne Guérin poursuit : *« nous envisageons également la plantation d'arbres fruitiers. C'est un projet global et à long terme, et nous sommes ravis de pouvoir enfin entrevoir concrètement sa mise en œuvre »*.

Une longue histoire

« Montarmin a été acheté par la mairie il y a une quarantaine d'années. Au fil des ans, divers projets ont été envisagés sur le site. Il y a eu une idée de plan d'eau avec un grand complexe touristique, ou encore une résidence grand format pour senior, avec des pavillons. Mais, aucun de ces desseins n'a vu le jour. Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce que nous voulions faire de Luzy, nous nous sommes dits que la ferme devait rester une ferme. Nous avons un outil agricole à disposition que nous devions faire fructifier, et aujourd'hui, cela devient possible grâce à l'engagement de tous les acteurs et les partenaires. Le but est d'augmenter la proposition afin que la consommation soit à 80 % locale. Cet objectif permettra, par ruissellement, d'envisager d'autres débouchés, comme une conserverie qui servira à tous les exploitants, qui sera aussi créatrice d'emploi et qui apportera encore un peu plus de vie sociale à Luzy ; n'oublions jamais que tout est lié ! ».

Chloé Monget

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter la mairie de Luzy : 03 86 30 02 34.



Pour l'instant seul un maraîcher sera implanté sur la ferme municipale sur une parcelle de 4 ha.

La cantine en transition

La cantine en transition est une étape dans le programme « Luzy ville du futur ». De nombreuses actions sont organisées pour que les denrées proviennent de producteurs locaux (à l'échelle de la région). De plus, une commission des menus, dont font partie un groupe d'élèves et la mairie, se réunit tous les trimestres pour mettre au point les menus proposés. Jocelyne Guérin rebondit : *« Il est nécessaire de faire de nos cantines un endroit pédagogique pour apprendre à la future génération la base de l'alimentation saine avec des produits locaux et cuisinés. Cela relève de la santé de nos enfants »*.



La ferme municipale s'implantera à Montarmin. Le terrain appartenant à la mairie s'étend jusqu'aux abords de la ville sur 55 ha.

Les partenaires

Les organismes engagés dans ce projet de ferme municipale ne s'arrêtent pas aux portes de Luzy : *« outre tous les citoyens, nous avons le soutien de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, du Pays Nivernais Morvan, de la Safer, du Cerd, de la Chambre d'agriculture, de Semeurs du possible, Bio Bourgogne, du Parc régional naturel du Morvan, de la Communauté de Communes, etc. Le regroupement de tous ces acteurs est un signe de la volonté d'enfin avancer sur le sujet de l'autonomie alimentaire. Et il était grand temps ! »* insiste Madame la Maire.

Les locataires…

Si les 55 ha de Montarmin appartiennent à la municipalité de Luzy, deux éleveurs exploitent pour le moment ces terres : *« Ils sont au courant du projet depuis le départ, car cela est normal. Nous les avons prévenus que nous récupérions les 4 ha pour l'espace test, et éventuellement d'autres terres. Afin de les compenser, nous les accompagnons, avec la Safer, pour qu'ils soient prioritaires dans l'accès aux terres agricoles autour de Luzy. J'insiste, nous ne voulons déloger ou concurrencer personne, nous voulons simplement apporter un complément aux productions qui existent déjà sur notre commune avec les terres que nous avons à disposition »* souligne Jocelyne Guérin.

ENSEIGNEMENT

// ENSEIGNEMENT

89 Se former pour devenir éducateur canin

Le CFPPA d'Auxerre La Brosse, à Venoy, propose une formation d'éducateur canin. Une formation courte, sur sept semaines. La prochaine session est prévue du 25 avril au 15 juin.

Au CFPPA d'Auxerre La Brosse, il est possible de se former pour devenir éducateur canin. Un format court, sur sept semaines (245 heures de formation), pour acquérir trois blocs de compétences du BP éducateur canin. Des stages professionnalisants tels que l'ACACED, le TAV, SST, secourisme canin, les réseaux sociaux ou la démarche de création d'entreprise sont également greffés.

La prochaine session dès fin avril

La dernière session de formation vient de se terminer, le vendredi 1er avril, avec la validation de leurs épreuves par tous les stagiaires. Le mercredi 30 mars après-midi, ces derniers étaient à la SPA d'Auxerre pour encadrer des ateliers pour les bénévoles de la SPA. Le but était de leur proposer des animations pour comprendre et interpréter le comportement et les signaux des chiens.

D'autres sessions de formation sont d'ores et déjà programmées : du 25 avril au 15 juin, puis du 29 août au 14 octobre.

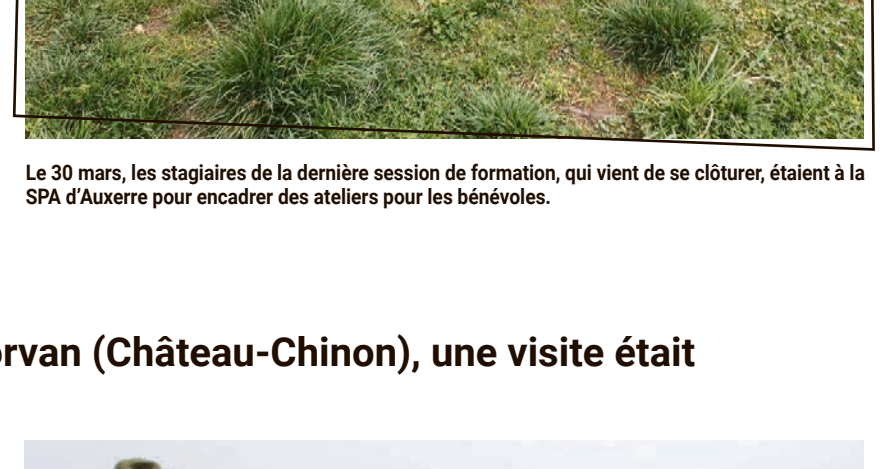
À noter qu'il est possible pour les propriétaires de chiens de venir, sur rendez-vous, pour bénéficier de séances d'éducation pour leur chien.

Pour plus d'information, contacter le CFPPA au 03 86 94 60 20.

Christopher Levé



Le CFPPA d'Auxerre La Brosse propose une formation d'éducateur canin. La prochaine session débute le 25 avril.



Le 30 mars, les stagiaires de la dernière session de formation, qui vient de se clôturer, étaient à la SPA d'Auxerre pour encadrer des ateliers pour les bénévoles.

58 Ouvrir ses horizons // PRATIQUES

Afin de donner plus d'outils aux élèves de Bac Pro CGEA du Legta du Morvan (Château-Chinon), une visite était organisée au Gaec de Germenay le 7 avril.

Les objectifs de la rencontre entre Bertrand Cointe (un des associés du Gaec de Germenay) et les élèves de Bac Pro CGEA du Legta du Morvan (accompagnés par leur professeur de Zootechnie, Catherine Blin) étaient multiples : les préparer à l'épreuve orale du baccalauréat sur les ressources naturelles communes (sol, eau, etc.), découvrir le GIEE Magellan, entrevoir des itinéraires techniques différents (extraits fermentés de plantes, organismes efficaces) ou encore les pratiques de l'agriculture de conservation des sols. Avant l'intervention de Bertrand Cointe, Catherine Blin a rappelé aux élèves que le sol doit être considéré non pas comme un support mais bien comme un milieu vivant qu'il faut préserver.

« Le changement ne se fait pas avec une solution miracle, mais par l'accumulation de différents facteurs. Par exemple, le Gaec a choisi de pratiquer le semis direct, d'utiliser des extraits fermentés de plantes, de rallonger les rotations et de couvrir le sol par des couverts végétaux annuels et permanents. Ces leviers génèrent plusieurs intérêts : la réduction maximum du travail du sol (et donc une certaine économie en temps et en carburant), la revitalisation du réseau microbien engendrant des plantes en meilleure santé ou du moins nécessitant moins voir pas de traitement » explique Bertrand Cointe avant d'ajouter : *« il faut également s'adapter à tout notre environnement comme aux conditions climatiques ou encore à la composition de notre sol. Toutes les pratiques mises en place sur le Gaec n'ont qu'un seul objectif – outre la préservation de notre terre : ne pas être dépendant de la variation des cours des intrants ou encore des aliments pour les animaux ».*

Les bases

Durant la visite, Bertrand Cointe a également insisté : *« il est indispensable de se référer aux résultats économiques de son exploitation pour savoir ce qui marche ou pas. Il faut avoir en tête de travailler pour se dégager un revenu et non pour survivre. Encore de nombreux agriculteurs vivent de leur métier, il faut donc s'en inspirer sans claquer les modèles. Je pense que nos politiques font une énorme erreur en voulant nous mettre dans des cases (Bio, conventionnel, etc.) et en pensant qu'il n'y a qu'un modèle type. Notre métier est multiple et un système fonctionnant chez un tel ne sera pas forcément efficace chez un autre ».*

Bertrand Cointe a aussi évoqué l'importance de prendre en compte ses terres dans leurs intégralités (au-delà de leur valeur agronomique) : *« Pour ma part, j'ai choisi de replanter des haies afin de faire des ponts aux rapaces. Ces derniers sont très utiles pour les mulots – dont nous avons été infestés il y a peu. Si l'implantation n'est pas possible, on peut toujours mettre des piquets dans les parcelles pour qu'ils puissent s'y poser. Même les renards peuvent être utiles ! Nous travaillons le vivant, alors autant le prendre en compte dans son ensemble. Il y a un équilibre à respecter que ce soit pour les cultures, l'élevage ou encore la nature dans sa globalité ».*

Dans la même veine, Bertrand Cointe envisage de positionner des ruches sur les parcelles du Gaec. Catherine Blin conclut : *« Les pratiques agricoles ont changé et continueront d'évoluer. C'est pour cela que les jeunes doivent s'intéresser à tout et prolonger cela dans leur vie d'adulte afin d'avoir une conduite la plus adaptée au contexte. Les objectifs de cette visite étaient de préparer les élèves à l'épreuve orale de leur examen en juin mais également de les sensibiliser à produire autrement. C'est une autre façon de penser pour réintroduire du savoir agronomique et utiliser les interactions naturelles ».* En mai, lors de l'organisation de deux journées axées sur l'installation, ces élèves échangeront avec Benoît Giroud, conseiller climatique à la chambre d'agriculture de la Nièvre, pour aborder les changements climatiques, le diagnostic empreinte carbone et les leviers possibles à mettre en place.



Durant la rencontre, Bertrand Cointe insiste : *« nous n'avons pas besoin de matériel flambant neuf pour faire du bon travail, il faut simplement qu'il soit adapté à nos manières de travailler ».*

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

Apprendre à rédiger son DUER

• Mardi 26 avril

Rédiger son DUER tout en tenant compte de la réglementation en vigueur
Contact : Corine Penning-Garnier, responsable formation - CA21 - Tél. : 06 37 20 20 47
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr
26 avril – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Agir pour la Cessation et la transmission de mon exploitation

•Mercredi 4 mai et vendredi 20 mai

Les clés pour préparer et anticiper ma transmission
Contact : Amélie Fercoq, Conseillère en entreprise - CA21 Tél. : 06 87 55 78 90 – amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
4 et 20 mai – Chambre agriculture Bretenière (21)

La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim

• Mardi 3 mai, mardi 10 mai et lundi 23 mai

Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 – Tél. : 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Le 3 mai – Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois (21)
Le 10 mai – Chambre d'agriculture Châtillon sur Seine (21)
Le 23 mai – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Plantes bio indicatrices : observer et caractériser les sols agricoles

• Jeudi 21 et vendredi 22 avril

Vous souhaitez acquérir une autre approche des « mauvaises herbes » ? Vous vous demandez pourquoi elles sont présentes sur vos parcelles ? Vous aimeriez savoir ce qu'elles révèlent de votre sol, de ses besoins ? Cette formation de deux jours, organisée par la Chambre d'agriculture, est faite pour vous.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Jeudi 12 mai, jeudi 15 septembre et jeudi 13 octobre

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Formation poulinage

• 8 juillet à Cercy-la-Tour

À destination de tous les détenteurs d'équidés (professionnels et particuliers), la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation dédiée au poulinage. Divers sujets seront abordés : suivie de la gestation, prédiction du poulinage, les étapes du poulinage, les conditions sanitaires du poulinage, mis en situation réelle sur exploitation (trousse de premiers soins, bonnes pratiques à opérer sur le poulain, indicateur de bonne santé du poulain…). Tarif : 50 euros pour les « ressortissants » Vivéa, pour les particuliers ou les salariés.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Introduire des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) : comment s'y prendre ?

• Vendredi 22 et vendredi 29 avril

À Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

L'AGENDA PRO'

RÉGION

// Assemblée de la Salers de Bourgogne

• Jeudi 28 avril

L'association Salers de Bourgogne organise son assemblée générale le 28 avril à partir de 9 h 45 à la salle des fêtes de Barnay, en Saône-et-Loire. Le Herd-Book Salers sera représenté, une intervention de Pierre Dubourg, de la société Symbiopole est programmée. Tous les éleveurs Salers et même ceux qui sont intéressés par la race sont les bienvenus. Une visite de l'EARL du Grand Pré clôturera ce rendez-vous.

Une restauration sera proposée (réservations avant le 24 avril 06 88 60 48 40 ou 06 25 14 41 24)

NIÈVRE

// Tour de plaine Bio à Clamecy

• Jeudi 28 avril

L'équipe Bio de la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous invite à un tour de plaine bio à Clamecy au Hameau Val des Rosiers. Au programme : désherbage des cultures d'hiver et de printemps, focus sur le Tournesol et le pois Chiche, focus sur les cultures d'été à implantation tardive, visite de parcelles : Tournesol, Pois Chiche, Triticale, Orge de Printemps et Blé de Printemps.

Renseignements : François Bonal, conseiller Agriculture Biologique au 06 40 30 51 73 ou Philippe Jaillard, Installation et référent technico-économique en Agriculture Biologique au 03 86 20 20 08.

// Enquête Corbeaux

La Préfecture de la Nièvre va soumettre à la consultation du public le projet d'arrêté permettant la destruction, par les lieutenants de louvèterie, des corbeaux freux nichant dans les arbres le long des routes RD13, 978, 528, 28A et 977bis. Cela concerne les communes de Nevers, Sermoise, Alluy, Châtillon en Bazois, Dirol, Pouilly et Cervon. Afin de pouvoir apporter des arguments sur la nécessité de prendre cet arrêté en 2022, nous avons besoin de recenser les dégâts occasionnés sur vos parcelles. Merci donc de répondre à cette enquête succincte.

Vous pouvez également contacter directement Bénédicte Bracq au 06 83 76 43 65 ou par mail benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

// Printemps à la ferme

• Dimanche 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

// Printemps à la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

YONNE

// Rencontre « bout de prairie »

• Jeudi 5 mai

Le jeudi 5 mai, à 14 heures à Cussy-les-Forges, Alysé organise une rencontre « bout de prairie » sur des essais de sursemis, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDCuma.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Par avenant à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et des Cuma, et par suite de la revalorisation du Smic au 1er janvier 2022, les partenaires sociaux ont signé un accord relatif à la revalorisation des salaires à compter du 1er avril 2022.
La publication de l'arrêté d'extension ce 25 mars au Journal Officiel rend opposable à l'ensemble des entreprises de la Production Agricole et des Cuma cette nouvelle grille des salaires minima au 1er avril 2022.
À compter du 1er avril 2022, les salaires minima négociés sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,57
12 - 16	2	10,66
17 - 24	3	10,82
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020 x 106,48 (indice 2021)}}{\text{105,33 (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation de l'indice
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/04/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 509 - Vente : 99%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
M	U	250-300	3,38	3,41	3,40	-0,07
		300-350	3,25	3,52	3,39	-0,02
		350-400	3,31	3,48	3,37	0,04
		400-450	3,24	3,46	3,41	0,07
	R	200-250	3,32	3,48	3,44	
		250-300	3,32	3,43	3,38	
		300-350	3,00	3,10	3,08	-0,19
		350-400	3,24	3,32	3,28	0,17
F	U	250-300	3,14	3,28	3,20	-0,02
		300-350	3,12	3,20	3,14	-0,03
		350-400	2,98	3,23	3,05	0,05
	R	250-300	3,07	3,21	3,15	0,15
		300-350	2,87	3,09	3,01	0,01
		350-400	2,87	2,97	2,95	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 69 - Vente : 97%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
M	U	500 et +	2,88	3,18	3,12	0,03
F	U	400-450	2,78	3,02	2,90	0,02
		450 et +	2,79	2,87	2,82	0,01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 223 - Vente : 99%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
M	U	500 et +	2.57	2.86	2.63	-0.05
	R	+ 500 kg	2,35	2,61	2,51	
F	E	24 à 36 mois	3,30	4,10	3,54	
	U	24 à 36 mois	2,65	3,27	2,87	-0,07
		- 5 ans	2,66	3,20	2,91	0,01
		5 à 10 ans	2,62	3,12	2,84	0,01
		+ 10 ans	2,38	2,86	2,54	0,04
	R	- 5 ans	2,21	2,53	2,39	-0,12
		5 à 10 ans	2,37	2,56	2,46	-0,01
		+ 10 ans	2,17	2,36	2,28	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 801 Taux de vente : 98 %
Apports un peu moins importants, mais présence de très nombreux acheteurs permettant de commercialiser 99% des animaux (9 invendus).
Broutards / laitonnes : vente totale et très rapide signe d'une très forte demande.

Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports modérés en ce lendemain de week-end de Pâques. Les acheteurs sont tout de même au rendez-vous malgré tout. La demande n'est toujours pas couverte ; cours reconduits.

Prochain marche mardi 26 avril 2022

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/04/2022

Broutards :	(270 - 405 kg)	880 - 1360	2,88 - 3,46
Broutards :	(420 - 520 kg)	1400 - 1580	2,97 - 3,39
Laitonnes :	(225 - 330 kg)	760 - 1030	2,98 - 3,44
Laitonnes :	(350 - 400 kg)	1090 - 1240	2,89 - 3,18
Génisses 24 - 36 mois :	(440 - 590 kg)	1190 - 1720	2,62 - 3,13
Vaches légères :		1070 - 1410	
Vaches entre deux :		1450 - 1760	
Vaches lourdes :		1770 - 2400	

Marché décalé. Vente rapide et quasi-totale dans l'ensemble des catégories à des tarifs fermes.
Prochain marché bovin lundi 25 avril aux horaires habituels.

Avis à nos lecteurs

En raison du lundi de Pâque férié, un certain nombre de marchés ont été décalés. Ainsi, les données n'ont pas été reçues à temps pour figurer dans cette édition. Merci de votre compréhension.

La rédaction

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/04/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 96 - Vente : 97%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	U	300-350	2.97	3.13	3.06	
F	U	250-300	3.03	3.20	3.12	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 126 - Vente : 94%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	U	- 5 ans	2.64	2.91	2.84	0.11
F	U	5 à 10 ans	2.63	2.80	2.70	-0.02
F	U	+ 10 ans	2.52	2.62	2.58	-0.10
F	U	24 à 36 mois	2.80	3.10	2.96	0.05

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 22 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	U	>350kg	4.90	5.10	5.05	-0.05

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 18 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	U	-10 ans +400 kg	4.80	5.15	4.95	0.
F	R	-10 ans +400 kg	4.60	5.	4.85	0.05

Effectif global : 274 - Taux de vente : 98 %
Broutards : Pas assez de volume pour pouvoir élaborer une cotation cette semaine.
Laitonnes : Cours reconduits. Vente rapide.
Vaches / Génisses de 30 mois : L'offre est de bonne qualité mais ne permet toujours pas de fournir la demande importante. On constate un léger fléchissement dans les vaches d'état d'engraissement avancé.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/04/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 54 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	+ de 50 kg	3.40	3.56	3.49	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 84 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	1.56	1.25	-0.20
F	U	+ de 60 kg	1.39	1.72	1.47	-0.07
	R	+ de 60 kg	0.99	1.29	1.09	-0.23

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) *Effectif : 441 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.24	4.47	4.33	
		38 à 44 kg	3.96	4.23	4.14	-0.08
		+ 44 kg	3.82	4.30	4.15	0.25
	R	32 à 38 kg	3.88	4.13	4.01	
		38 à 44 kg	3.86	3.95	3.91	-0.05

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) *Effectif : 31 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	63.	112.	102.	

Offre saisonnière. 100 % de vendus. Agneaux : L'offre tend à progresser à l'approche de Pâques. La totalité des lots a rapidement trouvé preneur à des cours maintenus. **Brebis :** bonne demande. Aucun individu. **Béliers :** tarifs en rapport de la qualité.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/04/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 345 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
	U	de 32 à 38 kg	4.	4.42	4.20	
		de 38 à 44 kg	4.03	4.55	4.43	0.07

OVINS DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 196 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	U	>60 kg (F)	1.20	1.71	1.58	-0.04
		< 60 kg (F)	1.27	1.52	1.41	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 51 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Varaition
F	Première qualité		32.	65.	45.	

Effectif global : 598 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Apport en volume correct mais ne suffisant pas à contenter les acheteurs présents. Vente rapide et en totalité avec une nouvelle fois une légère hausse à prendre en compte.
Brebis : Vente totale cours reconduits et rémunérateurs.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 AVRIL 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Abattages dynamiques en vue de la préparation de Pâques. Au vu de la demande toujours active et de l'absence d'animaux, restez ferme dans la négociation commerciale!
Bovins maigres : Demande forte et offre réduite, les cours sont donc facilement reconduits!

POLITIQUES

D'après un rapport d'information verbal, adopté le 30 mars par la commission des Affaires économiques du Sénat, ont été soulevés des dysfonctionnements et des premiers contournements de la loi EGALIM2, parfois « volontairement provocatrices » de la part des distributeurs. La FNB rappelle et martèle de nouveau l'importance de contrôles massifs et rapides de la loi EGALIM2, sur le terrain, et auprès de tous les maillons de la filière !

SANITAIRE

La DGAL a publié cette semaine une instruction (2022-27 afin de résumer les conditions d'échanges vis-à-vis de diarrhée virale bovine (BVD). Pour l'export, cela e dépendant du statut du pays importateur (indemn programme d'éradication ou non indemne). Pour les Eta non indemnes (comme la France), aucune garantie n'e ainsi demandée. Pour les autres, il est nécessaire d'avo un test de dépistage, associé à 21 jours de quarantaine c un test positif de recherche d'anticorps. En zone indemn s'ajoute la non vaccination des animaux.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Un modèle de contrat de vente de broutard a été élaboré et mis en ligne sur le drive contractualisation de la FNB. Pour rappel, cette catégorie (correspondant aux bovins mâles ou femelles de moins de 12 mois hors SIQO), soit tous les animaux maigres de race à viande pour l'engraissement sans âge minimum, est concernée par la contractualisation obligatoire au plus tard au 1er juillet 2022. Pour aider à la rédaction des contrats, des indicateurs de qualité (valorisation pour l'engraissement) en fonction des races, de la gamme de poids et du sexe ont été élaborés d'après les historiques de cotations. Ces indicateurs sont également disponible sur le drive !

FOCUS

Le projet européen BovINE a mobilisé les éleveurs présents au Conseil Fédéral de la FNB. Ceux-ci ont pu remonter les bonnes pratiques en place sur leurs élevages, sur les thèmes de l'année. La question de la répartition de la valeur entre acteurs de la filière a été particulièrement discutée, tout comme celle de la réduction des coûts alimentaires. Les bonnes pratiques liées à la qualité sanitaire et bouchère des animaux ont aussi fait l'objet de propositions. Les échanges européens vont maintenant prendre le relai.

EN REGION

La campagne 2022 de visites sanitaires obligatoires dans la filière bovine a débuté fin mars. Ces visites auront lieu en deux temps et concernent tous les élevages possédant 5 bovins ou plus : en 2022 pour les détenteurs de bovins ayant un numéro pair, en 2023 pour les autres. Elles porteront sur le règlement (UE) 2016/429 « Loi de Santé Animale » (LSA) pour présenter aux éleveurs les grands principes, leurs responsabilités (surveillance et biosécurité) et les sensibiliser aux nouvelles maladies

FAIT DE LA SEMAINE

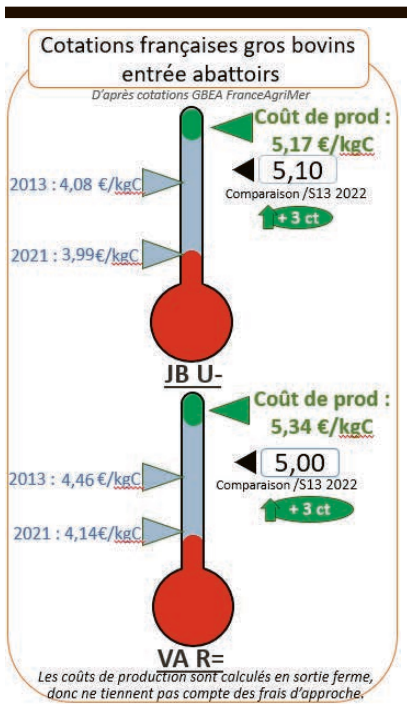
La section veau FNB s'est réunie le 13 avril autour d'un sujet phare : l'énergie, qui représente une des charges principales pour ces éleveurs (chauffage de l'eau pour réhydrater la poudre de lait à 70°C). En grande majorité, c'est le gaz qui est utilisé, d'où la question de la dépendance énergétique qui a été mise sur la table. Des réflexions ont donc été menées pour trouver des solutions alternatives, telles que le solaire thermique, à proposer aux éleveurs de veaux face aux prix de l'énergie qui flambent!

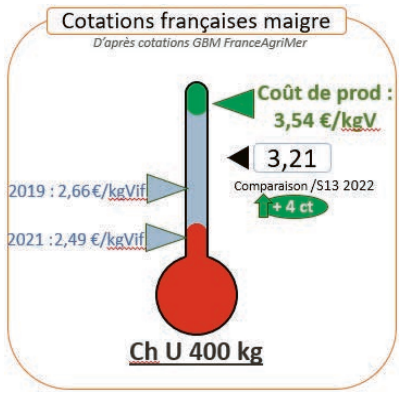
CHIFFRE DE LA SEMAINE

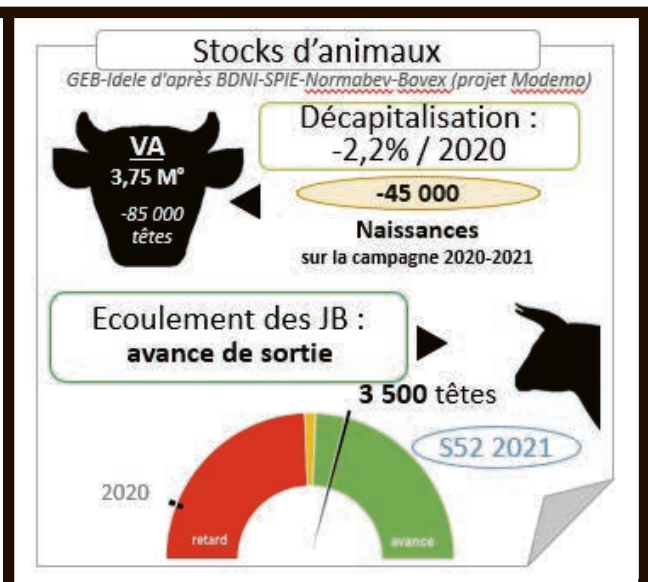
22 000

C'est le nombre d'élevages bovins spécialisés, lait ou viande (sans autre atelier monogastrique), qui comptent plus de 150 UGB en France. Ces élevages familiaux, qui pourraient être, si la proposition de la Commission européenne était retenue, considérés comme « industriels » représentent pourtant le modèle d'élevage le plus durable au monde... représenté par l'équilibre "à taille humaine" entre main d'œuvre, surfaces et cheptel !

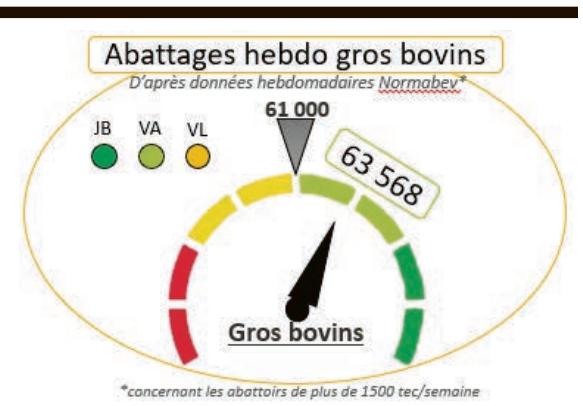
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

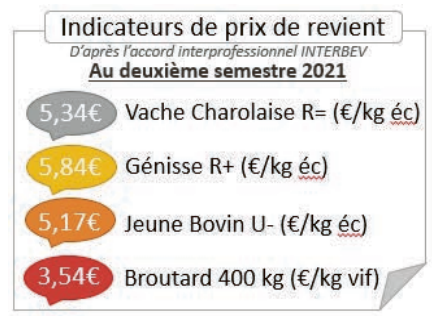


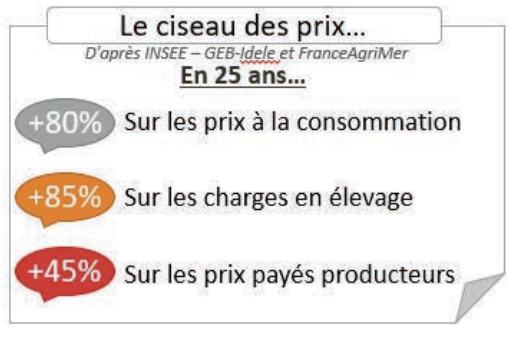












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16 - du 18 au 24 avril 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs sont modérés suite au lundi férié malgré la présence des acheteurs. Les transactions sont fluides et rapides, à des tarifs fermement défendus voire haussiers, en toutes races et tranches de poids. Les besoins semblent importants pour toutes les destinations. En femelles, les sujets vaccinés sont activement recherchés, les tarifs sont également fermes.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont modestes face à des acheteurs pourtant très nombreux. Les besoins sont importants, la demande ne faiblit pas pour l'engraissement ou l'abattage. Les cours sont fermement maintenus à haussiers en toutes races et catégories d'âge.

Boucherie : Le commerce est toujours dynamique et conforté par la modestie des apports. Les vaches d'entrée de gamme sont activement recherchées pour des besoins industriels, les tarifs enregistrent de nouvelles hausses. En revanche le plafonnement des cours en vaches mieux conformées voire de gammes supérieures se confirme : les transactions sont fluides mais les cours sont reconduits.

Veaux : Les apports sont très limités au lendemain du lundi pascal. Le commerce est stationnaire. Les cours sont quasiment partout reconduits pour information. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est toujours dynamique tandis que les ventes sont plus calmes en veaux sous la mère.

Ovins : En agneaux, le commerce retrouve une certaine stabilité maintenant que Pâques est passé. Les effectifs sont également beaucoup plus modestes. Pour autant, les acheteurs réguliers répondent présents : la marchandise trouve facilement preneur à des tarifs globalement fermes. En agnelets, les effectifs chutent mais les cours restent stables. En brebis, l'écoulement reste régulier dans une bonne ambiance.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

46 - Achète tracteur en panneavec problème mécanique oupour pièce toute marquetout état.
✆ 07 49 88 65 13

Travail du sol

38 - Vends pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique - Faucheuse Krône AM 203 S. 5 assiettes repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

38 - Vends semoir blé 19 rangs marque Hussia 2,50 m, semoir engrais 12 mètres Vicon - BE
✆ 06 29 22 35 78 HR

Récolte

38 - Vends faneuse Pottinger hit 69 année 2005 TBE.
✆ 06 62 19 95 28

38 - Vends 1 presse John Deere 336, 1 faucheuse Krone 5 assiettes, 1 pirouette 4 toupies, 1 andaineur Kuhn, 1 élévateur Richon 9 mètres, 1 pulvérisateur Tecnoma 800 L.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends faucheuse à tambour Claas 270 N année 2012, 3 500 euros
✆ 06 63 59 02 01

74 - Vends épandeur Gilibert 4,5, silo métal, pied fermé env. 8 m3, cellule grains 3 viroles, semoir grains Nodet 15 rangs, disque type SL 100, charrue Huard type 260.
✆ 04 50 03 14 25

Traitement

42 - Vends pulvérisateur Caffini 1000 L 15 mètres rampe hydraulique du dévers et réglage de hauteur - bon état
✆ 06 75 12 62 19

Epandage

01 - Vends tonne à lisier Samas 12000 L avec rampe d'épandage 15m bras de pompage pneus 600155.26.5.
✆ 06 40 18 07 28

Station

38 - Vends scie à ruban bac à pierres et tapis pour noix, calèche 4 roues, charrues Huard bisoc et trisoc, ensacheuse, peseuse pour noix et pommes de terre.
✆ 06 81 62 15 57

Divers

01 - Vends giro-andaineur Kuhn GA 4121 GM + pirouette Kuhn 6T GF 5801 + char 5m avec ridelles et échelettes + cornadis veaux 16 places + foin BR 130.
✆ 06 60 81 36 65

01 - Agriculteur recherche 1 armoire phyto et 1 cuve fuel GNR d'occasion aux normes.
✆ 06 63 37 70 09

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, cover crop, - tracteur 4 RM (1301)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Cause cessation vend tracteur New Holland T270, 1 500 h.,semoir pneumatique 6 m. Aguirre, bon état (1406)
✆ 07 89 20 34 21

25 - Vends Benalu 24 T avec groupe hydro papier homologation routière ok pour Dolly agri.
✆ 06 64 14 50 76

38 - Vends remorque plateau 6m - cellule à monter 24T neuf - roundballer JD 545 + divers, herse hydro 4,2m.
✆ 06 33 98 33 36

38 - Cause cessation vend faucheuse Pottinger 5 disques, 2,20 mètres, faneuse Kuhn 4 toupies, épandeur à fumier.
✆ 06 19 77 22 97 ou 04 75 48 58 51

38 - Vends vibroculteur 3,2 m de large avec rouleau tasse avant jumelages 14/38 et 12/38 roues étroites 8/3/44.
✆ 04 74 84 73 84

38 - Faneuse Pottinger 6 m 80 6 toupies état neuf 7200,00 euros Faucheuse Class 3 m à disques couteaux rapide 6200,00 euros.
✆ 06 76 03 94 92

38 - Vends semoir à engrais double disque 600 kg : 1800 euros et atomiseur à noyers simple turbine : 3000 euros.
✆ 06 72 75 29 27

38 - Vds 4 roues complètes avec pneus neige et route, prix à débattre.
✆ 04 74 95 15 86 - 06 63 96 40 51

42 - Vends piquets chataigniers. Promotion poules pondeuses bio. Bocaux. Chevrons planche.
✆ 04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30

42 - Vends remorque 6T complète bétaillère 3T + Pompe 400 l contrôle OK + andaineur 340 presse semoir.
✆ 04 77 29 10 18

67 - Vends valet de ferme Weidemann 1490 de 2003 avec 4000 heures avec fourche croco et pelle très bon état 19000 euros - Luzerne enrubanné à Gundershoffen.
✆ 06 87 13 98 02

69 - A vendre : un attelage pour semoir en combiné sur herse Maschio convient pour 2.5 m. et 3 m. de largeur comme neuf - Rouleau Packer 2.5 m. de largeur très bon état - Andaineur Pottinger n°11 bon état 3m. de largeur avec un 2ème pour pièces «bras de rechange» petit prix - Engrangeur pour balles moyennes densité avec moteur électrique 10 mètres marque «Le Dynamic» bon état très bas prix - Groupa machine à traire Melotte avec moteur électrique triphasé et dispositif pour traire en pâture avec la prise de force du tracteur, très bas prix - Cage en bois pour petits animaux ou chien de chasse en bon état, très bas prix - Faneuse Class 2 toupies bas prix - Un lot de sac en jute (25).
✆ 04 74 66 53 27

69 - Vends 8 cornadis 5 m. 7 pl. - Planteuse poireaux 1 R SP - Arceaux serre 5 m. LAR diam 32 diable.
✆ 07 82 34 29 68

73 - Vends andaineur Claas Liner 430.S, 4,20 mètres. Tank à lait 1000 litres. Poste de traite Stimopuls avec arrêt de traite.
✆ 06 71 49 15 32

74 - Vends motofaucheuse, faneur et autochargeuse Bucher. Très bon état.
✆ 06 10 92 89 30

89 - Vends remorque plateau avec ridelle, 150 euros, -semoir Nodet pneumasem II tournesol 6 rangs, 800 euros (1601)
✆ 06 81 57 86 48

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

Elevage

38 - Vends tank à lait 2700 litres Prominox année 2000 lavage préleveur de produit automatique tank révisé + foin balle ronde 125.
✆ 06 32 63 50 72

54 - Arrêt élevage, à vendre mélangeur pailleuse TBE Khun servi 3 ans maïs révisé, cornadis, vêleuse, cage écornage, pompe à vide, tube Garrot 5 m, lève BV.
✆ 06 86 87 16 82

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4x4 Pick-up Nissan Navara de 2015 96 300 kms Hard-Top vitré 4 places TBE CT OK 20 900 euros.
✆ 06 80 05 73 31

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80 et + sur demande.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, récolte 2021 en bottes rondes.Diam. 120- 125, stockée à l'abri.
✆ 06 89 15 31 14

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires
✆ 06 23 87 29 52

42 - Vds paille environ 3500 kg, possibilité livraison si dans secteur.
✆ 07 72 20 33 08

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Immobilier

01 - Servas Ferme Travant vente 800 objets Musée le samedi 23 avril 2022, de 8 h à 16 h, prix intéressant, à voir absolument. Nombreux articles divers.
✆ 04 74 23 61 42 (vendredi de 11 à 13 h)

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

Location

Agricole

89 - Puisaye à louer 200 ha élevage charolais, 1/2 pré, 1/2 culture, stabul 1 500 m2, reprise matériel, cheptel 70 mères et suite. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (1602)
✆ Terres de Bourgogne

Autres

67 - Au pied du Mont Ste Odile gîte 8 personnes. 400 euros semaine tout confort.
✆ 06 77 03 65 22

BOUCHERON SAS & BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
recrutent pour leurs bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89) et Menétreux le Pitois (21)
Des techniciens(nes), mécaniciens(nes) agricoles et téléscopiques
Pour leur base de Menétreux le Pitois (21)
Un(e) chef(fe) d'atelier et un(e) magasinier(e)
Envoyer CV et LM à M. J.-Fr. Boucheron, Rue du bois de Chaudron - 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES JCB FENDT

Emploi

Offre

01 - Suisse recherche collaborateur agricole polyvalent CDI construction avec robot imminente très bonnes conditions d'engagement autonomie logement indépendant.
✆ 0041 79 924 51 84

18 - Exploitation polyculture élevage avec troupeau bovin Charolais inscript auHBC, vente de reproducteurs, préparationaux concours etventes auxenchères, engraissement enlabel rouge, troupeau de50 brebis plein air, plan d'alimentation autosufisant produit à la ferme,recherche un ou une apprenti (e) bac pro ou BTS souhaité, permis B indispensable.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Exploitation polyculture élevage recherche pour l'été un saisonnier pour la récolte des fourrages et l'épandage des fumiers.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Entreprise de travaux agricoles recherche salarié F/H gestion de la qualité/ traçabilité des grains. Missions : gestionparcellaire et traçabilité/ suivi des différents référentiels qualités en place/ gestionqualité et traçabilité deschantiers de récolte.Poste à pourvoirimmédiatement
✆ 06.60.75.16.36 et etadelavallee@gmail.com

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (1403)
✆ 06 86 95 22 86

25 - Recherche salarié agricole avec famille, exploitation laitière 80 VL bien équipée, expérience souhaitée, salaire attractif, maison d'habitation à disposition
✆ 07 68 89 32 32

74 - Recherche salarié agricole exploit 74 pour conduite engins, entretien parcelle, soins animaux.
✆ 06 23 89 58 15

Demande

39 - Charline, 16 ans, cherche maître apprentissage élevage canin 09-2022, 1ère Bac Pro. Essai immédiat, envoi CV, lettre motivation sur demande.
✆ 06 42 50 48 03

Stage

67 - JH sérieux et passionné cherche pour la rentrée sept. 2022 maître d'apprentissage en production ovine en alternance avec la préparation d'un CS ovin à Mirecourt. Apprentissage éligible prime d'état.
✆ 06 88 89 57 15

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

Mariage

38 - Agri désire rencontrer femme 37 - 45 ans naturelle aimant vivre à la campagne.
✆ 06 44 08 50 53

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES
Fosse à lisier
Réserve d'irrigation
Citerne souple
S.A.U.L
Lagunes
Couverture de fosse
ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

PETITES ANNONCES

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends veaux repro. Charolais, Issu IA INSCT génotypés ori nuts gagant et gaston sabots d'argent2021. Fabrice Renard
✆ 06 03 35 74 09

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,- sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Prend bovins en pension au pré du 01/05 au 01/11, secteur Précy-sous-Thil (1402)
✆ 06 19 22 14 06

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

42 - Vds taureaux Charolais HBC 15/16 mois vêlage facile - élevage et viande - déjà sailli - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vds taureau Aubrac 4 ans vêlage facile attaché.
✆ 04 77 97 92 51 laisser message

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ 06 70 34 71 84

71 - Vends taureaux charolais HBC adulte 2 ans, 16 mois, TGS, Élevage Debarnot, Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 18 mois, avec ou sans corne, TGS, livraison, Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vends 15 chèvres Rove avec cabris de 2 mois, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

71 - Vends chevrettes pure race Alpine 2.5 m. sachant boire et manger issu de IA (1407)
✆ 03 85 82 80 83 hors repas

Ovin

01 - Vends bélier Charolais 18 mois cause consanguinité ; 1 désileuse Gyrax 2013, 1,5 m3.
✆ 06 19 73 37 80

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Vends 1 chien Griffon Bleu 4 ans tatouage 249CSD non LOF bon chasseur sanglier.
✆ 06 25 26 34 53

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 5 408,33€HT
SEGWAY Powersports › France
TGB
POLARIS

51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettre capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❑ 1 parution : 10 €TTC
- ❑ 2 parutions : 15 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
- ❑ 1 parution : 17 €TTC
- ❑ 2 parutions : 26 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)

❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Matériels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Équins
- ❑ Volailles/lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS

PORTIMO, SCI au capital de 1 000 euros, siège social : 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 443 227 624 RCS DIJON, AGO du 30/03/2022 : nomination de Mme Angélique RYAUX SCA-TAMMACHIA (12 Rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT) gérante en remplacement de M. Patrice RYAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis

AL22001550

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PATI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 rue de Bastogne
21850 SAINT-APOLLINAIRE
851 241 844 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2022, le. Président de la société, usant des pouvoirs conférés par les. statuts, a décidé de transférer le siège social du 6 rue de. Bastogne 21850 SAINT-APOLLINAIRE au Bâtiment M 39 Avenue du. 14 Juillet 21300 CHENÔVE à compter du 3 janvier 2022 et de. modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Mention. sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, Le Président

AL22001669

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARNS

Société civile immobilière
au capital de 5.000 €
Siège : 15 rue des rougelots
89200 SAUVIGNY LE BOIS
830346904 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGO du 15/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Square Du 19 Mars 1962 21430 MANLAY.
Gérant: M. NIVEAU RENAUD 4 SQUARE DU 19 MARS 1962 21430 MANLAY
Radiation au RCS de AUXERRE et ré-immatriculation au RCS de DIJON.

AL22001789

AVIS DE TRANSFORMATION

STRATEG'YF

SARL au capital de 140 000 euros
Siège social :
13, Impasse Girard de Propiac
21000 DIJON
491 647 830 RCS DIJON

Aux termes de décisions prises en date du 31/03/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 140 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés et au conjoint, ascendant et descendant d'associé, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Yves FERMONT.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : M. Yves FERMONT dmt 13, Impasse Girard de Propiac 21000 DIJON.

AL22001791

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AZ MANAGEMENT

Par décision du 16/03/2022, l'associé unique de la société AZ MANAGEMENT, SAS au capital de 25 000 euros, Siège social : 73 Rue Jeannin 21000 DIJON, RCS DIJON 900 511 353, a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social pour le fixer au 10 rue des Métiers 21560 COUTERNON, et d'étendre l'objet social à l'activité de restauration traditionnelle et restauration rapide. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis – le Président

AL22001825

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE MOULIN DE DIENAY

Par AGE du 05/04/2022, les associés de la Société LE MOULIN DE DIENAY, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 4 Rue des Bernardines 21110 TART L'ABBAYE, RCS DIJON 500 138 805, ont à compter du même jour, transféré le siège social de la société pour le fixer au 6 Boulevard Georges Clemenceau 21000 DIJON, et pris acte de la démission de Monsieur Paul JOLIET sans procéder à son remplacement. Les statuts ont étés modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS : DIJON.Pour avis- la Gérance

AL22001830

MODIFICATIONS DES STATUTS

SC LA TESTE NOIRE

au capital de 178 000 euros
Siège social
1 Rue de Longvic
21000 DIJON
434 480 604 RCS DIJON

Par décisions du 31/03/2022 les associés ont, à l'unanimité :
- réduit le capital social de 178 000 euros à 89 000
euros par rachat et annulation de 25 parts sociales
appartenant à Mme Elisabeth ETIEVANT. L'article 8 des
statuts est modifié en conséquence,
- pris acte de la démission de Mme Elisabeth ETIEVANT de ses fonctions de cogérante à compter du 31/03/2022 et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22001841

Exco Socodec

MODIFICATION DU CAPITAL

ROUSSELET

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 146,94 euros
porté à 300.000,00 euros
Siège social
44 rue de la Gare
21270 PONTAILLER SUR SAÔNE
437 020 100 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 mars 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme globale de 290.853,06 euros, pour le porter de. 9.146,94 euros à 300.000,00 euros et de modifier les statuts en conséquence.
Pour avis, La Gérance.

AL22001847

NEXEN AVOCATS

AVIS DE MODIFICATION

P2M SHOES

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 12 Route des Quatre Vents
21910 BARGES
479 793 903 RCS DIJON

L'AGE du 14/04/2022 a décidé de transférer le siège social au 26 rue des 2 Rivières – Le Clos de Louez 62161 DUISANS à compter du même jouret de modifier l'article 4 des statuts. Nouvelle immatriculation sera faite au RCS d'ARRAS.

AL22001861

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FLEMIX

SARL au capital de 996 800 €
Siège social Transféré
3 route de Channay
21330 NICEY
RCS DIJON : 843 582 230

En date du 05/04/2022, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 9 Rue Dauboeufs – 91210 DRAVEIL au 3, route de Channay – 21330 NICEY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le gérant de la société est Monsieur Laurent COURTHAUDON demeurant 9 Rue des Dauboeufs – 91210 DRAVEIL. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle inscription auprès du registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22001867

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI A.J.S.

société civile immobiliere
au capital de 1 524,49 €
Siège social : Impasse du Prieuré
42380 ESTIVAREILLES
417.592.151 RCS SAINT-ETIENNE

L'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2022 a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 2 Chemin de la Rivière 58370 ONLAY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Gérance : Monsieur Michel SAUMET, demeurant 2 Chemin de La Rivière 58370 ONLAY
La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22001879

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

UNI-TERRE

Société civile immobilière
au capital de 1 200 euros
Siège social : 14 Rue du Château
21170 TROUHANS
803 159 342 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 14/04/2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur MATHIRON Michel de ses fonctions de gérant, avec effet au 13/04/2022. Les associés ont également décidé de transférer le siège social 20 Rue Jean-Baptiste Brouard 21380 ASNIERES-LES-DIJON à compter du 14/04/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié dans Le Châtillonnais et l'Auxois du 26/06/2014 et au BODACC n°20140132 du 11/07/2014.
Pour avis
La Gérance

AL22001893

ACTIGEST S.A.R.L

MODIFICATION DU CAPITAL

HCP GROUP

SAS au capital de 1 000 euros
porté à 101000 euros
Siège social :
11 B RUE DU MOULIN DES ETANGS
21600 FENAY
892 723 420 RCS DIJON-21000

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 5/04/2022 que le capital social a été augmenté de 100000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : 1 000 euros.
Nouvelle mention : 101 000 euros.
POUR AVIS Le Président

AL22001896

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL COQUINOT-QUIGNARD

société civile au capital de 45 734.71 euros
siège social : Bornand –
21500 QUINCY LE VICOMTE3
51 205 190 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 13 avril 2022, la collectivité des associés a :- autorisé Madame COQUINOT Anne-Marie à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 31 mars 2022- nommé Monsieur COQUINOT Nicolas, demeurant à Bornand – 21500 QUINCY LE VICOMTE, gérant de la société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er avril 2022Pour avis, La gérance.

AL22001900

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SOUSSEY-SUR-BRIONNE

Aliénation du chemin rural dit « derrière chez Badoille »

Une enquête publique sur l'aliénation de parties du chemin rural dit « derrière chez Badoille » aura lieu
Du 9.05.2022 au 23.05.2022 inclus.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et exprimer ses observations sur le registre d'enquête ouvert en Mairie Les 9.05.2022, 16.05.2022 et 23.05.2022 de 14 H 30 à 17 H 00.
Les observations peuvent aussi être adressées par lettre au Commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie ; Monsieur CHARTENET Gérard 1 Grande Rue21350 SOUSSEY-sur-BRIONNE.
Le Commissaire enquêteur recevra le public lors d'une permanence en mairie le 23.05.2022 de 16 Heures à 17 Heures.

AL22001801

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS

4, boulevard Beauregard,
21600 Longvic

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CÉRILLY (21) ET SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 145 du 9 février 2022, sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS, dont le siège social est situé 4, boulevard Beauregard, à Longvic, en vue d'obtenir du préfet de la Côte-d'Or l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Savoisy (21) etTouillon (21).
Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 10 mai 2022, à 9h00, au vendredi 10 juin 2022, à17h00**, en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à **Monsieur Laurent DRUOT**, coordonnateur du projet, 4,boulevard de Beauregard, 21600 Longvic, tél. 06.82.86.71.16,e-mail : laurent.druot@dijon-cereales.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne - Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- mairie de Cérilly (21) : vendredi, de 9h00 à 12h00 et de14h00 à 17h00 ;
- Sainte-Colombe-sur-Seine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi et vendredi, de 9h00à 12 h00 ;
- mairie de Louesme (21) : mardi, de 9h30 à 12h00 et de14h30 à 19h00 ;
- mairie de Savoisy (21) : mardi, de 9h00 à 12h00 ;vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Lucenay-le-Duc (21) : mercredi, de 8h30 à 12h00et de 13h00 à 17h30 ; vendredi, de 13h00 à 17h30 ;
- mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) : vendredi,de 9h30 à 12h00 ;
- mairie de Touillon (21) : jeudi, de 8h00 à 12h00 et de13h00 à 17h00 ;
- Lanty-sur-Aube (52) : mardi, de 10h30 à 12h30 ; mercredi,de 15h30 à 18h00 ;
- Jully (89) : mardi, de 13h30 à 15h30 ; vendredi, de 13h30à 15h30 ;
- Vitry-le-Croisé (10) : mardi et jeudi, de 13h00 à 15h00 ;
- sur support papier à la préfecture de la Côte-d'Or,direction de la coordination des politiques publiques et del'appui territorial, pôle environnement et urbanisme,section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, **dans le respect des consignes sanitaires mises en place** ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- sur le site inTernet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur un poste informatique en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête (cf. horaires d'ouverture cités ci-dessus).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21), Louesme (21),Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21),Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10) - (Cf.horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place **jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique,soit au plus tard **le vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2903@registre-dematerialise.fr
- les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Cérilly (21), **siège de l'enquête**,à l'attention de Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à 17h00.
La commission d'enquête est composée comme suit :
- présidente : Madame Chantal DUBREUIL ;
- membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC,Monsieur Gilles GIACOMEL.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- commune de Cérilly (siège de l'enquête) : mardi 10 mai2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 20 mai 2022, de 14h00 à17h00 ; vendredi 10 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Sainte-Colombe-sur-Seine : mardi 10 mai 2022,de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;vendredi 10 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : vendredi 13mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 9h00 à12h00 ;
- commune de Lucenay-le-Duc : vendredi 13 mai 2022, de 14h00à 17h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Savoisy : mardi 17 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;mardi 31 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Touillon : mardi 17 mai 2022, de 14h00 à 17h00; samedi 28 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Louesme : mardi 24 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;vendredi 3 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Lanty-sur-Aube (52) : mardi 24 mai 2022, de9h00 à 12h00 ;
- commune de Jully (89) : mardi 31 mai 2022, de 14h00 à17h00 ;
- commune de Vitry-le-Croisé (10) : vendredi 20 mai 2022, de9h00 à 12h00.
Le préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception,copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE,de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903

AL22001894

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMOSTORE

SARL en cours de liquidation
Au capital de 4.000,00 euros
Siège social et de liquidation : 28, Route de la Vallée
21410 SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE
RCS DIJON 510 517 220

Par décisions 28/02/2022, l'associé unique a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur David LARROZE-FRANCEZAT demeurant au 28, Route de la Vallée, 21410 SAINT VICTOR SUR OUCHE et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Radiation sera demandée au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL22001799

ELYPS'S

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PETRA NOSTRA

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 300 euros
Siège social et siège de liquidation :
Hameau de Corcelles les Serrigny
Cidex 77 - 1 rue Martenot
21550 Ladoix-Serrigny
488 011 586 RCS DIJON

L'AGO du 7/04/2022 réunie au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Simon PILOD, 9 rue du Lycée 21000 DIJON , de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL22001731

DISSOLUTION

SCI LE VENEON

SCI au capital de 1.000,00 €
Siège social : 18 PLACE DU CHAMPS DE FOIRE
21250 SEURRE
753 299 650 RCS de DIJON

En date du 09/05/2218, le Gérant a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 08/04/2022, nommé liquidateur M. JACK DUBIEF, 36 rue des écoles - 21250 SEURRE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de DIJON.

AL22001782

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA RENTE LAMARTINE

EARL en liquidation
au capital de 8.000,00 €
Siège social : LIEU DIT LA RENTE NOIRE
21220 URCY
382 486 710 RCS de DIJON

En date du 22/07/2021, le Gérant a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/07/2021. Radiation au RCS de DIJON.

AL22001788

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DP FINANCE CONSULTANT

EURL au capital social de 8000 euros
Siège Social : 14 Boulevard Thiers
21000 DIJON
537 511 685 R.C.S DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2022, l'AG Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

AL22001860

DISSOLUTION

SCI MEDICUS

SCI en liquidation
au capital de 1 524,49 €
ayant son siège social
à NUITS-SAINT-GEORGES 21700
2B Rue Docteur Louis Legrand
immat. RCS DIJON 341 577 690

L'AGE réunie le 28/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur M. Gérard BERTHAUT (3 Promenade de la Seine, 21000 DIJON), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation au 3 Promenade de la Seine 21000 DIJON pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt RCS de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur.

AL22001852

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/04/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONTLIOT-ET-COURCELLES, PLANAY, SAVOISY et VIX : Objectif : maintien des fermiers en place
MONTLIOT-ET-COURCELLES : Parcelles en nature de pré et terre - Urbanisme : Carte communale, zone ZN c
3 ha 14 a 80 ca
- Champvin: ZH-33 - Le cheniot: ZB-38
PLANAY : Parcelles en nature de bois, lande et terre - Urbanisme : RNU
8 ha 61 a 82 ca
- Au chemin de nesle: ZK-33 - La corne au chat: ZN-8 - La renardiere: ZP-5[F1]-5[F2]-7[F1]-7[F2]-7[F3] - Le moulin a vent: ZM-21[F1]-21[F2]-21[F3] - Les cerisiers: ZP-22 - Sur le chemin de puits: B-281
- Vers le bois: ZO-4-12
SAVOISY : Parcelles en nature de bois, lande et terre - Urbanisme : RNU
18 ha 59 a 45 ca
- Champs derriere le bois: AE-29(A) - La come la piome: YV-5[F1]-5[F2]-5[F3]-5[F4]-5[F5]-5[F6]-5[F7]-5[F8]-5[F9] - La raseigneutte: AI-8 - Le petit coteau: AE-36 - Les quatre poiriers: YT-16
VIX : Parcelles en nature de pré - Urbanisme : RNU
3 ha 26 a 50 ca
- En la laune: A-188 - Les pres jean jeugniot: C-388(J)-388(K)
SANTENAY: Parcelle plantée en vigne, cépage Pinot Noir, située en Aire d'Appellation AOC SANTENAY - Urbanisme : Zone Aa du PLU de la commune - Objectif : Maintien du fermier en place.
26 a 27 ca
- Les charmes dessus: AM-98[1417]-99[704)
DIJON: Parcelle en nature de terre - Urbanisme : Zone Ap du PLUi de DIJON Métropole - Objectif : Maintien du fermier en place.
1 ha 00 a 83 ca
- Au dessous de mirande: CD-556[424]
DREE: Parcelles en nature de bois et terres RNU
32 ha 03 a 15 ca
- En nauloup: B-39-43 - Les champs aux chevres: B-36-44-45-47-48-49-50-51 - Les goulots: ZB-8
SAINT-MESMIN: Parcelles en nature de bois RNU
9 ha 85 a 81 ca
- Au bas de garrot: B-130-133-134-135-137-139 - Aux chaumes de fontette: ZI-9 - Aux grandes chaumes: B-127 - Aux grandes raies: ZI-36[97]-37[125]-38[124]
SOMBERNON: Parcelles en nautre de bois PLU ZONE N
9 ha 65 a 47 ca
- Derriere la borde: A-304[18](A)-304[18](B)-369[15]-439[371] ZB-25[25](A)-25[25](B)-25[25](C)-25[25](D)-25[25](E)
BEAUNE: Vigne AOP Beaune
Zone A.B. du PLU
42 a 62 ca
- Montee rouge: CX-609[597]
NUITS-SAINT-GEORGES: Vigne AOP Bourgogne Hautes-Cotes de Nuits
Zone Anc du PLU
4 ha 47 a 79 ca
- L hermitage: F-1206[686]-1208[912]
PERNAND-VERGELESSES: Vigne AOP Pernand-Vergelesses
Zone Anc du PLU
44 a 42 ca
- Es larret et vignes blanch: AE-29-30-259[6]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001880

safer Bourgogne Franche-Comté

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

AVIS

Appel à Candidatures du 19/04/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 71) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHASSAGNE-MONTRACHET, MEURSAULT, CHAGNY et FONTAINES: Transmission de la totalité des parts d'une SCEA propriétaire d'une surface de 12 ha 60 a 13 ca constituée de parcelles bâties (biens à usage d'exploitation et dépendances) et non-bâties (vignes et terres) sises sur les communes de FONTAINES, CHAGNY, MEURSAULT, CHASSAGNE-MONTRACHET. L'ensemble des biens étant loués. Priorité sera donnée à la reprise familiale.
CHASSAGNE-MONTRACHET : 25 a 76 ca - Les concis des champs: AM-127-129
MEURSAULT : 1 ha 81 a 46 ca - Les marechaux: CC-14[54]
CHAGNY : 1 ha 89 a 00 ca - Saint jacques: BI-149
FONTAINES : 8 ha 63 a 91 ca - Champ de perdrix: AO-74-91[75]-93[76]-95[77]-97[73] - La folie: ZN-34 - Les granges: AM-176 - Les rateaux: ZO-90-92-93-94-114-115 - Saint nicolas: AM-143[1] - St nicolas: AM-175
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 71010 MACON Cedex , Tél.: 0385295540 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures..

AL22001883

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

SCI DES COMBRANDS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège Social
21 rue Dom Plancher 21000 DIJON
RCS DIJON n°794 579 920

Suivant acte de décisions unanimes des associés en date du 05/04/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/04/2022 et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme Liquidateur M. Emmanuel COMBE, demeurant 21 rue Dom Plancher 21000 DIJON, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 21 rue Dom Plancher 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée ; les actes et documents relatifs à la liquidation devront y être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention en sera faite au RCS DIJON. Pour avis.

AL22001862

DISSOLUTION

SARL GAEL

SARL au capital de 7.700,00 euros
Siège social
9 place de la république
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
432 466 381 RCS de DIJON

En date du 29/09/2021, l'AGE a décidé la dissolution
anticipée de la société, à compter du 29/09/2021, nommé
liquidateur M. herve VALLOT, 9 place de la république -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES, et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à 12place de la république - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
Mention au RCS de DIJON.

AL22001866

ACTIGEST S.A.R.L

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. 39 RUE D'ABRANTES

Société civile en liquidation
Au capital de 6 097,96 euros
Siège social : 21500 MONTBARD
39 rue d'Abrantes
Siège de liquidation
4 rue Jurien de la Gravière
VEUXAULLES SUR AUBE 21520
341 583 839 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 3 janvier 2022 au 4 rue
Jurien de la Gravière VEUXAULLES SUR AUBE 21520 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yves BERNARD, demeurant 4 rue Jurien de la Gravière VEUXAULLES SUR AUBE 21520, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22001874

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE DISSOLUTION

SCI IMAAG

Société civile en liquidation
au capital de 12 000 euros
Siège social : 47 Cours du Parc
21000 DIJON
Siège de liquidation :
47 Cours du Parc
21000 DIJON
RCS DIJON 477 980 239

L'Assemblée Générale réunie le 4 avril 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine POINET, demeurant 47 Cours du Parc21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.
Le siège de la liquidation est fixé 47 Cours du Parc 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL22001885

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI IMAAG

Société civile en liquidation
au capital de 12 000 euros
Siège social : 47 Cours du Parc
21000 DIJON
Siège de liquidation :
47 Cours du Parc
21000 DIJON
RCS DIJON 477 980 239

L'Assemblée Générale réunie le 5 avril 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Madame Martine POINET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL22001886

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date CORROMBLES du 29/03/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JB IMMO PRO
Siège social : 5 rue de la Planche, 21460 CORROMBLES
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la construction de tous biens immobiliers,
- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jérémie BARBAUD, dmt 5 rue de la Planche - 21460 CORROMBLES
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Pour toutes les autres cessions, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22001797

AVIS DE CONSTITUTION

D'un acte ssp en date du 12 avril 2022, il résulte que la société dont la dénomination est TEAM HOLDING EVENT, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BEAUNE (21200) 12, rue du Faubourg Saint Nicolas, et a pour objet en France et à l'étranger : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance et ce, en tous domaines ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.Le capital est fixé à 1 000 €.La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de la collectivité des associés. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les décisions n'emportant pas modification des statuts et au nu-propriétaire dans les autres cas, sous réserve de l'application de toutes conventions différentes entre les intéressés pour l'exercice du droit de vote.Aux termes du même acte, Monsieur Mickaël BERNARD, demeurant 81, rue du Faubourg Saint Nicolas – 21200 BEAUNE, a été nommé Président.

AL22001828

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES (21700) du 7 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : BOHEME COIFFURE. Siège social : 35 Rue Thurot – 21700 NUITS SAINT GEORGES. Objet social : la réalisation de prestations de coiffure mixte, de barberie et d'esthétique ; l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de coiffure, esthétique et activités annexes et connexes, la vente de tous produits, services, matériels, mobiliers et accessoires se rapportant à l'activité des salons de coiffure et d'esthétique, et plus généralement à la beauté et à la mode. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire. Gérance : Madame Amélie DERODE demeurant 14 Rue du Petit Paris – 21700 CORGOLOIN. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22001831

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du. 12 avril 2022, il a été constitué une société présentant les. caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à. responsabilité limitée ; Dénomination sociale : CASA DES. SANDY ; Siège social : 15 rue des Grands Clos 21121 AHUY ;. Objet social : L'achat, la vente, la gestion et la location. d'immeubles meublés, dans le cadre exclusif du régime fiscal. loueur meublé non professionnel. Durée de la Société : 99. ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société. au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1. 000 euros ; Gérance : Monsieur Jaron SANDY, demeurant 15 rue. des Grands Clos 21121 AHUY ; Immatriculation de la Société. au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis,. La Gérance

AL22001839

NICEPHORE NOTAIRES
Société à Responsabilité Limitée
titulaire d'un Office Notarial
à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire)
14 rue de la Banque

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique MARECHAL le
13/04/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI EYLO
Objet social : Acquisition au moyen d'achat ou d'apport,
l'administration et la gestion par location ou autrement de
tous biens et droits immobiliers ; emprunt de tous les fonds
nécessaires à cet objet et mise en place de toutes sûretés
réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.
Siège social : 5 route de Créancey, 21320 COMMARIN
Capital : 1.000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M.DAJOUX Yannick, demeurant 5 route de Créancey, 21320 COMMARIN ; et Madame GOSSET Emilie demeurant 5 route de Créancey, 21320 COMMARIN.
Agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.
L'agrément est de la compétence de la collectivité des
associés se prononçant par décision de l'assemblée générale extraordinaire
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22001864

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON (21) du 15/04/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BB6
Siège : 6 Bd Clémenceau - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 5 000 euros
Objet : Marchand de biens en France et dans tous pays.
Achat, aménagement et rénovation en vue de leur revente de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce ou droits au bail. Acquisition et gestion d'actions ou parts de toutes sociétés et notamment de
sociétés immobilières ou de promotion immobilière ou la
souscription de parts ou actions de sociétés en vue de leur
cession. Location ou sous-location de meubles ou d'immeubles nus ou meublés. Promotion immobilière. Lotissement.
Prestations de services et conseils en tous domaines aux
filiales et autres sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux
décisions collectives sur justification de son identité et
de l'inscription en compte de ses actions au jour de la
décision collective. Sous réserve des dispositions légales,
chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des
associés.
Président : société CLARENCY, Société à responsabilité
limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 820 088 342,
Directeurs généraux : - société EURL JCO IMMO, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le
siège social est 1 Rue Arthur Deroye, 21000 DIJON,
immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 752 347 914,
- société FINACTIS, Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 10 000 euros, dont le siège
social est 8 Rue Marceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 902 770 718,
- société MC98 INVEST, Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1 500 euros, dont le siège
social est 8 Rue Marceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 911 958 825,
- société NOEVA ENTREPRISE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 6
Boulevard Georges Clémenceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 389 586,
POUR AVIS
La Présidente

AL22001873

SANÉ

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « SANÉ «, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 8 rue Frédéric Passy, ayant pour objet la création, l'acquisition, la vente, la mise en location-gérance, et l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide, sur place, à emporter puis à livrer, et, notamment, sans que cette énumération ne soit exhaustive, toute activité d'achat et de vente de produits frais, conditionnés ou congelés, ayant trait à la boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, glace, confiserie, pizzeria, sandwicherie, boissons sans alcool. La cession et la transmission d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans les autres cas. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Nassim NAFA et le premier directeur général est M Salim OUCHAR, demeurant tous deux à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 8 rue Frédéric Passy, désignés statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL22001889

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

3 ROSES

3 ROSES le 17.03.2022, l'age de la sarl 3 roses, capital 1000€, 2r de nièvre 58000 nevers, rcs nevers 904593381, prend acte de la démission de jejenthiran arulthas mayoorika en qualité de gérant, et nommé moses thasisiyas kanistan sis 10 allée françoise dolto 93200 saint denis en qualité de gérant a compter de 17.03.2022. rcs nevers

AL22001655

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LITHOPRESS SAS au capital de 146000€. Siège social: la Maladiere 58170 Luzy 692 007 768 RCS Nevers. L'AGO du 31/03/2022 a nommé Comptafrance SAS au capital de 1378016 eur ayant son siège social 1 rue Didier Daurat 18000 Bourges numéro 382675551 immatriculée au RCS de Bourges commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Aranzana Pierre à compter du 01/01/2022. Dépôt au RCS de Nevers

AL22001786

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DU COUDRAY

Société civile d'exploitation
au capital de 533 890 euros
Siège social : Chantereau
58800 LA COLLANCELLE
RCS NEVERS 502 747 975

Le 30/03/2022, l'AGO a nommé Mme Béatrice GEOFFROY demeurant Chantereau 58800 La Collancelle en qualité de cogérante.
Pour avis.

AL22001787

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA FERME DES CAILLONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Caillons
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
827 809 518 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'élevage et la culture de champignons, culture d'herbes aromatiques.
Pour avis La Gérance

AL22001802

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

MYAMEL

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Decize
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
RCS NEVERS 838 091 627

Aux termes d'une délibération du 01/04/2022, les associés réunis en A.G.E. ont décidé de transférer le siège social du Route de Decize 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER au 6 Rue des Arotées 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS à compter du 01/04/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22001815

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATIONS DES STATUTS

LBC FINANCES

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
Rue de l'école
58150 ST ANDELAIN
RCS NEVERS 523 138 063

Selon Délibérations Extraordinaires de l'Associé unique du
15/03/2022, les mentions antérieurement publiées sont
modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :
ANCIENNE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : LBC FINANCES
NOUVELLE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : L.B FINANCES
Pour insertion, le gérant

AL22001835

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATIONS DES STATUTS

L.B DISTRIBUTION

(Anct LES CAVES JEAN GROTHE)
SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
Rue de l'école - Saint Andelain
58150 POUILLY SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS B 394 142 731

Selon Délibérations Extraordinaires de l'Associée unique du 15/03/2022, les mentions antérieurement publiées sont
modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :
ANCIENNE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : LES CAVES JEAN GROTHE
NOUVELLE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : L.B DISTRIBUTION
Pour insertion, le gérant

AL22001836

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATIONS DES STATUTS

L.B IMMOBILIER

(anct SCI DE LA TUILERIE)
SCI au capital de 6 097,96 euros
Siège social
Rue de l'Ecole - 58150 ST ANDELAIN
RCS NEVERS 353 550 254

Selon Délibérations Extraordinaires de l'Associé unique du
15/03/2022, les mentions antérieurement publiées sont
modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :
ANCIENNE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : SCI DE LA TUILERIE
NOUVELLE MENTION :
DENOMINATION SOCIALE : L.B IMMOBILIER
Pour insertion, le gérant.

AL22001837

TRANSFORMATION DE GAEC EN EARL

GAEC du BOURG

58330 Saxi Bourdon
Au capital de 90 280 euros
RCS Nevers - 315 655 068

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 15 mars. 2022, ont été prises les résolutions suivantes - Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 15 mars. 2022 et disposant des caractéristiques suivantes : FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE.
OBJET : activités agricoles.
DENOMINATION SOCIALE : EARL GUY.
SIEGE SOCIAL : 10 Route des Simonots - 58330 Saxi Bourdon.
GERANT : M. GUY Jérôme - 10 Route des Simonots - 58330 Saxi Bourdon.
CAPITAL SOCIAL : 90 280 euros divisé en 5 922 parts. représentatives de biens mobiliers.
DUREE : 99 ans.
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL22001840

NOMINATION DE GÉRANT

THUEL

SARL au capital de 45.734,71 euros
Z.I. de Nevers Saint Eloi
58000 Nevers
352 473 086 RCS NEVERS

Par PV des décisions du 13.04.2022, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. Alexandre RENAUD demeurant 17 allée Suzanne Lenglen, 91075 Bondoufle, en remplacement de M. Daniel THUEL démissionnaire.

AL22001854

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

TRANSFORMATION

ACTION COMM

Forme : SARL.
Capital social : 15300 euros
Siège social
16 rue Jean Gautherin
58000 NEVERS
439848482 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 08/04/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et de nommer en qualité de président Monsieur Yves BONODOT, demeurant Le Pressoir aux Anes, 58000 Nevers.Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22001868

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LE BOSPHORE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
53 Avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
RCS NEVERS 905.333.423

Le 14.04.2022, l'AGO a pris acte de la démission de M Murat
ENGUL, demeurant 23 rue Chateaubriand 35270 COMBOURG, de ses fonctions de Directeur Général au 21.03.2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL22001870

Alciat-Juris
Société d'avocats

Maître Anne NEYRET
spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAXIS STEF & CO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 54 000 euros
Siège social transféré
du 8, rue du Ravelin
au 46, avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
RCS NEVERS 895 398 667

Suivant décisions de l'associé unique du 05/04/2022, les
mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il
suit :
ANCIENNES MENTIONS
Siège social : 8, avenue du Ravelin 58000 NEVERS
NOUVELLES MENTIONS
Siège social : 46, avenue du Général de Gaulle 58000
NEVERS.
Pour insertion,
La gérance

AL22001875

ANNONCES LÉGALES

AVIS

SCI SORNAY

SCI
Capital social : 1.000 €S
iège social : Domaine de Sornay
58470 SAINCAIZE MAUCE
789 144 136 RCS NEVERS

Par décisions en date du 5 mars 2022, les Associés de la société ont décidé de nommer, pour une durée illimité, Madame Thérèse JUBAN née GOUZIN, demeurant à SAINCAIZE MAUCE(58470) – Domaine de Sornay, en qualité de cogérant de la Société à compter du même jour.Pour avis.

AL22001882

// GÉRANCE

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Me BOISBEAUX
Notaire associé
42 Grande Rue
18140 SANCERGUES

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BOISBEAUX, avec la participation de Me JACOB, notaire associé à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), le 8 avril 2022,enregistré au service départemental de l'enregistrement de BOURGES, le 12 avril2022 dossier 2022 20342 référence 1804P01 2022 N 347,
Madame Monique SAUGER, épouse de Monsieur Serge Frédéric REBOULLEAU, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) route touristique, a cédé à la société à responsabilité limitée SARL LE BAR DU CENTRE GEAY CHARTOIRE, ayant son siège à COSNE-COURS-SUR-LOIRE,26 boulevard de la République, un fonds de commerce de CAFE BAR sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 26 Boulevard de la République, connu sous le nom commercial CAFE DU CENTRE, exploité par Monsieur Serge REBOULLEAU, pour lequel ce dernier est immatriculé sous le numéro 799463 559, moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS(90 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours suivant la date de publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de Me JACOB, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22001876

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à Corbigny 58800, le 11 avril 2022, enregistré à Nevers le 13 avril 2022 dossier 10447 réf 2022N00194,
Mr Bernard Philippe GUILLIEN, demeurant à Magny Lormes (58800), Bailly, né le 25/09/1959.
A cédé à :
MC BATI, SASU - siège à Bazoches (58190), 11, rue du Fourneau, n° SIREN 911 655 785 – RCS Nevers.
Un fonds artisanal de travaux de bâtiments - maçonnerie électricité isolation plomberie couverture menuiserie, exploité à Magny-Lormes -58800.
Moyennant le prix de : CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 40 000,00€ et aux éléments corporels pour 80 000,00€.
Propriété – jouissance au 1er avril 2022.
Oppositions en l'office notarial de Corbigny où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL22001891

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte SSP du 07/04/2022 à NEVERS, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS, le 11/04/2022, Dossier 2022 00010190, la SA AGENCE BELON, dont le siège social est à NEVERS (58000), 13 Avenue Pierre Bérégovoy, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 671 880 417 a **CEDE** à la Société GB IMMOBILIER, SAS au capital de 50 000 € dont le siège social est 1 Bd Pierre de Coubertin 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n°911 518 496, représentée par M. Simon PIERROT, un fonds de commerce d'agence immobilière exploité à NEVERS (58000), 26 Av. Pierre Bérégovoy et 1 Bd Pierre de Coubertin moyennant le prix de 120 000 €. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds commerce le 07.04.2022 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 01/04/2022. Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet SOFIRAL (Me C. GIRAUD), 12 Rue Lamartine 58000 NEVERS, par acte extra-judiciaire.
Pour avis

AL22001892

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 1 avril 2022 à GUINGAMP, CAMPING ET GITES DES BAINS SAINT-HONORE SARL, sise 15 avenue Jean Mermoz, 58360 St Honore les Bains, immatriculé au greffe de Nevers sous le numéro 751339862.A cédé à : LILI CAMPING SASU au capital de 10000 euros, sise 27 avenue des marguerites, 93370 Montfermeil, immatriculée au greffe du Bobigny sous le numéro 910723758.Moyennant le prix de 300000 euros son fonds de commerce de Camping, caravaning, gîtes, bar, restaurant exploité 15 avenue Jean Mermoz, 58360 St Honore les Bains.Entrée en jouissance au 1 avril 2022.Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'Etude de Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE (58301), 8 rue Carnot.

AL22001899

// DIVERS

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité sur Loire
37 ter avenue du Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 24 septembre 2012, M. Alain MARTIN, dt à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (58350) 8 chemin de la Tour, Le Chateau de la Tour , né à VILLEMOMBLE (93250), le 25 octobre 1955, célibataire, décédé à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (58350), le 23 février 2022 a consenti un legs universel.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) le 7 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL22001834

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI ELVA, SCI au capital de 7622,45€. **Siège social:** rue du champ magny 58470 Magny cours. 380 699 488 RCS Nevers. Le 03/10/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Laurent Dutoya, 114 avenue Jean Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL22001400

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI 2301

SCI en liquidation,
au capital de 70 000 euros,
Siège social : 55 Rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT,
423 991 702 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 21/03/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 08/03/2022, déchargé M. Thierry ANCIAN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis

AL22001798

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du11/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de traitement de sortie de crise au profit de :
VICTOR'S (SARL)
31-33, Rue François Mitterrand
58000 Nevers
RCS NEVERS : 534 055 058
Activité : Parapharmacie et soins esthétiques
A fixé une période d'observation jusqu'au 04/07/2022 et a fixé au 01/01/2022 la date de cessation des paiements.
A désigné en qualité de Mandataire de Justice la SELARL AJRS prise en la personne de Maître Thibaut MARTINAT, 3, AV DE MADRID - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Po/ Le Greffier

AL22001877

Par jugement en date du 11/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ALLANIC Pascal, Yvon, Daniel
3, R DU DOCTEUR POUGET - 58800 MONTREUILLON
RCS NEVERS : 339 215 865

AL22001878

DISSOLUTION

SCI LA CHARTE

Société civile en liquidation
au capital social de 152,45 Euros
Siège social :
2, place de la Charte
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 378 207 781

Le 30.03.2022, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.03.2022. Mme Maryse MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS a été nommée Liquidatrice. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL22001816

DISSOLUTION

SASU en liquidation SOL LINO

Capital social : 5.000 euros
Siège social
33, route des Saulaies
58000 NEVERS
852 694 009 RCS NEVERS

Par DEAU du 12/04/22, il a été décidé la dissolution
anticipée de la Sté avec effet au 30/04/22 . Il a été nommé
Liquidateur Monsieur Ludovic BRUET, demeurant 33, route des Saulaies à NEVERS (58000).
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, 33, route des Saulaies à NEVERS (58000). Pour avis.

AL22001842

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B.C.I.

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : SAINT-ELOI (Nièvre)
7 rue de Venille, Trangy
RCS NEVERS : 884 391 970
Société en liquidation

DECISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du31 mars 2022 OBJET : Clôture de liquidation Liquidateur :-Monsieur Didier BONNEROT demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) - 7rue de Venille, Trangy. DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION :Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS LE LIQUIDATEUR

AL22001888

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2022, il a été constitué une SARL. dénommée : EASY RENOVE Siège social : 4 RTE de bizy 58130 GUERIGNY Capital : 1.000,00 euros .Objet : Prestations de services Gérant : Jean Philippe Midrouillet, 4 RTE 58130 GUERIGNY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001261

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/03/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **A.m.c.proservice** ; Siège social : 6 rue jean gautherin 58000 NEVERS ; Capital : 1 euros ; Objet social : La réalisation de travaux de tous corps de métiers dans le bâtiment (électricité, gaz, maçonnerie, menuiserie, carrelage, etc.) ; Président : Monsieur Ali Bouthaaleb, demeurant 6 rue jean gautherin 58000 NEVERS élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers.

AL22001423

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/04/2022 il a été constitué une EURL dénommée :
DELAGE R&D
Siège social : L'INKUB, 7 bis rue du 13eme de ligne, Batiment 3 58000 NEVERS Capital : 250.000€ Objet : prestation de services et de conseils en ingénierie, la conception, le développement industriel de produits ouvragés, de pièces techniques, de machines d'équipement, de systèmes électromécaniques, de véhicules de tous genres, de process de fabrication ou d'assemblage, dans tous domaines d'activités, la création, la fabrication, et la commercialisation, de produits innovants en matière d'automobile, de nautisme, d'aéronautique, d'aérodynamique, de mécanique, de production d'énergie et d'économie d'énergie.Gérant : M TAPIE Laurent, 55 rue de Lille 75007 PARIS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001784

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société ROH & ASSOCIES, SAS au capital de 10 000 euros, dt le siège social est à GARCHIZY (58600), 140, rue Albert SOLON en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet sommairement indiqué :
- La prise de participations dans ttes sociétés civiles et commerciales, et la gestion de ces participations ; ttes prestations de services et conseils utiles au développement des personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative, de gestion, de comptabilité ;
- L'animation, l'harmonisation, la détermination et l'orientation de la politique générale d'un groupe de sociétés par ts moyens et notamment par la mise en place d'accords ou convention d'animation et de gestion centralisée de trésorerie.
Dont le Président est :
M. Philippe ROH, né à LE CHENIT VD (Suisse), le 23 Mai 1963, dmt à GARCHIZY (58600), 140, rue Albert SOLON.
Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.
Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts.
Pour insertion : le Président

AL22001794

AVIS DE CONSTITUTION

Eurl LA Pomme d'or
Activité, hôtel restaurant.
Au capital de 1000 €.
Siège social, 8 avenue Gambetta à La Charité sur loire 58400.
Gérante, Moine Sonia née le 06,10,1970 à Gien demeurant 18 grande rue,les Bertins 58400 Narcy.
Durée de la société, 99 années.
Société inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL22001826

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 avril 2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BARONI – BART
Objet social :
La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
- la réalisation de travaux de terrassement, d'assainissement et de maçonnerie.
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
Siège social : 85 rue du Four à Pain 58400 RAVEAU
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Associés gérants :
Monsieur François-Xavier BART, né le 29 mars 1989 à Nîmes (Gard), demeurant 85 rue du Four à Pain, 58400 RAVEAU (Nièvre),
Monsieur Loïc BARONI, né le 27 juillet 1987 à Clamecy (Nièvre), demeurant rue Saint-Just, 58600 GARCHIZY (Nièvre),
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22001890

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître DINET, notaire à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le 14 avril 2022, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : LES CINQ ELEMENTS.
Forme : SOCIETE CIVILE.
Capital Social : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00euros).
Siège Social : OISY (Nièvre), 26 rue des Croix.
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Eric POINSOT et Madame Landie RAKOTONIRINA LANDIELISOA, époux demeurant ensemble à OISY (Nièvre) 26 rue des Croix.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour Avis

AL22001871

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/04/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination : LE BON LABOUREUR
Nom Commercial : LE BON LABOUREUR
Siège Social : 17, Place Boucaumont 58290 MOULINS ENGILBERT
Capital : 1000 €
Activités principales : Exploitation d'un hôtel avec restauration traditionnelle
Durée : 99 ans
Président : M. GOMES Antoine La Pommerée, 2 Impasse Louis Aubin 58110 ST PEREUSE
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001872

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PMC HABITAT
SARL unipersonnelle au capital de 1 500 euros
5 Rue du Petit Coursan - 89570 NEUVY-SAUTOUR
903 397 966 RCS AUXERRE
Le 4 avril 2022, l'acte constant les décisions de l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à «tous travaux de maçonnerie générale».
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL22001838

MODIFICATIONS DES STATUTS

FRATER PATRIMOINE

SAS au capital 1,000€
ancien siège social
lieudit le Chêne Saint Ouen de la Cour
61130 Belforet en Perche
nouveau siège social
16, rue de l'Eglise 89110 Sommecaise
RCS Sens 88 296 305

Par décisions en date du 25 mars 2022, l'associé unique a décidé de nommer Laurent-Pascal Feix né le 26 mars 1967 à Brive la Gaillarde demeurant 16, rue de l'Eglise 89110 Sommecaise, président de la société aux lieu et place de Charles Alazet démissionnaire et de procéder au transfert du siège social du lieudit le Chêne Saint Ouen de la cour 61130 Belforet en Perche au 16, rue de l'Eglise 89110 Sommecaise. Les statuts (article 4) ont été modifiés consécutivement.

AL22001682

MODIFICATIONS DES STATUTS

OPEN KAYAK

SARL au capital de 2€
Siège social
16b Rue Haute Pecherie
89300 Joigny
883289225 RCS SENS

L'AGE du 05/04/2022 a décidé : la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Bénachir Stioui, ancien gérant, devient président. Est nommé Directeur Général: Patrick Dubois, 6 Rue De La Gare 89500 Villeneuve Sur Yonne. Commissaire aux comptes titulaire: PATRICK DUBOIS, 6 RUE DE LA GARE 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. Commissaire aux comptes suppléant: BENACHIR STIOUI, 16 bis rue haute pêcherie 89300 JOIGNY. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. Dépôt RCS SENS.

AL22001698

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AQUA SERVICES FLUVIAL

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Rue des Remparts,
45420 BONNY SUR LOIRE
903 779 023 RCS ORLEANS

Aux termes d'une délibération en date du 10/03/2022, l'AGE des associés de la SAS AQUA SERVICES FLUVIAL a décidé de transférer le siège social du 8 Rue des Remparts, 45420 BONNY SUR LOIRE, à Rue du Port au Vin 89100 GRON à compter du 10/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 903779023 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS.
Président : la société LOGIYONNE, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est rue du Port au Vin, 89100 GRON, immatriculée au RCS sous le numéro 519 680 193 RCS SENS, représentée par Monsieur Didier MERCEY, Président.
Directeur général : Monsieur David BUQUET, demeurant 1 rue de la Coulée 89140 LIXY.
POUR AVIS -Le Président.

AL22001783

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI « LE VILLAGE »

Capital : 500.000 EUR
5 Route de Paris à Genève
89700 CHENEY
RCS AUXERRE : 903 259 836

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 Août 2021,les associés de la SCI « LE VILLAGE », dont le siège social est à CHENEY (89700), 5route de Paris Genève, au capital social de 500.000 euros, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 903 259 836, ont nommé deux nouveaux co-gérants à compter du 13 Août 2021, pour une durée illimitée : M. Vincent Louis Henry ROUYER,-demeurant à CHENEY (89700), 4 Route de Paris Genève, et M. Maxime Pierre Etienne ROUYER, demeurant à MAROLLES SOUS LIGNIERES (10130), 5 route de Charrey.
M. Pierre Charles Jean Marie ROUYER et Mme Guylaine Dominique Jacqueline GUISERIX, son épouse, sont maintenus dans leur fonction de gérants.
Modification en sera faite au Registre du Commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis.
La gérance

AL22001785

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS SAUNA ICAUNAIS MIXTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 €
Siège social : 21 rue Renoir
89000 AUXERRE
910902121 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 31 mars 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 21 rue Renoir à AUXERRE (89000) au 8 rue Denis Papin à AUXERRE (89000).
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22001822

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI « A TOUS LES QUATRE »

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social : 2 Route de Chamvres
89300 JOIGNY
410 729 933 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 3 rue Mal Pavée – 89300 JOIGNY, à compter de ce même jour.L'article 5 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, le gérant.

AL22001823

NEXEN AVOCATS

Maitre Aurélien Bossé
9 route de Besançon
25300 DOUBS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LE GOUT DU PAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue du Pâtis
89800 AIGREMONT
843 045 634 RCS AUXERRE

L'AGE du 13/01/22 a nommé Monsieur Emmanuel CROTEAU demeurant 2 rue du Pâtis 89800 AIGREMONT en qualité de Président, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Aurélie GRELET, démissionnaire. A la même date, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel CROTEAU de ses fonctions de Directeur Général à compter du 13/01/22 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.
Le Président

AL22001827

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

TRANSPORTS BETHERY GILLES

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 400 000 euros
Siège social
19 Route de Chablis
89800 LICHERES PRES AIGREMONT
505178459 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er avril 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 400 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.Monsieur Gilles BETHERY, gérant, a cessé ses fonctions à effet du 31 mars 2022.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Gilles BETHERY, demeurant 17 Route de Chablis 89800 LICHERES PRES AIGREMONT.
DIRECTEURS GENERAUX : Monsieur Grégoire BETHERY, demeurant 12 Rue du Général Delamalle 89800 AIGREMONT et Monsieur Rénald BETHERY, demeurant 2 Route de Noyers 89800 LICHERES PRES AIGREMONT.
COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmés dans ses fonctions : Société AUDIT CENTRE FRANCE, titulaire.
Pour avis, le Président

AL22001829

ANNONCES LEGALES
Tél. 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLP-ASSURANCES

EURL au capital de 1 525 euros
6 BOULEVARD JEAN BOUIN
77370 Nangis
477 762 686 RCS Melun

L'AG a décidé, le 11/4/2022, de transférer le siège social
de la société au 16 RUE DU GUE, 89800, FONTENAY PRES CHABLIS. Objet : courtier en assurances. Durée : 99 ans.
Gérance : Mr PORCHERON CLAUDE, 16 RUE DU GUE, 89800 FONTENAY PRES CHABLIS
La société sera radiée du RCS de Melun et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL22001843

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MATERIEL AGRICOLE DU TONNERROIS - MAT

Société par actions simplifiée
au capital de 62 480 euros
Siège social
Route de Troyes
89600 SAINT-FLORENTIN
325 382 364 RCS AUXERRE

Suivant décision en date du 30 mars 2022, l'associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Sylvain LERAT, Commissaire aux Comptes suppléant, ne l'a pas renouvelé dans ses fonctions conformément aux dispositions de l'article L 823-1 alinéa 2 modifié du Code de Commerce. Mention sera faite au RCS de Auxerre. Pour avis, Le Président

AL22001845

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION PRESIDENT + DG

SAS BARBIER

SAS au capital de 150.000 €
Siège social
CIDEX 306, 89144 VARENNES
316678978 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO du 04/04/2022, les associés ont décidé de : - Nommer en qualité de Président, à compter du 05/04/2022, M. Didier BARBIER, demeurant 7 rue aux Cannes, 89144 Varennes en remplacement de Mme Bernadette BARBIER. - Nommer en qualité de Directrice Générale, à compter du 05/04/2022, Mme Bernadette BARBIER, demeurant 7 rue aux Cannes, 89144 Varennes. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22001863

AVIS DE PUBLICITÉ

R.BAT

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 LES BAUFUMES
89240 DIGES
750 513 483 RCS AUXERRE

Suite à l'AGE du 30/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 4 LES BAUFUMES, 89240 DIGES au 32 Moulin Calicot, 89130 LEUGNY à compter 30/03/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22001858

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA TRION

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 10 410,00 euros
Siège social
rue du Moulin
chez Monsieur Hugo VERDONCK
89480 COULANGES-SUR-YONNE
315 985 598 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2022 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments. Pour avis, la gérance.

AL22001869

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MCI 89 – EURL – Siège : 9 route de la Celle – Vaugenets – 89410 BEON – RCS SENS504 324 526 : Par décision de l'associé unique en date du 9 avril 2022, il a décidé le transfert de siège social de la société du 9 route de la Celle, Vaugenets, 89410 BEON au 7 bis rue de Champvallon 89710 SENAN et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS

AL22001859

// GÉRANCE

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise**, le 31 mars 2022, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 7 avril 2022,2022N352, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société **LE K.L.S.**, SARL au capital de 7622,45 €, dont le siège est à AUXERRE(89000), 8 rue Denis Papin, identifiée au SIREN sous le n°432460871 et immatriculée au RCS de AUXERRE.
A :
La Société **SAUNA ICAUNAIS MIXTE**, SAS au capital de 10 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 21 rue RENOIR,. identifiée au SIREN sous le n°910902121 et immatriculée au RCS de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de sauna, hammam, relaxation, détente,vente de produits s'y rattachant sis à AUXERRE, 8 rue Denis Papin, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE K.L.S, et pour lequel il est immatriculé au RCS de AUXERRE,sous le n°432460871.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2022.La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl PALAIS D'AGADIR** 4 Route de Paris 89380 APPOIGNY (bar, brasserie). RCS Auxerre 753994086. CIP 4528. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001803

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique DC COMPANY** 100 rue du Pont 89000 Auxerre (préparation et commercialisation de boissons, sandwiches). RCS Auxerre 831435037. CIP 4530. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001804

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS Industrie bourguignonne de la construction bois et des nouvelles technologies** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (construction et commercialisation de systèmes constructifs en bois). RCS Auxerre 850780875. CIP 4531. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001805

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Yvon Jacky LEBLANC** 52 grande-rue 89160 Chassignelles (boulangerie pâtisserie avec tournées). RCS Auxerre 321626202. CIP 4534. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001806

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl LA TROPICALE** 37 Rue de l'Hôpital 89700 TONNERRE (restaurant, pizzeria). RCS Auxerre 808438295. CIP 4535. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001807

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl REFERENCE COIFFURE** 50 boulevard Lyautey 89000 Auxerre (coiffure). RCS Auxerre 391911831. CIP 4536. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001808

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS POTERIE NORMAND SN** 10bis Avenue de la Grosse Pierre 89350 Champigneles (céramique poterie). RCS Auxerre 830796827. CIP 4532. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22001809

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl N.R.J. HABITAT** rue du Bas de Jonches Z I Plaine des Isles 89000 Auxerre (fabrication de produits d'isolation.). RCS Auxerre 414387381. CIP 4533. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001810

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl TRUST BARBER SHOP** 4 Quai de la République, 89000 Auxerre (coiffure, barbier). RCS Auxerre 877618199. CIP 4529. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001811

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SA AFRIQUE TELECOM** 7 rue Plaine des Isles 89000 Auxerre. RCS Auxerre 480305630. CIP 4307.

AL22001812

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PICHON BERNARD** ZA La Grenouille 89290 Escolives-Sainte-Camille. RCS Auxerre 423308097. CIP 4200.

AL22001813

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/04/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL LA BARRIERE** 24 rue de l Orgelie Bierry le Bas 89200 Sauvigny-le-Bois. RCS Auxerre 490813946. CIP 4406.

AL22001814

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR),
- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22001821

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 220180 parue dans le journal Terres de. Bourgogne du 11/02/2022, concernant la SCI C.B.R. il fallait. ajouter suite à l'AGE du 01/01/2022 que la société est. radiée du RCS de Sens et réimmatriculée au RCS de Fréjus.

AL22001844

// ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS

4, boulevard Beauregard,
21600 Longvic

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CÉRILLY (21) ET SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 145 du 9 février 2022, sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS, dont le siège social est situé 4, boulevard Beauregard, à Longvic, en vue d'obtenir du préfet de la Côte-d'Or l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Savoisy (21) etTouillon (21).
Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 10 mai 2022, à 9h00, au vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur Laurent DRUOT, coordonnateur du projet, 4,boulevard de Beauregard, 21600 Longvic, tél. 06.82.86.71.16,e-mail : laurent.druot@dijon-cereales.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne - Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête,Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21),Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21),Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89),Vitry-le-Croisé (10), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- mairie de Cérilly (21) : vendredi, de 9h00 à 12h00 et de14h00 à 17h00 ;
- Sainte-Colombe-sur-Seine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi et vendredi, de 9h00à 12 h00 ;
- mairie de Louesme (21) : mardi, de 9h30 à 12h00 et de14h30 à 19h00 ;
- mairie de Savoisy (21) : mardi, de 9h00 à 12h00 ;vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Lucenay-le-Duc (21) : mercredi, de 8h30 à 12h00et de 13h00 à 17h30 ; vendredi, de 13h00 à 17h30 ;
- mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) : vendredi,de 9h30 à 12h00 ;
- mairie de Touillon (21) : jeudi, de 8h00 à 12h00 et de13h00 à 17h00 ;
- Lanty-sur-Aube (52) : mardi, de 10h30 à 12h30 ; mercredi,de 15h30 à 18h00 ;
- Jully (89) : mardi, de 13h30 à 15h30 ; vendredi, de 13h30à 15h30 ;
- Vitry-le-Croisé (10) : mardi et jeudi, de 13h00 à 15h00 ;
- sur support papier à la préfecture de la Côte-d'Or,direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme,section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, **dans le respect des consignes sanitaires mises en place** ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- sur le site inTernet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur un poste informatique en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête (cf. horaires d'ouverture cités ci-dessus).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21), Louesme (21),Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21),Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21),Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10) - (Cf.horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique,soit au plus tard **le vendredi 10 juin 2022, à 17h00**, sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2903@registre-dematerialise.fr
- les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Cérilly (21), **siège de l'enquête**,à l'attention de Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à17h00.
La commission d'enquête est composée comme suit :
- présidente : Madame Chantal DUBREUIL ;
- membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC,Monsieur Gilles GIACOMEL.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- commune de Cérilly (siège de l'enquête) : mardi 10 mai2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 20 mai 2022, de 14h00 à17h00 ; vendredi 10 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Sainte-Colombe-sur-Seine : mardi 10 mai 2022,de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;vendredi 10 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : vendredi 13mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 9h00 à12h00 ;
- commune de Lucenay-le-Duc : vendredi 13 mai 2022, de 14h00à 17h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Savoisy : mardi 17 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;mardi 31 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Touillon : mardi 17 mai 2022, de 14h00 à 17h00; samedi 28 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Louesme : mardi 24 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;vendredi 3 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Lanty-sur-Aube (52) : mardi 24 mai 2022, de9h00 à 12h00 ;
- commune de Jully (89) : mardi 31 mai 2022, de 14h00 à17h00 ;
- commune de Vitry-le-Croisé (10) : vendredi 20 mai 2022, de9h00 à 12h00.
Le préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception,copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE,de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903

AL22001895

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAGNY

Suppression du plan d'alignement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Magny du 11 avril 2022, la suppression du plan d'alignement sera soumise à l'enquête publique durant 18 jours
du 16 mai au 02 juin 2022 inclus.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Magny les jours suivants : lundi 16 mai de 10h à 12h et jeudi 02 juin de 15h à 17h,
afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.
En dehors des permanences du Commissaire Enquêteur, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, au secrétariat de la mairie de Magny :
Mardi 17 Mai 2022 de 16H à 18 H
Jeudi 19 Mai 2022 de 11H à 12H30
Vendredi 20 Mai 2022 de 16H à 18H
Lundi 23 Mai 2022 de 11H à 12H30
Mardi 24 Mai 2022 de 16H à 18H
Lundi 30 Mai 2022 de 11H à 12H30
Mardi 31 Mai 2022 de 16H à 18H.

AL22001897

// DIVERS

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 5 avril 2022,
Jean-Marc MARCENNE, né à AUXERRE (89000) le 27 septembre 1947, et Mme Maryse Chantal PIAT, née à PARIS (75020) le 18 novembre 1956, demeurant à PERRIGNY (89000) 16 rue des Sarments, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de AUXERRE (89000) le 3 novembre 1979, ont, tout en restant soumis audit régime matrimonial, adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur les droits, de quelque nature qu'ils soient, qui assureront le logement de la famille, sur les meubles meublants qui la garniront et sur les véhicules automobiles de toute nature.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour avis, le notaire.

AL22001817

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2014,Madame Nicole Jeanne DHIVERT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Norbert Alexandre René TRAVAUX, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 7 allée de l'Ocre, née à PERRIGNY (89000), le 17 août 1941, décédée à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) (FRANCE), le 10 mars 2022.
A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 4 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY(89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 08 avril 2022.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001819

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL ERABLE.SYS
SARL au capital de 65 000 euros
Siège social : 50 GRANDE RUE 89160 STIGNY
RCS AUXERRE 495075616
Le 15 mars 2022, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 mars 2022. M Claude THEODON demeurant 50 Grande Rue 89160 STIGNY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 50 Grande Rue 89160 STIGNY.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL22001793

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MATSOM

SAS EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIEGE SOCIAL :
LES RESIDENCES LES HAUTS LIEUX - PORTE 17 - 53 BOULEVARD DE LA LIBERTE,
89100 SENS
SIEGE DE LIQUIDATION :
31 RUE CAMI DE BAIXAS
66550 CORNEILLA LA RIVIERE
817 834 492 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le. régime conventionnel Monsieur Jean-Luc TURQUIN, demeurant 31 Rue Cami de Baixas CORNEILLA LA RIVIERE 66550, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 31 Rue Cami de Baixas 66550 CORNEILLA LA RIVIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le.Liquidateur

AL22001534

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MATSOM

SAS EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIEGE SOCIAL :
LES RESIDENCES LES HAUTS LIEUX - PORTE 17 - 53 BOULEVARD DE LA LIBERTE,
89100 SENS
SIEGE DE LIQUIDATION :
31 RUE CAMI DE BAIXAS
66550 CORNEILLA LA RIVIERE
817 834 492 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/03/2022 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de. liquidation, déchargé Jean-Luc TURQUIN, demeurant 31 Rue Cami de Baixas 66550 CORNEILLA LA RIVIERE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/11/2021. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis-Le Liquidateur

AL22001535

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

PASSION PECHE 89

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 49, rue des entrepreneurs
Zone Industrielle de la Petite Ile
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
8 a, rue Victor Hugo
89400 CHENY
814 554 010 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 MARS 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 MARS 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier PES, demeurant 8 a, rue Victor Hugo – 89400 CHENY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 8 a, rue Victor Hugo – 89400 CHENY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22001790

SCP Sylvie LELIEVRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

« SCI DU PHOENIX »

Société civile immobilière
au capital de 1 400,00 Euros
Siège social :
11 rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
R.C.S AUXERRE : 510.699.960

L'AGE du 24 mars 2022 a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Mme Karine HARDY, liquidateur.Il a été constaté la clôture de la liquidation au 24 mars 2022.Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention
Le liquidateur.

AL22001824

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC FAILLOT

GAEC reconnu le 7/02/1982.Société en liquidation au capital de 133 507€.Siège social : Angy - 89160 LÉZINNES.323 875 575 RCS AUXERRE.Liquidateurs : M. François et Laurent Faillot et Mme Paulette FAILLOT.
Lors de l'AGE du 31/12/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22001832

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ATPA

Société en nom collectif au capital de 7 500,00 euros
Siège social : La Petite Borde – 89130 LEUGNY
Liquidateur : M. Frédéric PAUTOT demeurant au lieu-dit « Forêt » - 89130 LEUGNY
452 732 514 Rcs AUXERRE
Siège de liquidation : La Petite Borde – 89130 LEUGNY
Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 décembre 2021.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur.

AL22001833

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 46 RUE DE PARIS

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 365,88 euros
Siège social
46 Rue de Paris
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
14 Rue Hippolyte Ribière
89000 AUXERRE
378 845 424 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 28 mars 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2021, déchargé Monsieur Patrick HOUILLEZ, demeurant 14 Rue Hippolyte Ribière - 89000 AUXERRE, de son mandat de. liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe duTribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du. commerce et des sociétés.

AL22001851

DISSOLUTION

RESTAURANT DU VIEUX PONT

SASU au capital de 500 €
Siège Social
40 RUE CARNOT 89140 PONT SUR YONNE
807957881 RCS de SENS

Par AGE du 01/01/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/01/2022. M. KORKMAZ IBRAHIM 8 AVENUE DE LA LIBERTE, RESIDENCE DE L'EUROPE, BAT C 77130 MONTEREAU FAULT YONNE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de SENS

AL22001855

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02.03.2022 à AVALLON, il a été constitué une SASU dénommée Les Ateliers de La Grande Alchimie. SIEGE SOCIAL: AVALLON (89200) 7 rue Belgrand. OBJET: Organisation d'ateliers de développement personnel et transpersonnel ; Soins énergétiques, holistiques ; Etiopathie ; Pratique et enseignement taoiste et chamanique. DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE. CAPITAL: 1 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CESSIONS D'ACTIONS: En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. PRESIDENT: Mme Corinne BEAUVALLET, demeurant à AVALLON (89200) 7 rue Belgrand.

AL22001818

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES
& CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution rectificatif suite à la parution du 08/04/2022
Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600) 26 Rue Dilo, le 27 mars 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHOSSELAIRE INVEST
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Prise de participation dans toutes société et financement de tous projets notamment en vue d'une gestion active de son patrimoine.
Et généralement, toutes opérations financières,commerciales, industrielles, mobilières et immobilières,pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 33 chemin des Rosiers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable de la société.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Jonathan CHOSSELAIRE demeurant SAINT-FLORENTIN (89600), 33 chemin des Rosiers, pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis Le notaire.

AL22001856

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 14avril 2022 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BTM automobiles
Siège social : PARLY (89240), 10 rue Sainte Cécile.
Objet social : entretien et réparation de tous véhicules.Vente de véhicules et prestations de formalités administratives en découlant.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation auR.C.S.
Capital social : NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS (9 998,00 EUR).
Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres.Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Les gérants de la société sont : Madame Marine CARROUE et Monsieur Thomas BORKOWSKI demeurant 11 rue Sainte Cécile,89240 PARLY.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Pour avis. Le notaire.

AL22001857

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/04/2022, il a été constitué une EURL dénommée LES BAGELS DE MAREUR
Siège social : 101, Grande Rue 89100 SENS
Capital : 10.000,00 euros
Objet : Restauration, vente sur place, vente à emporter, livraison, et toutes activités complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'activité principale
Gérant : Yves DELBREUVE, 10, impasse des Beaux Lieux 89100 SENS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL22001887

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er avril 2022 à AUXERRE, il a été constitué une société civile immobilière :
Dénomination sociale : SCI NAHAN LABILLE.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 50 000 €.
Siège social : 23 avenue Pierre Scherrer - 89000 AUXERRE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 50 000 €.
Gérant : M. Arnaud NAHAN et M. Thomas LABILLE demeurants 23 avenue Pierre Scherrer - 89000 AUXERRE.
Cessions de parts : Libres entre associés quand la société a deux associés, et soumises à décision des associés prise à l'unanimité pour toutes les autres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL22001901

CÔTE D'OR

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

SCA FEDER ELEVEURS BIO,
Société Coopérative Agricole à capital variable, agréée no14033,
RCS de DIJON n° 482 318 086,
Siège social : Z.I. rue de l'Oze - 21150 VENAREY-LES LAUMES.

I - ASSEMBLÉES DE SECTION
Les Associés de la Société Coopérative Agricole FEDER ELEVEURS BIO sont convoqués aux Assemblées de Section qui se tiendront aux dates et lieux suivants :
Sections BOURGOGNE SUD / BOURGOGNE NORD / AUVERGNE / ARDENNES :
Mardi 10 mai 2022 – 10 h
Centre FEDER – rue de Brest – 71300 Montceau Les Mines
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice 2021 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Information des associés sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- Désignation des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant lesdites Assemblées de Section, de prendre connaissance, au siège Social de la Coopérative, du rapport du Conseil d'Administration aux associés et des Commissaires aux Comptes ainsi que du texte des résolutions proposées, du bilan et du compte de résultat.
II – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Les associés élus aux Assemblées de Section ci-dessus, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :
Mardi 7 juin 2022 – 9h30
Palais des congrès – 19 avenue Charles de Gaulle – 21200 Beaune
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021, activités et résultats Rapports des Commissaires aux Comptes Examen et approbation des comptes 2021, Rapports et quitus aux administrateurs Affectation du résultat de l'exercice, Constatation de la variation de capital social, Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et ratification des nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration, Fixation du budget nécessaire aux formations des administrateurs, Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs, Examen et lecture des comptes combinés, Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités, Questions diverses.
III – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Les associés élus aux Assemblées de Section ci-dessus, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le :
Mardi 7 juin 2022 – 10h00
Palais des congrès – 19 avenue Charles de Gaulle – 21200 Beaune
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Mise à jour des statuts avec adoption de l'option statutaire « parts sociales à avantage particulier (PSAP) », Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités, Questions diverses.
Le Conseil d'Administration

ANNONCES LEGALES
Tél. 03 80 78 90 42

LOISIRS

// SPORT

58 Rendez-vous Mor'Vent de Boue

Des obstacles divers et variés attendent les participants pour la course de 10 km. Nouveautée cette année, un parcours de 6 km est proposé aux enfants de 13 ans révolus.

La troisième édition de Mor'Vent de Boue aura lieu le mercredi 7 mai à partir de 9 avec un départ au stade de Château-Chinon. Outre le parcours de 10 km parsemés d'au moins 25 obstacles (meules de foin, portiques, mare de boue, etc.), une nouvelle course est ouverte aux 13 ans révolus sur 6 km. Les coureurs, aguerris ou débutants, sont invités à venir déguisés. Pour tout renseignements et inscriptions : www.morventdeboue.fr





Photo : MorVent de Boue / Legta du Morvan

Pour rappel, dans le cadre du Projet d'Initiative et de Communication (PIC) les étudiantes Bassma, et Coralie, du Legta du Morvan, se sont chargées de la communication de cet événement.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS SUR WWW.MORVENTDEBOUE.FR

Médias

Le printemps du numérique dans la Nièvre

La 6e édition du Printemps du numérique aura lieu du 3 mai au 7 mai, en coopération entre La Fabrique Emploi et Territoires, le Conseil départemental de la Nièvre et avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté. Au programme 45 animations seront proposées dans différentes villes de la Nièvre (Cosne sur Loire, Clamecy, Saint Saulge, Imphy, Nevers). Quatre thèmes seront mis en avant :le numérique en entreprise et au quotidien, les nouvelles technologies ou encore la promotion des métiers ainsi que des formations.

(D'après communiqué)



La Fabrique Emploi et Territoires

Retrouver toutes les animations : https://www.lafabriquemploi.fr/wp-content/uploads/2022/04/Programme_Printemps-du-numerique-2022_3_7_Mai.pdf

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

5e édition du Wanagain Festival à Clénay

• 22 et 23 avril



Le Wanagain Festival est un festival de musique actuelle rock se déroulant à Clénay (21) en Indoor sur deux soirs.

Rendez-vous les 22 et 23 avril à l'Espace Loisirs de Clénay pour la 5ème édition.
Au programme :
Vendredi 22 avril 2022 : les $heriff, Parpaing Papier, Manor Freaks et Waking the Sleeping Bear (Tremplin).
Samedi 23 avril : Elmer Food Beat, The Blue Butter Pot, 7 Weeks et Cutting corners.

Pass 1 soir 12€, pass week-end 22 €. Renseignement et billetterie sur https://wanagain1.wixsite.com/wanagain

NIÈVRE

Théâtre « Paysan hors contrôle »

• Samedi 23 avril à 18 h 00



Le samedi 23 avril à 18 h à la salle culturelle de Saint-Seine (58250), aura lieu la représentation de la pièce de théâtre « Paysan hors contrôle » de Jean-Charles Cougny. Elle relate l'histoire d'un agriculteur soumis à un contrôle sur « les primes diverses et variées ». Entre comédie et critique, cette pièce se veut un témoignage du monde agricole dans les années 2010-2020 au travers de situations parfois vécues par l'auteur. Deux autres représentations sont prévues : le mercredi 25 mai à 19 h à Chiddes et le 9 octobre à Lormes (horaire à préciser).

Tarif : 8 euros (gratuit pour les 12 ans et moins). Contact : 03 86 25 18 67.

Animation Découverte du Land Art

• Mercredi 27 avril à 14 h 00

De tout temps, les hommes se sont servis de la nature, de ses formes, de ses couleurs, de ses matériaux pour s'exprimer : poudre de pierre déposée en peintures pariétales ou mandala naturel et bien d'autres formes d'expression artistiques... Le Parc naturel régional du Morvan propose de découvrir le land art dans toutes ses formes ! Animation le mercredi 27 avril à 14 h à Saint-Brisson (58), payante, 4 euros.

Inscription obligatoire auprès de la Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

Exposition « La nature près de chez soi »

• Jusqu'au 31 mai

La Maison du Tourisme de Saint-Brisson (à la Maison du Parc : les petites Fourches, 530 route de Saulieu) propose une exposition d'illustrations naturalistes signées par Vanessa Damianthe. Cette dernière invite les visiteurs à voir la nature (faune et flore) du quotidien autrement via une quinzaine de toiles (aquarelles ou crayon). L'exposition se déroulera du jusqu'au 31 mai 2022 : à partir du 1er avril : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; les samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30.

Entrée libre. Pour en savoir plus sur l'illustratrice : www.vanessa-damianthe.com

Rendez-vous dans le Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

• Arbres fruitiers et verger

samedi 11 juin : les insectes et maladies
samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles

samedi 30 avril
samedi 28 mai
samedi 24 juin
samedi 23 juillet
samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

YONNE

Printemps à la ferme

• 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

• 11 et 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

// AVICULTURE

L'élevage pour le plaisir

L'aviculture est une passion pour de nombreux éleveurs amateurs. Rencontre avec l'un d'entre eux, habitant le village de Bligny-lès-Beaune.



Denis Bon et l'une de ses volailles.



De nombreuses plaques, trophées, médailles et diplômes ont été remportés sur des concours.



Denis Bon élève également plusieurs races de dindons.

Et un jour, sans savoir pourquoi, un simple centre d'intérêt devient une grande passion.
Denis Bon est passé par là il y a près d'une dizaine d'années avec un véritable coup de foudre pour l'aviculture. L'homme de 57 ans élève et sélectionne depuis de magnifiques animaux selon des critères bien définis : la crête, les plumes, les pattes, les ergots ou encore les œufs. Son élevage compte plusieurs espèces et races. Sa grande spécialité était jusqu'à présent la Barbezieux, une poule très ancienne en capacité de pondre des œufs de 140 g, presque trois fois plus gros que la moyenne. « Compliquée » à élever, la Barbezieux a disparu de chez lui, au profit d'une autre race, originaire d'Indonésie : *« Il s'agit du coq rieur qui, comme son nom l'indique, rit très souvent ! Cette volaille fait partie de la famille des coqs de combat. Là, c'est un peu moins marrant car si un coq étranger vient à s'approcher de lui et de ses poules, il le tuera… Sa chair est loin d'être la meilleure. La manger n'est pas l'objectif, j'élève cette race uniquement pour le plaisir, tout comme les autres d'ailleurs. Et je les sélectionne. J'ai notamment réussi à créer des spécimens tachetés et tricolores »*.

Participation à des concours

Cette passion pour l'aviculture a conduit Denis Bon sur de nombreux concours tels que Saulieu, Châtillon-sur-Chalaronne, Bort-les-Orgues, Metz et même Paris, dans le cadre du salon de l'agriculture. De nombreux titres ont été obtenus par le sud côte-d'orien.

Sa plus belle performance a été enregistrée aux championnats d'Europe de 2015 organisés en Lorraine. *« Pas moins de 40 000 volailles étaient alors réunies. Deux de mes Barbezieux avaient terminé chacune vice-championne de leur catégorie »*, mentionne Denis Bon, qui a également glané de nombreux trophées avec des lapins. De telles performances peuvent engendrer de belles retombées commerciales, mais cela n'est pas le but pour un éleveur amateur. Denis Bon a donc préféré stopper ses sorties : *« le téléphone sonne beaucoup quand vous remportez un trophée, car vous figurez sur un catalogue. En 2015, quelques jours après les championnats d'Europe, des éleveurs de toute la France m'avaient contacté. Des Russes avaient aussi cherché à m'acheter des poules. L'aviculture est seulement une passion et c'est déjà beaucoup. En plus, l'atmosphère sur les concours n'est pas toujours très bonne, alors j'ai arrêté. Je suis bien mieux dans mon jardin ! »*.

AG



Le coq rieur, race originaire d'Indonésie.

Mais aussi… Très chers Caroline et Léon



Denis Bon élève également deux Mangalitzas, des cochons laineux originaires de Hongrie. Ces animaux très proches du sanglier sont « frisés comme des moutons » (10 à 12 cm de laine) et présentent la caractéristique d'avoir une croissance beaucoup plus lente que les autres porcins, comme l'indique leur propriétaire : *« leur engraissement dure deux ans, puis il faut attendre autant de temps pour que leur viande sèche et soit consommable. Ces produits sont très recherchés dans les restaurants étoilés, car leur viande contient du très bon gras, notamment des oméga 3, 6 et 9 »*.